

## REGION BRETAGNE

### AVIS EMIS PAR

### LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

### LORS DE SA SESSION DU 27 JANVIER 2014

---

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.



## Conseil économique, social et environnemental régional

### 1ere réunion de 2014

## SOMMAIRE

<b>DOSSIERS DU CESER « ELECTION DE 4 MEMBRES DU BUREAU POUR REEQUILIBRAGE (1 COLLEGE I, 2 COLLEGE II, 1 COLLEGE III)» .....</b>	<b>5</b>
<b><i>ELECTIONS</i></b>	<b>7</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL REMIS SUR TABLE LORS DE LA SESSION DES 12 ET 13 DECEMBRE 2013 « RAPPORT RELATIF A LA DEMANDE DE TRANSFERT DE L'AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL BRETON (FEADER) A LA REGION BRETAGNE POUR LA PERIODE 2014-2020».....</b>	<b>13</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL REMIS SUR TABLE LORS DE LA SESSION DES 12 ET 13 DECEMBRE 2013 « AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE» .....</b>	<b>17</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « PREPARATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DES FONDS EUROPEENS 2014-2020 - POINT D'ETAPE».....</b>	<b>21</b>
<b><i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i></b>	<b>23</b>
<b><i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i></b>	<b>27</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL «AVENANT N°15 RELATIF AUX MODALITES DE PROLONGATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT REGIONAL DE VOYAGEURS 2007-2013» .....</b>	<b>31</b>
<b><i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i></b>	<b>33</b>
<b><i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i></b>	<b>37</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE BREST IROISE (1) (SMBI) - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS».....</b>	<b>43</b>
<b><i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i></b>	<b>45</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST (2) – LOI MOP – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE TRAVAUX» .....</b>	<b>49</b>
<b><i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i></b>	<b>51</b>

<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>55</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST (3) - LANCEMENT DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE - DELEGATION AU PRESIDENT » .....</b>	<b>61</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>63</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>67</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « REALISATION DU FUTUR LYCEE PUBLIC DU PAYS DE PLOËRMEL » .....</b>	<b>71</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>73</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>79</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN – APPROBATION FINALE DU PROJET DE CHARTE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION » .....</b>	<b>85</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>87</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>91</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « BUDGET PRIMITIF 2014 » .....</b>	<b>95</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>97</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</b>	<b>195</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL A LA COMMISSION PERMANENTE » .....</b>	<b>243</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>245</b>
<b>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :</b>	<b>249</b>
<b>DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL « DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL AU PRESIDENT » .....</b>	<b>253</b>
<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>255</b>

## **DOSSIERS DU CESER**

**« ELECTION DE 4 MEMBRES DU BUREAU POUR  
REEQUILIBRAGE (1 COLLEGE I, 2 COLLEGE II, 1  
COLLEGE III)»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



# **ELECTIONS**



## **I. ELECTION COLLEGE I**

### **1-PREMIER TOUR**

#### ***1 - Les candidatures***

Est candidat :

- M. Martial WESLY
- 

#### ***2 - Le résultat du scrutin***

Nombre d'inscrits : 119

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 98

Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

- M. Martial WESLY                      98 voix

**M. MARTIAL WESLY AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE, EST ELU MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BRETAGNE.**

## **II. ELECTION COLLEGE II**

### **1-PREMIER TOUR**

#### ***1 - Les candidatures***

Sont candidats :

- Mme Christine DIVAY
- Mme Viviane SERRANO

#### ***2 - Le résultat du scrutin***

Nombre d'inscrits : 119

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - Mme Christine DIVAY | 95 Voix |
| - Mme Viviane SERRANO | 91 Voix |

**MMES CHRISTINE DIVAY ET VIVIANE SERRANO**, AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE,  
SONT ELUES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE.

## **1- ELECTION COLLEGE III**

### **1-PREMIER TOUR**

#### ***1 - Les candidatures***

Sont candidats :

- Mme Marie-Christine CARPENTIER
- M Elie GUEGUEN

#### ***2 - Le résultat du scrutin***

Nombre d'inscrits : 119

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 109

Majorité absolue : 55

A obtenu :

- |                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| - - Mme Marie-Christine CARPENTIER | 63 Voix |
| - - M Elie GUEGUEN                 | 46 Voix |

**MME MARIE-CHRISTINE CARPENTIER**, AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE, EST ELUE  
MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BRETAGNE.



**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL REMIS SUR  
TABLE LORS DE LA SESSION DES 12 ET 13  
DECEMBRE 2013**

**« RAPPORT RELATIF A LA DEMANDE DE  
TRANSFERT DE L'AUTORITE DE GESTION DU  
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL  
BRETON (FEADER) A LA REGION BRETAGNE POUR  
LA PERIODE 2014-2020»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE  
BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



Ce dossier est traité dans l'avis sur les programmes opérationnels



**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL REMIS SUR  
TABLE LORS DE LA SESSION DES 12 ET 13  
DECEMBRE 2013**

**« AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CAMPUS DE  
L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE  
BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



Ce dossier est traité dans l'avis sur le projet de Budget Primitif 2014,  
programme 751



## **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

### **« PREPARATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DES FONDS EUROPEENS 2014- 2020 - POINT D'ETAPE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Rapporteur général : M. Gérard FERRE

**AVIS DU CESER SUR LE POINT D'ETAPE DANS LA PREPARATION DES  
PROGRAMMES OPERATIONNELS 2014-2020 ET SUR LE RAPPORT RELATIF A  
LA DEMANDE DE TRANSFERT DE L'AUTORITE DE GESTION DU  
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL BRETON A LA REGION  
BRETAGNE POUR LA PERIODE 2014-2020**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La préparation des programmes pour la période 2014-2020 se poursuit. L'Accord de Partenariat (document national) a été envoyé à la Commission et les futures autorités de gestion des fonds doivent transmettre leurs programmes avant la fin du premier trimestre 2014. Les enveloppes régionales étant désormais connues, la Région finalise ses programmes. Les versions 2 du Programme opérationnel FEDER-FSE ainsi que du Programme de développement rural breton (pour le FEADER) sont annexées au point d'étape du Président du Conseil régional.

De son côté, l'État finalise le Programme opérationnel national pour le FSE tandis que le calendrier pour le FEAMP est toujours décalé, du fait des retards au niveau communautaire.

Dans ce contexte, le Président du Conseil régional demande de donner acte de ce point d'information et de l'autoriser à négocier avec l'État et la Commission :

- sur les programmes en voie de finalisation ;
- pour que la gestion des fonds soit transférée à la Région, comme la loi l'autorise désormais.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

A l'occasion de son avis sur le point d'étape dans la préparation des programmes opérationnels, le CESER s'exprime également sur le bordereau concernant le Programme régional de développement rural, qui avait été communiqué sur table aux élus régionaux et n'avait pu être transmis au CESER.

L'examen du point d'étape comme celui de ses annexes montre que le choix d'assumer la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), d'une partie du Fonds social

européen (FSE), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de certaines mesures du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est cohérent avec l'action du Conseil régional. De fait, les champs d'interventions de ces fonds couvrent ceux de la Région et les objectifs identifiés se placent dans la continuité des différents documents stratégiques régionaux, y compris le Pacte d'avenir.

Le CESER rappelle toutefois que, comme le précise le Président du Conseil régional, la désignation des Régions comme autorités de gestion des fonds européens n'est pas automatique. Elles doivent pour cela faire acte de candidature. Ce transfert de la gestion implique également le transfert de certaines responsabilités, en termes administratifs (certains services devront monter en puissance) et financiers (la Région sera alors appelée à répondre d'éventuelles irrégularités dans l'usage des fonds). Pour son information, le CESER aurait donc apprécié que les deux communications détaillent davantage les différents aspects de cette responsabilité nouvelle.

Au sujet du programme opérationnel (PO) FEDER-FSE, le CESER note que celui-ci est assez proche de la version précédente dans ses objectifs. Il apprécie les précisions qui ont été apportées sur ses aspects méthodologiques mais regrette toutefois que la lecture de ce document demeure difficile. Par ailleurs, le CESER comprend la volonté de concentration accrue des interventions dès lors que celle-ci répond aux exigences de la Commission européenne et s'avère cohérente avec les stratégies régionales, et notamment avec le Pacte d'avenir. Le choix de retirer le financement de la Trame verte et bleue (TVB) de ce PO est compréhensible au vu des attentes de la Commission et dans la mesure où il ne se traduit pas par une diminution des crédits affectés à cet instrument. En revanche, le CESER apprécierait que l'avancement global de la trame verte et bleue puisse bénéficier d'un suivi unifié, puisque ces actions seront financées par plusieurs sources.

Concernant le Programme régional de développement rural breton, le CESER n'a pu examiner à ce stade que le début du document, portant sur les objectifs. Les fiches actions sont en effet en cours de finalisation.

De même, il reste difficile de percevoir l'articulation des programmes régionaux avec les programmes nationaux pour le FSE et le FEAMP. Pour le FSE, le CESER souhaite en effet s'assurer que les interventions de l'État et de la Région, dont les champs sont clairement définis, seront bien complémentaires. En ce qui concerne le FEAMP, le CESER regrette que le décalage chronologique du programme à l'automne 2014, du à l'échec du trilogue Commission – Conseil – Parlement européen, entraîne une année blanche. Ces points seront donc suivis avec attention.

Pour tous les fonds, la plus grande vigilance est nécessaire afin que la transition entre les deux périodes de programmation n'entraîne pas de ruptures pour les bénéficiaires.

Enfin, le CESER réitère son souhait de voir la Région bénéficier au plus vite d'une visibilité sur les moyens qui lui permettront d'assurer efficacement ses futures fonctions d'autorité de gestion des fonds européens.

<p style="text-align: center;"><b>Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité des votants – Abstentions 5 : (FO)</b></p>
--

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



**INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE  
(Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives  
pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)  
et Interbio Bretagne (IBB))**

Associer la gestion des fonds européens de développement régional FEDER, d'une partie FSE et du FEADER ainsi que du Fonds EAMP est une étape importante dans le souci d'améliorer une cohérence de la gestion de l'ensemble des fonds.

La FRCIVAM et IBB soulignent toutefois que cette gestion modifie considérablement la répartition des financements de cette enveloppe budgétaire.

Ainsi, comme le note la Commission, l'objectif "trame verte et bleue", autrement dit l'environnement, ne figure plus en tant que tel. La mention du texte original "le retrait de cet objectif spécifique ne signifie pas une baisse de financements sur le thème de la biodiversité" interpelle dans la mesure où des financements spécifiques ne sont pas visibles sur le FEADER. La FRCIVAM et IBB appuient la remarque de la commission quant au maintien prioritaire de cet engagement financier Il gagnera à être plus explicitement défini afin de lui confirmer sa juste place.

L'objectif 3, qui concerne l'environnement (hors Breizh Bocage), comporte l'intitulé suivant : *"Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale et économique des exploitations agricoles bretonnes"*. Il semble restrictif au regard du programme en cours : nous rappelons que le FEADER a une dimension « développement rural », ce programme n'étant pas ciblé seulement sur les exploitations agricoles bretonnes mais sur l'ensemble des actions environnementales menées également par des associations ou centrées sur Natura 2000.

L'ensemble des acteurs du développement rural devra pouvoir élargir à des mesures ouvertes pour leurs actions diversifiées et complémentaires pour la dynamique de ce développement rural. De même, le programme LEADER gagnera à conforter son importance dans les soutiens aux actions, par un budget à la hauteur des besoins du terrain.

**INTERVENTION de M. Annie GUILLERME  
(Union Régionale des Centres d'Information  
sur les Droits des Femmes et des Familles)**

En complément de l'avis du rapporteur général, nous attirons l'attention sur la stratégie et le nouveau programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe concernant la période 2014/2017 pour combattre les stéréotypes de genre et de sexisme, prévenir et combattre les violences à l'égard des femmes, garantir l'égalité d'accès à la justice, assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous aspirons à ce que ce nouveau programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes soit clairement identifié dans les fonds structurels, les programmes opérationnels et les enveloppes financières dédiés à la Région Bretagne.

Nous souhaitons que cette préoccupation soit associée aux décisions qui seront prises dans le cadre du dialogue régional mis en place entre le Conseil régional et le Secrétariat régional aux affaires régionales (SGAR) et la Direccte pour asseoir la cohérence de l'ensemble de l'intervention FSE sur le territoire breton.

Je vous remercie pour votre attention,

## **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

# **«AVENANT N°15 RELATIF AUX MODALITES DE PROLONGATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT REGIONAL DE VOYAGEURS 2007-2013»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jacques UGUEN

**AVIS DU CESER SUR L'AVENANT N°15 RELATIF AUX MODALITES DE  
PROLONGATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU  
FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT REGIONAL DE  
VOYAGEURS 2007-2013**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La convention TER entre la Région et la SNCF arrivée à échéance le 31 décembre 2013 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2014 et a mobilisé plus de 550 millions d'euros sur la période de 2007-2013 pour le fonctionnement du TER.

2017 verra l'achèvement de la LGV ce qui entrainera une réorganisation complète de la grille des TER. D'autre part, le contexte législatif et réglementaire n'est aujourd'hui pas stabilisé et des incertitudes pèsent sur les ressources financières des régions.

Au regard de ces éléments, le Président du Conseil régional propose de prolonger de 4 ans l'actuelle Convention TER, couvrant ainsi la période 2014-2017 et de réfléchir à une négociation de plus grande ampleur qui devrait se dérouler avant 2018.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

La fin de la convention TER actuelle au 31 mars 2014 s'effectue à l'approche de l'arrivée de la LGV en Bretagne en 2017 et à la diffusion de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire. A cela s'ajoutent la mise en œuvre du plan ferroviaire breton et l'arrivée de nouveaux matériels de haute capacité.

Ces éléments vont contribuer à une refonte en profondeur des grilles horaires des TER, dans un environnement institutionnel et réglementaire mouvant. Aussi, le CESER comprend-il le souhait du Conseil régional d'attendre 2018 pour la signature d'une nouvelle convention.

Pour le CESER, la modernisation des gares TER et l'augmentation de l'offre de transport avec des tarifs adaptés ont permis d'accompagner les besoins de mobilité à l'intérieur de la Bretagne. Le CESER a toujours affirmé que la grande vitesse devait profiter à l'ensemble de la

population et être diffusée sur l'ensemble du territoire, l'offre TER devant être un outil pour atteindre cette ambition.

Pour autant, il faut également prendre en compte le fait qu'aujourd'hui, la fréquentation TER se répartit en 2/3 de déplacements d'abonnés ou de scolaires et 1/3 de voyages occasionnels. Le TER joue donc un rôle fondamental dans les déplacements domicile/travail et domicile/étude et participe à l'attractivité et à l'aménagement des territoires. Il est à noter qu'en Bretagne, sur les parcours de ville à ville, le TGV remplit également ce rôle de desserte de proximité.

Pour le CESER, dans le cadre des négociations de la nouvelle convention TER, il s'agira de répondre à ce double impératif de diffusion de la grande vitesse et d'offrir des dessertes de proximité. De plus, ces négociations devront intégrer les demandes des usagers en s'appuyant sur les comités de lignes qui ont fait la preuve de leur pertinence.

Concernant le plan ferroviaire breton, il est fait état, dans le projet d'avenant, de la livraison de nouvelles infrastructures en intra région : Dol-Dinan, Plouaret-Lannion, Brest-Quimper. Le CESER sera vigilant sur le devenir des lignes Morlaix-Roscoff, Guingamp-Paimpol et Guingamp-Carhaix, absentes dans le document du Conseil régional.

Le CESER qui s'est à maintes reprises exprimé sur la sur-occupation du matériel voyageurs se réjouit de l'arrivée de 17 rames de grande capacité permettant de répondre à ce défi de croissance des déplacements, mais aussi de l'adaptation du technicentre de maintenance de Rennes à ce nouveau matériel permettant de conserver l'emploi sur place.

Pour le CESER, la prolongation de 4 ans de la convention TER actuelle doit être mise à profit pour une négociation de grande ampleur qui réponde bien aux besoins de déplacements à l'intérieur de la Bretagne. Cela ne sera pas possible sans la participation du plus grand nombre, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou, également, des usagers. Le CESER souhaite que des points d'étape soient régulièrement effectués sur l'avancement des réflexions avant l'élaboration du document final, en 2017.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- réalisation de points d'étape réguliers sur l'avancement des réflexions avant l'élaboration du document final de convention relative à l'organisation et au financement des TER post 2017 ;
- Devenir des lignes Morlaix-Roscoff, Guingamp-Paimpol, Guingamp-Carhaix.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**





## INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (CGT)

Portée par la CGT dès les premières expérimentations, la régionalisation des transports de voyageurs a démontré toute son efficacité. Depuis 2002, date de la première convention en Bretagne, la fréquentation a quasiment doublé et, comme le relève à fort juste titre l'avenant à la convention, peu de secteurs ont connu une telle croissance avec des recettes elles aussi en augmentation et une qualité de service exemplaire offerte par les cheminots.

Pour la CGT, la réussite de la régionalisation est avant tout à mettre à l'actif d'une volonté politique forte conjuguée à la mise en place des moyens nécessaires par la SNCF entreprise publique intégrée qui joue un rôle pivot et doit continuer à prendre toute sa place de « partenaire-expert ».

Le succès que rencontre le transport régional de voyageurs démontre en cette période de crise que le service public possède des capacités d'adaptations et qu'il est en mesure de répondre à des besoins voire même à les provoquer. Pour la CGT, la réponse aux besoins de transport, le développement ferroviaire inéluctable sur notre région avec la mise en service de la future LGVBPL, ne peut pas relever que des seules collectivités territoriales et de la SNCF. En effet, l'Etat doit prendre en compte cette évolution de la demande. Pour mémoire, depuis 12 ans, la dotation relative à cette décentralisation, attribuée aux régions, n'a pas été revalorisée si ce n'est qu'elle est indexée sur l'inflation.

Ce désengagement de l'Etat depuis 2002 pour les TER, confirmé pour cette année 2014 lors de la présentation du budget transport de la nation, va obliger collectivités locales et la SNCF à s'autofinancer et à accentuer les politiques de réduction des coûts avec toutes les conséquences sur l'emploi et in fine pour l'avenir du service public ferroviaire. C'est d'ailleurs dans ce contexte que, sur la période 2007-2013, 800 emplois de cheminots ont été supprimés hors périmètre Fret. C'est aussi le désengagement de l'Etat qui provoque une inflation démesurée du prix des péages liés à l'usage de l'infrastructure et in fine du coût du transport de voyageurs et des marchandises. Cela est une véritable problématique pour notre région et la CGT s'inscrit dans la démarche du CESER consistant à porter vigilance sur ce point.

En ce début 2014, si le succès du TER ne se dément pas et démontre que le déclin qui prévalait avant la régionalisation n'avait rien d'une fatalité. Les événements dramatiques survenus en 2013 et notamment l'accident de Brétigny sur Orge démontre les limites des choix de gestion opérés ces dernières années. Ce triste événement a durablement marqué les esprits et singulièrement les cheminots. Le désengagement de l'Etat, l'inefficacité de la réforme de 1997 portant création de RFF, la conséquence des destructions d'emplois à la SNCF et le recours tous azimuts à la sous-traitance impactent les fondamentaux du système ferroviaire français. A l'heure où va être débattue à l'assemblée nationale le cadre législatif de la future réforme ferroviaire, il est urgent et nécessaire que soit réalisée un bilan objectif des politiques de réduction des coûts mises en œuvre ces dernières années tant pour RFF que pour la SNCF. De plus, en tant qu'aménageur du territoire, l'Etat doit assumer pleinement ses responsabilités pour maintenir, entre autre, une cohérence des territoires au niveau interrégional, national, et

avec le reste de l'Europe. Avec des inégalités de plus en plus prégnantes entre les régions riches et les régions pauvres, il doit aussi veiller à l'égalité de traitement et d'accès de tous au service public de transport.

En tout état de cause, cet avenant démontre que dans une période, où les velléités se font fortes concernant l'ouverture à la concurrence des activités ferroviaires de voyageurs, où pour être moderne il convient de parler de service universel plutôt que de service public et, où le mot Statut semble tabou, le Conseil Régional renouvelle sa confiance à une entreprise publique de service public avec des personnels à statut. Cette démarche est à saluer et constitue un signe fort et encourageant pour l'avenir de nos territoires. Cela dénote aussi le volontarisme régional pour s'engager dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES fixés au travers du SRCAE.

La CGT votera favorablement l'avis du CESER.



## INTERVENTION de M. David RIOU (CFDT)

### Intervention sur la convention TER

Au regard de l'environnement réglementaire et législatif mouvant, concernant la réorganisation des acteurs ferroviaires, mais également des incertitudes sur les ressources financières des régions, la CFDT comprend la volonté du Conseil Régional de prolonger l'actuelle convention TER de 4 ans, correspondant à l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne.

Pour la CFDT ce délai doit être mis à profit pour élaborer un véritable service TER de qualité, répondant à la double ambition de diffuser la grande vitesse sur tout le territoire et répondre aux besoins de déplacements quotidiens domicile/travail, domicile/études.

Des dessertes et des tarifs adaptés sont à l'origine du succès du TER en Bretagne, pour autant l'augmentation du coût des péages, plus 4,8 % prévu cette année pour les TGV, aura des répercussions sur le coût des transports, au risque de détourner nombre de bretons du transport collectif. Pour la CFDT au vu des investissements de la région sur le ferroviaire, il n'est pas concevable de priver de fait bon nombre de bretons du transport collectif ferroviaire.

La CFDT sera également vigilante sur le devenir des lignes en antenne, Guingamp/Carhaix, Guingamp/Paimpol, Morlaix/Roscoff. Ces infrastructures sont nécessaires à l'attractivité de leur territoire et à la diffusion de la grande vitesse. Ces lignes sont aujourd'hui en sursis et le manque de financement de l'AFIT, suite aux dernières décisions concernant la taxe kilométrique poids lourd, risque de nuire à leur pérennité.

La CFDT soutient donc l'avis du CESER qui demande que la prolongation de la convention TER soit mise à profit pour une négociation de grande ampleur qui réponde bien aux besoins de déplacement à l'intérieur de la Bretagne.



## **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

# **« SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE BREST IROISE (1) (SMBI) - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jean-François LE TALLEC

**AVIS DU CESER SUR LE SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
BREST IROISE (SMBI) – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS**

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Afin d'approuver les termes des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le développement de Brest Iroise (SMBI), le Président du Conseil régional met en avant les éléments suivants :

- une maîtrise d'ouvrage régionale réaffirmée ;
- une cohérence d'action sur le périmètre portuaire ;
- quatre acteurs réunis au service du développement et de la stratégie (Brest Métropole Océane, CCI de Brest, Département du Finistère et Région Bretagne) ;
- une activité de plaisance harmonisée.

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Depuis 1978, les quatre membres du syndicat mixte pour le développement de Brest Iroise, à savoir Brest Métropole Océane, la Chambre de commerce et d'industrie de Brest, le Département du Finistère et la Région Bretagne ont œuvré conjointement à créer les conditions propices au développement du port de Brest.

Le CESER prend note de l'adoption des nouveaux statuts qui permettront, entre autres, au SMBI de se positionner comme une véritable instance de gouvernance stratégique du port de Brest.

Ces nouveaux statuts clarifient la répartition des rôles au service du développement du port et devraient permettre d'optimiser l'action du syndicat au profit notamment de la prospection économique et de la valorisation des espaces nouvellement créés sur le polder.

Le CESER n'apporte pas de remarques particulières sur la répartition des dépenses du syndicat et des contributions des membres.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**

**PAS DE DEMANDE D'INTERVENTION EN SEANCE SUR CET AVIS DU CESER.**



**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE  
BREST (2) – LOI MOP – PROGRAMME ET  
ENVELOPPE FINANCIERE TRAVAUX »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jean-François LE TALLEC

**AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST  
PROGRAMME TECHNIQUE DE TRAVAUX  
ENVELOPPE FINANCIERE PROJET**

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le bordereau présente les éléments suivants :

- le cadre juridique du projet ;
- l'expression de besoins et programme fonctionnel ;
- le programme technique du projet de développement portuaire ;
- le budget de l'opération ventilé par phase de travaux (219,94 M€).

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le projet de développement du port de Brest constitue pour la région Bretagne, un enjeu économique majeur. Le CESER prend note d'une part des différents éléments constitutifs des aspects techniques et fonctionnels des travaux (calendrier, compositions des infrastructures etc. ) et d'autre part, du budget estimatif alloué aux différentes phases des travaux.

Le CESER sera attentif au respect du calendrier prévisionnel de réalisation ainsi qu'au budget estimatif alloué aux différentes phases des opérations.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**



**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**





## INTERVENTION de M. Stéphane CREACH (Comité régional CGT de Bretagne)

Les trois sujets soumis à l'assemblée ont comme tronc commun la question du développement du port de Brest.

La CGT est bien évidemment favorable au développement des activités industrielles pour asseoir un tissu économique diversifié, mais, sur ce sujet, comme sur trop souvent d'autres, les montages industriels et la réalité de l'impact réel sur l'emploi ne semblent pas être intégrés dans les bases politiques, économiques et sociales dès les études amont des projets.

Le développement du port de Brest s'inscrit, pour la CGT, dans une logique d'une combinaison industrielle diversifiée, ce qui doit exclure les pratiques de mise en concurrence ou d'oppositions des activités entre elles.

Or, dans ce domaine, les acteurs ont parfois des intérêts divergents.

Le statut même des acteurs peut aussi avoir un réel impact sur les choix finaux.

Défendre l'existant n'est pas un combat d'arrière garde comme nous l'entendons souvent.

La CGT est particulièrement soucieuse du maintien et du développement des activités de construction et de réparation navales en France et en Bretagne, qu'elles soient civiles ou militaires mais le mélange des genres détruirait les deux.

L'activité des Énergies Marines Renouvelables ne peut donc que se comprendre comme une activité nouvelle et complémentaire.

La documentation qui étaye les 3 dossiers sur le sujet fait nettement apparaître cette activité comme celle possible de stockage, d'assemblage d'éléments de série produits et confectionnés, mais où et avec qui, telle est la question.

Parmi les acteurs, la question du rôle de DCNS est aussi très -trop- rapidement survolée.

Alors certes, nous pouvons entendre qu'il s'agit des bases pour un travail complémentaire, mais la pratique syndicale de la CGT est que soit mis sur la table, dès le lancement d'une activité, l'exigence des créations nettes d'emplois de qualité.

C'est ce que devrait prendre en compte en permanence les pouvoirs publics dans toute stratégie de développement et les acteurs économiques quand ils bénéficient de subventions publiques.

La démarche syndicale de la CGT d'intervenir sur les choix de gestion ne pourra dès lors se satisfaire d'attendre, sans agir, pour que, très rapidement, industriels et pouvoirs publics, à tous niveaux, répondent en avançant la réalité des schémas industriels et le niveau des emplois stables dans ce domaine EMR sur le port de Brest.

C'est avec cet état d'esprit que la CGT vote les 3 avis qui nous sont soumis.

**INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS  
(Chambre de commerce et d'industrie de la Région Bretagne)**

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Nous intervenons rapidement sur le projet de développement du port de Brest. La Région Bretagne en assure la maîtrise d'ouvrage. Le 24 janvier 2014, le Comité de pilotage du projet s'est réuni à Brest. Sa présentation intègre le dragage en première phase de la souille du quai principal pour les vracs du port de commerce.

Cette intégration est satisfaisante. Elle permet d'envisager l'accueil des navires de type post panamax qui constituent le navire type de la chaîne logistique pour l'importation des matières premières agricoles à destination des usines.

Je vous remercie de votre attention.



## INTERVENTION de M. David RIOU (CFDT)

La CFDT soutient et se félicite des actions engagées par le Conseil régional en faveur du développement du port de Brest, qui permettra le développement des Energies Marines Renouvelables, véritable opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton sur l'ensemble de nos territoires, projet que défend la CFDT depuis plusieurs années.

Aujourd'hui plusieurs projets d'EMR sont à l'étude. Il est important de réaliser la phase de construction des premiers prototypes, comme par exemple pour l'éolien flottant. Cette étape permettra d'être prêts à répondre aux futurs appels d'offres et préfigurera le développement de l'activité par la suite. C'est pourquoi la CFDT s'assurera au cours des prochains mois que les engagements en faveur des projets structurants notamment issus des investissements d'avenir, soient effectivement réalisés. On peut insister particulièrement sur la dotation de 34 M€ annoncée par l'Etat, en lien avec le Conseil régional pour France Energies Marines qui fait partie de cet ensemble brestois de l'excellence en matière de recherche-développement sur les EMR.



**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

**« DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST (3) -  
LANCEMENT DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE  
- DELEGATION AU PRESIDENT »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jean-François LE TALLEC

**AVIS DU CESER SUR LE DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST  
LANCEMENT DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE  
DELEGATION AU PRESIDENT**

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce bordereau requérant une délégation au Président du Conseil régional et indiquant les différentes composantes de l'instruction administrative présente deux éléments :

- un rappel du projet du développement du port de Brest ;
- le contexte réglementaire de sa mise en œuvre.

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER encourage les actions engagées par le Conseil régional en faveur du développement du port de Brest, notamment ses stratégies en faveur des filières économiques (réparation navale) et de développement des énergies marines renouvelables.

Le CESER n'apporte pas de remarques particulières sur le lancement de l'instruction administrative ni sur la délégation au Président.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**



**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Associations Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne)

Le projet de développement du port de Brest est un projet important par son montant 219,94 M€ et par son impact économique attendu, il ne sera pas neutre sur l'aménagement du territoire et ni sans conséquences sur les milieux naturels. Le montant actuel dépasse clairement le seuil nécessaire pour réunir une commission du débat public et nous ne pouvons que regretter que celui-ci ait été refusé sur la base d'une mauvaise évaluation financière initiale. Il y a là un réel détournement de la loi tout à fait regrettable. Ceci est d'autant plus regrettable qu'au delà de l'aspect formel, ce sont bien les perspectives mêmes du projet qui méritaient débat. Si pour notre part nous adhérons au projet pour ce qui concerne les énergies marines renouvelables (EMR), nous sommes dubitatifs quant au niveau de développement que doit atteindre le port de commerce. Aujourd'hui pour ce qui nous concerne, mais également suivant la politique agricole du Conseil régional (Pour une nouvelle alliance agricole, plan agricole et agroalimentaire breton (P3AB), projet PDRR), une diminution des importations de soja est à prévoir à moyen et long terme, et les raisons d'escompter de très gros navires ne sautent pas aux yeux. Il y avait bien de quoi alimenter un vrai débat public et aujourd'hui encore il y a lieu de vérifier la calibration du projet pour éviter tout sur-dimensionnement !

Il demeure que durant toute cette phase d'avant-projet, le maître d'ouvrage a manifesté une réelle volonté de concertation publique, même si les résultats dans ce domaine restent un peu décevants : extrême difficultés à communiquer les éléments d'étude essentiels pour la compréhension et la maîtrise des impacts du projet, et la longue liste d'études qui figure dans le programme technique de travaux n'a souvent pas pu être exploitée à cause d'une remise trop tardive. Si nous ne pouvons que nous réjouir des inflexions qui ont pu être données à ce dossier qui a bien évolué au cours de cette période de concertation afin de mieux prendre en compte les risques environnementaux, il demeure des inquiétudes concernant les éléments les plus toxiques et les résidus du naufrage de l'Amoco-Cadiz. Ces points nous semblent encore à débattre. Enfin nous espérons que sur le plan paysager le projet final fasse appel à une conception architecturale et paysagère de haut niveau, l'actuel projet d'un merlon extrêmement massif pour cacher le paysage, ne nous semble pas à la hauteur.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de présenter à la commission nationale de protection de la nature (CNPN) des mesures compensatoires de qualité.

L'opération est extrêmement complexe et à vrai dire, même aux yeux du maître d'ouvrage, tout ne peut être absolument maîtrisé. Aussi nous souhaitons que soit bien mis en place une structure d'information et de concertation pour le suivi de cette opération particulièrement délicate. Nous souhaitons également qu'un bilan soit tiré à l'issue de la phase 1 et qu'un réajustement puisse être fait si nécessaire avant le lancement de la phase 2.

Nous rappelons que les études d'incidence sur les zones Natura 2000 doivent permettre réellement d'analyser l'incidence du projet sur ces zones. Elles devront être jointes à l'étude d'impact pour l'enquête publique (EP). De même les mesures compensatoires devront être très clairement présentées à l'EP.

Nous approuvons le rassemblement en une enquête publique unique. Il serait souhaitable qu'au vu de l'importance du dossier, sa durée soit de deux mois et qu'elle relève d'une commission d'enquête.



## **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

### **« REALISATION DU FUTUR LYCEE PUBLIC DU PAYS DE PLOËRMEL »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Formations, enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Luc LE GUELLEC

## REALISATION DU FUTUR LYCEE DU PAYS DE PLOERMEL

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait le constat d'un dynamisme démographique en Bretagne avec, en particulier, une croissance forte de la population lycéenne dans le Pays de Ploërmel. Le Pays de Ploërmel se différencie sur deux points de la moyenne régionale : un taux de scolarité plus faible des 15 – 29 ans et une part plus importante de non – diplômés. Par ailleurs, il note que les familles des lycéens de Ploërmel sont les plus défavorisés en ce qui concerne l'accès à une offre de formation initiale sous statut scolaire public. Pour ces raisons, le conseil régional a relancé une étude prospective sur la démographie lycéenne de ce territoire.

La synthèse de cette étude est, ici, présentée. Après avoir rappelé le contexte démographique en général de la Bretagne et plus particulièrement de la démographie lycéenne en région, l'étude insiste sur la démographie lycéenne dans le Pays de Ploërmel. Cette étude conclut que le potentiel d'élèves scolarisables dans un nouveau lycée public se situe entre 650 et 700 élèves, à l'horizon 2020. L'étude précise que les effets de la création d'un nouveau lycée public sur les effectifs des autres lycées public et privés avoisinants seront limités et ne remettront pas en cause leur viabilité.

Les trois séries de formation générale devront être proposées dans ce nouveau lycée et la création de filières technologiques doit être envisagée (« ST2S » et/ou STMG). Dans sa conception ce nouveau lycée devra respecter l'exemplarité environnementale. Le coût prévisionnel total (y compris les équipements pédagogiques et mobiliers) se situe environ à 27 M€ TTC.

Les étapes opérationnelles du projet sont présentées avec, en préalable, l'accord du préfet comme celui de la commune et communauté de communes d'implantation.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER est satisfait qu'enfin la création d'un nouveau lycée public à Ploërmel se dessine. Il regrette toutefois la lenteur dans la prise de décision d'autant qu'il a alerté depuis plusieurs années de la nécessité de déployer une nouvelle offre de formation publique sur ce Pays. Les

données démographiques qui fondent les estimations pour ce territoire sont solides. En effet, le taux de croissance des 10-19 ans est fort à l'horizon 2020.

Le CESER fait remarquer que la lecture concentrée sur un seul Pays masque ce qui se passe sur l'ensemble de la région. Si Ploërmel croît, d'autres territoires suivent le même processus. Une large majorité de Pays situés au sud et à l'est de notre région va vivre cette croissance démographique. Le dernier recensement de l'Insee le confirme pour tous les Pays du bassin rennais (Vitré, Brocéliande, Vallons de Vilaine, Pays de Vilaine) ainsi que pour tout l'est du Morbihan. Le document présenté reconnaît que la prévision de 10 700 lycéens supplémentaires à l'horizon 2021 par rapport à 2011 ne tient pas compte du solde migratoire positif mais aucune conclusion n'est tirée de cette sous-estimation. Une autre affirmation forte interroge le CESER : « *Ces 10 700 lycéens se répartiront dans les 105 lycées publics EN et les 82 privés sous contrats avec l'EN* ». Or il y a actuellement, selon les sources du rectorat, 104 lycées publics et 81 lycées privés. Il est donc indispensable que les données chiffrées dont disposent la Région et le Rectorat soient harmonisées.

A l'échelle régionale comme au niveau de chaque Pays, plusieurs indicateurs sont considérés comme stables alors qu'ils pourraient varier. Ainsi en est-il du partage des effectifs entre le public et le privé comme du taux de passage de 3<sup>ème</sup> en seconde. Si ce taux de 70% reste stable cela signifie donc que l'objectif partagé de le faire croître ne sera pas réalisé à l'horizon 2021. Par exemple, en terme d'inégalités territoriales de formation, d'après le Bilan d'orientation de juin 2013 du SAIO, c'est le BAPE de Vitré Fougères qui connaît le plus faible pourcentage de passage de 3<sup>ème</sup> en Seconde (58,1% alors que la moyenne académique est de 67,8%)

Le CESER maintient donc son inquiétude émise dans son avis sur les Orientations Budgétaires. Le CESER considère comme une grave erreur de ne pas répondre à l'urgence de création d'un nouveau lycée sur le bassin rennais vu la saturation déjà effective des lycées existants. Il est vrai que l'émergence d'une métropole rennaise va modifier la donne. Peut-être que le conseil régional diffère sa décision et attend le transfert de compétence « lycées » à la future métropole ? Mais si tel est le cas, la clarté du débat exigerait que ce soit dit.

Concernant le futur lycée de Ploërmel, le CESER reconnaît la rigueur des arguments concernant les conséquences sur les effectifs des autres lycées avoisinants mais tient à faire remarquer que la probable forte attractivité de la nouvelle offre de formation rend très aléatoire les prévisions de flux d'élèves.

Le CESER est d'accord avec la proposition que ce nouveau lycée intègre les trois séries générales avec, aussi, une offre de formations technologiques. Le choix de la filière ST2S, actuellement préparée dans 9 établissements publics et 13 établissements privés dans l'académie (1 établissement public et 2 privés dans le Morbihan (Lorient et Vannes), permettra de diversifier l'offre de formation sur le territoire. Cependant, le CESER s'interroge sur le choix de la filière STMG par rapport à la filière STI2D. En effet, la filière STMG avec ses 4 spécialités est largement représentée dans l'académie, y compris dans le Morbihan, ce qui n'est pas le cas de la filière STI2D.

L'excellence environnementale dans la conception des bâtiments est bien entendu une exigence que partage le CESER. Dans le même esprit, le CESER considère que compte tenu de l'évolution forte des pratiques professionnelles (en particulier les activités pédagogiques liées au développement récent du numérique mais pas seulement) une nouvelle réflexion

associant les professionnels concernés devrait se mettre en place pour que le référentiel des travaux intègre ces nouveautés. Un groupe de référents à l'instar de celui qui avait fonctionné sous l'ancienne mandature serait très utile.

Le CESER insiste pour que les étapes opérationnelles du projet ne trainent pas en longueur et se fassent sur une durée raisonnable.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la procédure qui doit aboutir à l'émergence de ce nouveau lycée. Il espère des réponses et de nouvelles réflexions de la Région relativement aux capacités d'accueil en lycée sur l'ensemble du territoire breton.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
Contre : 2 (Mme Robert Guylaine,  
M. Le Borgne Lionel)**



**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**





## INTERVENTION de Mme Guylaine ROBERT (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes

Au mois de septembre 2012, M. le Président Massiot a présenté à la presse et aux habitants du Pays de Ploërmel son intention de créer un lycée public à Ploërmel. Ces rencontres ont été renouvelées en septembre et décembre 2013.

Je souhaite faire remarquer que les effectifs qui sont annoncés pour justifier la création d'un lycée public ne semblent pas raisonnables, et attirer votre attention sur le fait que l'ouverture de ce nouveau lycée supplémentaire risque de mettre en difficulté les établissements qui existent déjà dans ce secteur.

Les prévisions démographiques basées sur les projections Omphale 2010 de l'Insee annoncent une croissance annuelle moyenne de 0,7% pour la population bretonne, de 2010 à 2040, soit 12% pour la période 2013-2030. L'étude du GREF Bretagne, portant sur le Pays de Ploërmel, nous apprend que les principaux bénéficiaires de cet accroissement de population sont dans la tranche d'âge des 60 ans et plus, qui ne sont pas les plus concernés par un nouveau lycée. La part relative des moins de 20 ans parmi la population diminuera d'un point, même avec la forte croissance prévue, qui place la Bretagne parmi les 4 régions les plus dynamiques de France.

3000 élèves fréquentent aujourd'hui les lycées Brocéliande à Guer, La Mennais et La Touche à Ploërmel, et Ampère à Josselin. Parmi eux, 1400 sont en filières générales et technologiques, et sont donc concernés par ce projet de lycée. Ce n'est donc pas 700, mais à peine 160 nouveaux lycéens qu'il faudra accueillir en 2030 dans un lycée général et technologique.

Or, à la rentrée de septembre 2013, il reste 344 places vacantes dans les classes de 2<sup>nd</sup>e, 1ere et Terminale L, ES et S de ces lycées, tant dans le public que dans le privé : 211 places vacantes pour le lycée de Guer, 83 à La Mennais et 50 à La Touche.

Il est donc possible, avec les structures actuelles, de faire face à l'accroissement prévisible des effectifs sur ce bassin, dans le respect des choix des familles.

La création d'un lycée nouveau de 600 à 700 élèves déstabilisera inévitablement les établissements qui existent actuellement et entraînera des conséquences négatives :

Pour le lycée de Guer, il perdra durablement 34% de son effectif et devra inévitablement être restructuré.

Pour les lycées privés, leur équilibre économique sera remis en cause et ils devront inmanquablement procéder à des licenciements : 13 à 14 postes d'enseignants, qui ne peuvent être recrutés dans l'enseignement public pour des questions statutaires, et une dizaine de personnels de droit privé – surveillants, personnels administratifs... Les communautés

éducatives ont suivi avec attention les intentions de M. le Président et font déjà part de leur inquiétude.

Les investissements considérables prévus, auxquels nos concitoyens sont particulièrement attentifs aujourd'hui, risquent d'être disqualifiés par les futures difficultés de recrutement de ces établissements.

Dans ce contexte, il n'est pas raisonnable de remettre actuellement en cause l'équilibre qui existe dans l'accueil des lycéens du Pays de Ploërmel.

**INTERVENTION de Mme Françoise BOUJARD  
(Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)**



**Construction Lycée de Ploërmel**

La CFDT approuve la décision de la construction d'un nouveau lycée public à Ploërmel. Ce nouveau lycée permettra de répondre à la croissance de la population lycéenne et d'améliorer les conditions de vie et donc de réussite des lycéens de ce pays. Aujourd'hui, en effet un tiers des lycéens y résidant n'y sont pas scolarisés et la commune de Ploërmel est la seconde commune de France métropolitaine la plus éloignée d'un lycée public avec un temps de trajet quotidien d'environ une heure à l'aller et au retour.

Cependant, les études montrent que le pays de Ploërmel n'est pas le seul à vivre cette progression démographique. Cette augmentation est également très sensible, en particulier, sur le pays de Rennes. Si le conseil régional reconnaît que la création d'un nouveau lycée public est incontournable, la CFDT s'inquiète cependant de la lenteur de la prise de décision. En effet, un nouveau lycée public est indispensable à l'échéance 2019. Il est donc urgent de prendre cette décision.

Si la CFDT approuve le travail engagé avec l'Académie pour optimiser les capacités d'accueil dans les lycées existants, il apparaît clairement que cela ne suffira pas. Et des mesures transitoires devront être mises en place dans l'attente de la livraison des locaux étendus et adaptés.

Le manque d'anticipation, à terme, coûtera plus cher à la collectivité : besoin de locaux provisoires décidés dans l'urgence, dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil qui impacteront davantage les élèves les plus fragiles...

La région Bretagne s'est engagée pour une politique pour et avec les jeunes, l'accueil et les conditions de vie des lycéens doivent donc être une priorité.

**INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC  
(FSU Bretagne)**

La FSU approuve totalement la création d'un nouveau lycée public à Ploërmel. Elle alerte sur la très forte pression de la démographie scolaire à venir, en particulier, dans le bassin rennais.

Elle développera son augmentation dans son intervention sur le projet de BP 2014.

## **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

### **« PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN – APPROBATION FINALE DU PROJET DE CHARTE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Alain THOMAS

**AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE  
DU MORBIHAN – APPROBATION FINALE DU PROJET DE CHARTE ET  
ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Les Parcs naturels régionaux relèvent de la compétence des Conseils régionaux qui ont l'initiative des procédures de création et de renouvellement de leur classement par l'État. La loi du 8 janvier 1993 en a précisé les missions. A travers leurs chartes et les plans qui les accompagnent, les PNR permettent d'engager des stratégies pour un aménagement fin et durable de territoires à patrimoine naturel et culturel fort.

Ces raisons motivent l'engagement du Conseil régional pour la création de nouveaux PNR en Bretagne : le parc naturel de la Rance-Côte d'Émeraude et le parc naturel du golfe du Morbihan.

Le Président du Conseil régional rappelle la longue maturation du projet morbihannais lancé officiellement en janvier 1999 et confiant au SIAGM (Syndicat intercommunal d'aménagement du golfe du Morbihan) l'élaboration de la charte.

Au fil du temps, le périmètre d'étude initial est passé de 27 à 38 communes par intégration de communes littorales afin de favoriser une gestion intégrée du golfe du Morbihan. La question de la maîtrise de l'urbanisme a constitué la pierre d'achoppement principale, engendrant tensions et retards répétés au cours de la procédure d'élaboration. Une relance du projet en décembre 2011 par le Conseil régional a permis, notamment sur cette question, d'ajuster la charte en concertation avec l'ensemble des collectivités locales et EPCI concernés. Cette charte ajustée a été approuvée par le Conseil régional en session des 27 et 28 juin 2013.

Au vu des accords obtenus depuis lors auprès du Conseil général du Morbihan, des communes et des EPCI concernés, le Conseil régional est appelé à délibérer sur cette charte, la procédure de création arrivant ainsi à son terme.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Lors de sa session du 17 juin 2013, le CESER avait salué le déblocage d'une situation permettant d'envisager dans un délai proche la création d'un deuxième parc naturel régional en

Bretagne. Le CESER pointait, entre autre, l'importance des outils proposés dans le projet de charte (« *commission de l'urbanisme* » et « *observatoire du foncier* ») pour rendre compatibles les prévisions de croissance démographique, la volonté d'une gestion économe de l'espace et les objectifs ambitieux de préservation des remarquables ressources naturelles du golfe du Morbihan. La charte définitive précise les contours de cette politique : observatoire du foncier du parc, « *commission projets en urbanisme durable* », évaluation précise du potentiel foncier, développement d'une « *culture de la densité* », travail en lien avec Foncier de Bretagne. Cela répond potentiellement aux attentes de notre assemblée.

Au sujet du périmètre du futur PNR et en lien, notamment, avec les objectifs de préservation de la ressource en eau, le CESER regrettait l'absence d'un sous-bassin versant important (celui du Loc'h et du Sal). Ce territoire correspond à 6 communes où la gestion de l'eau est assurée par un syndicat mixte. Si la charte prévoit une collaboration technique avec cette structure, il n'en demeure pas moins que leur absence affaiblit la portée du projet. D'une manière générale, il convient de rappeler que le classement en A de la qualité des eaux du golfe est toujours sur le fil du rasoir et que celle de ce sous-bassin versant est justement l'une des plus problématiques.

Toujours à propos du périmètre du PNR, tout en respectant le libre choix des Conseils municipaux, le CESER regrette aussi que 8 communes ayant participé à cette longue maturation du projet aient décidé de ne pas approuver finalement cette charte. Cela interroge d'autant plus que plusieurs de ces communes, insulaire ou riveraines, sont particulièrement représentatives des richesses naturelles et patrimoniales du golfe du Morbihan. Le CESER demande au Conseil régional de jouer un rôle de médiateur pour tenter de lever les points de blocage afin de favoriser la mise en œuvre cohérente des objectifs du PNR.

Le Conseil régional précise qu'il appuiera la demande de reconnaissance de la charte en Agenda 21 local auprès du Ministère de l'écologie. Le CESER note que cette charte se place en effet très clairement dans la perspective du développement durable et aborde la question de la lutte contre le dérèglement climatique. En accord avec l'appui du Conseil régional sur ce point, le CESER observe aussi que la charte prévoit d'apporter son concours pour la mise en œuvre d'Agendas 21 au niveau de chaque commune adhérente au PNR. Le fait que seules 5 de ces communes en disposent, illustre la nécessité de développer cette approche en y associant activement les citoyens.

Pour conclure, le CESER note avec intérêt que la charte accorde une large place à la question du partage des valeurs du PNR avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. Un gage de réussite pour ce, bientôt, 49<sup>ème</sup> parc naturel régional sur le territoire national.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux au sujet du projet de charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Cette charte propose pour les douze ans à venir un projet qui engage les collectivités concernées pour une gestion maîtrisée et partagée du territoire du « Golfe du Morbihan » dans un objectif de développement durable.

Les acteurs économiques souscrivent à de tels projets de développement local. A nos yeux, le développement durable revêt plusieurs dimensions dont le respect de l'environnement mais également la capacité d'un territoire à soutenir le développement économique et l'emploi à long terme.

Dans cette perspective, les acteurs économiques s'interrogent sur la pérennité des capacités d'accueil des entreprises sur le territoire du Golfe du Morbihan.

Sur le fond du dossier, nous voulons rappeler que la performance économique du territoire et de chacune de ses entreprises s'accommode mal d'un carcan trop rigide. Le souhait de préserver le territoire du Golfe et ses abords ne doit pas entraver le développement et les installations futures des entreprises. Ainsi, il est primordial d'avoir une visibilité sur les disponibilités foncières pour les entreprises et d'assurer la pérennité des activités économiques sur le littoral.

Nous veillerons à ce que le littoral ne soit pas réduit à un espace de loisirs et de villégiature mais qu'il soit également un territoire proposant de la richesse et valorisant ses ressources notamment agroalimentaire (pêche, culture...)

Enfin, nous insistons sur la nécessité d'associer en amont du projet les partenaires et structures de développement économiques ainsi que les associations de professionnels.

Je vous remercie de votre attention.



# **DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**

## **«BUDGET PRIMITIF 2014 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

M. Martial WESLY,  
rapporteur général du budget

## **AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2014**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

#### *1.1. Introduction*

Dans son introduction, le Président du Conseil régional souligne l'inquiétude et le doute qui touchent l'Europe et la France, avec la confiance fragilisée qui en découle. La Bretagne n'échappe pas à ces difficultés et, alors que ses indicateurs d'emploi et de croissance se sont longtemps avérés très favorables, le retournement est ressenti d'autant plus brutalement. L'inquiétude sur l'avenir s'est manifestée avec force en 2013, renforcée par la déception à l'égard du contenu de la première loi de décentralisation, aiguisée par le mécanisme de l'écotaxe.

Face à cela, la région dispose d'atouts multiples, appuyés par un fort volontarisme collectif, formalisés dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, lequel vise à répondre aux situations d'urgence, à accélérer les grands projets d'investissements, ou encore à ouvrir des perspectives nouvelles, par exemple en matière d'organisation institutionnelle et de modernisation de l'action publique.

Le budget primitif 2014 s'inscrit à la fois dans le prolongement des budgets précédents, et dans la nécessaire adaptation de l'action régionale aux exigences du contexte et de la crise :

- prolongement, à travers la montée en puissance des investissements massifs, notamment le projet Bretagne à grande vitesse (BGV), mais aussi en faveur des transports, des infrastructures portuaires (port de Brest), des lycées, des projets des territoires, de l'activité économique, de la formation ;
- adaptation, en réponse au contexte, et alors que 2014 verra en même temps l'adoption des nouveaux programmes de fonds européens, sous la responsabilité de la Région ; la définition du futur contrat de plan, autour des priorités du Pacte d'avenir ; la conclusion des nouveaux contrats avec les 21 pays de Bretagne.

Le budget primitif 2014 est un budget exceptionnellement offensif, qui atteint un montant global de 1 391,5 M€ (+ 4,2 %), avec 266 M€ consacrés à la contractualisation territoriale ; 625 M€ aux grands programmes d'investissement (+ 8% vs 2013), dont le projet BGV 170 M€.

Le calendrier du Pacte d'avenir aura également un impact sur l'exercice, supposant des moyens complémentaires à ceux de l'État.

Le contexte budgétaire est aussi celui de la contrainte et de l'incertitude :

- incertitude, du fait de la baisse des ressources, sans marge de manœuvre et présentant un dynamisme faible ou aléatoire, ce qui impose de la prudence dans les projections (- 1,5 % hors emprunt) ;
- contraintes, du fait de la croissance de la dette consacrée à la mise en œuvre des grands projets, mais qui impose de maintenir une trajectoire budgétaire saine et équilibrée. Ceci conduit à un nouvel ajustement des dépenses de fonctionnement (moins de 1,25 % d'augmentation), à rester sélectif dans les actions, à rechercher des effets de levier maximum.

Ainsi le budget 2014 confirme-t-il les principales priorités du projet régional :

- la performance du territoire, confortée par l'amélioration de son accessibilité sous toutes ses formes (BGV ; transports régionaux ; RN164 ; modernisation des ports ; Bretagne Très Haut Débit...)
- le renforcement de la compétitivité de la Bretagne (soutien à l'innovation, à l'agriculture et à l'agroalimentaire ; à l'enseignement supérieur et à la recherche ; aux projets et à la création d'entreprises ; à la lutte contre le chômage...)
- le renforcement de l'attractivité territoriale (qualité de vie ; aménagement du territoire ; culture, tourisme et sport ; reconquête de la qualité de l'eau ; plan pour le bâtiment durable...).

## *1.2. Recettes*

Les ressources des Régions connaîtront à partir de 2014 deux évolutions majeures :

- une baisse de 1,5 milliard d'euros des crédits alloués par l'État aux collectivités dans le cadre de la contribution demandée au redressement des comptes publics, dont 184 M€ pour les Régions (idem en 2015) ;
- la réforme du financement de la formation professionnelle.

Pour la Bretagne, ces dispositions se traduisent par une minoration des dotations de l'État, qui ne représentent plus que 28 % du budget contre 33 % en 2013.

*La contribution au redressement des comptes publics induit pour la première année une baisse conséquente des dotations :*

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élèvera à 246,9 M€ (vs 257,1 M€, soit-10,2 M€) ;
- la dotation générale de décentralisation est maintenue à hauteur de 19 459 M€ ;
- la dotation régionale d'équipement scolaire reste fixée à 20,958 M€ ;
- la dotation pour perte de compensations de fiscalité directe (variable d'ajustement) représentera 9,854 M€, en retrait sur 2013 (10,5 M€) ;
- le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) est stable, à 7,800 M€.

A périmètre égal, les crédits de l'État sont annoncés en baisse de 13 % en 2014.

*La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage élargit les ressources fiscales des Régions*

La suppression de la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (DDRFPA) voit la transformation de la part relative à la formation professionnelle en ressources fiscales, alors que le financement de l'apprentissage est quant à lui assuré par une nouvelle dotation, inférieure de 22 % à la part perçue précédemment à ce titre.

Au total, les nouvelles recettes estimées à 63,930 M€ sont réduites de moitié (129 M€ en 2013).

*Une faible dynamique pour le panier de ressources et la TICPE*

- la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui s'est substituée à la taxe professionnelle, est répartie entre Régions (25 %) ; Départements (48,5 %) et bloc communal (26,5 %). Pour la Bretagne, un montant de 147,834 M€ est attendu, en baisse de 2,4 % sur 2013 (151,424 M€). A noter que la baisse nationale est de l'ordre de 4 % ;
- l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) est indexée depuis 2012 sur le taux d'inflation. En 2013, l'IFER ferroviaire s'élevait à 7,322 M€ et l'IFER télécoms à 21,65 M€, soit un total de 28,972 M€, porté à 29,348 M€ en 2014 (+ 1,3 %) ;
- les dotations de compensation de neutralisation de la réforme ont été constituées pour assurer la neutralité de la réforme fiscale de 2010. Si les deux dotations sont gelées, des rectifications et ajustements sont cependant intervenus en 2013. La Région a reçu 27,61 M€ pour le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), et 27,57 M€ pour la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), soit 55,18 M€. Les estimations 2014 sont donc identiques ;
- la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP) est estimée à hauteur de 154 431 M€, sur la base du droit à compensation attribué en 2013, et ajusté au titre de la formation aux premiers secours obligatoires pour les professions paramédicales (+ 0,3 M€) ;

En complément, deux mesures non pérennes de rattrapage interviendront en 2014 pour 0,688 M€.

*L'érosion de la fiscalité avec pouvoir de taux*

Trois autres sources fiscales voient les prévisions de recettes en recul :

- la modulation régionale de la TICPE, inscrite pour 36,118 M€ (- 0,5 % du fait de l'érosion de la consommation de carburant) ;
- la majoration de TICPE affectée au projet Bretagne Grande Vitesse (BGV), attendue pour 35,82 M€ (même tendance) ;
- la taxe sur les cartes grises, dernier levier fiscal à disposition des Régions, devrait représenter 7,7 % du budget 2014, pour 106,4 M€ (en retrait de 5 % sur le montant révisé en 2013 du fait du ralentissement des immatriculations). Le tarif est maintenu à 46 €/CV.

*Des ressources internes, participations et cofinancements évalués à 62,3 M€*

Ces recettes sont en retrait sur 2013, et représentent 4,5 % des ressources (vs 5 % en 2013 et 7 % en 2012). Elles sont générées par l'activité propre de la Région, et par ses interventions :

- au titre de l'activité de la Région, elles se composent des remboursements d'avances remboursables, des produits financiers, des remboursements de frais de personnel, du fonds de compensation de la TVA ;
- au titre de ses interventions, divers projets font l'objet d'un cofinancement au titre des voies navigables, de l'activité audiovisuelle, des transports, etc.

*Des fonds de gestion des crédits européens stables, dans l'attente de la nouvelle programmation*

La recette attendue au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) est inscrite à hauteur de 21 M€, identique à 2013. Elle viendra équilibrer strictement les dépenses liées à ce domaine en 2014.

Les Régions deviennent en 2014 autorités de gestion pour les fonds FEDER, pour une partie du Fonds social européen (FSE) et pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les recettes correspondantes seront prévues dès que la programmation 2014-2020 sera mise en place.

*Une autorisation d'emprunt en hausse induite par la montée des investissements*

La Région propose d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 336,3 M€ vs 263,4 M€ en 2013. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional, et sera ajustée en cours d'année.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2014, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1391,5 M€ (vs 1 335 M€ en 2013), et se décompose comme suit :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| - Crédits globalisés de l'État   | 386,21 M€ ;  |
| - Fiscalité sans pouvoir de taux | 407,393 M€ ; |
| - Fiscalité avec pouvoir de taux | 78,3385 M€ ; |
| - Autres ressources              | 62,258 M€ ;  |
| - Emprunt à autoriser            | 336,3 M€ ;   |
| - Subvention globale             | 21 M€.       |

Il est également demandé de se prononcer sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- maintien du tarif des permis de conduire à 0 €,
- maintien du tarif de la carte grise à 46 € par cheval vapeur,
- maintien de l'exonération à hauteur de 50 % du tarif de la carte grise en faveur des véhicules « propres ».

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Observations générales*

Le budget primitif 2014 s'inscrit dans la logique des orientations budgétaires arrêtées en décembre 2013.

Comme il l'a souligné dans de précédents avis, le CESER regrette une nouvelle fois l'absence fréquente d'indicateurs dans la définition du budget primitif. Des indicateurs pertinents seraient susceptibles dans un premier temps de l'éclairer sur la politique définie, puis dans un deuxième temps d'apporter toute la visibilité qui lui permettrait d'apprécier le niveau de réalisation des différents programmes.

Dans un contexte économique et social difficile, le CESER confirme son soutien à la poursuite de la politique engagée par le Conseil régional en matière de grands travaux (BGV / Bretagne Très Haut Débit...), lesquels devront contribuer à la relance attendue de la dynamique régionale.

Financés sur des bases saines, et anticipés tout au long des années 2000, ces travaux ont comme prévu engagé la Région sur la voie du recours à l'emprunt à un niveau jamais connu, et générateur d'un nouveau poids de frais financiers. Au total, les dépenses d'investissement progressent significativement de 8 %.

Ayant pris ce virage, alors que de nouvelles charges apparaissent et que la Région ne dispose plus de vraie marge de manœuvre fiscale, le CESER constate la baisse des ressources hors emprunt : la plupart des lignes de recettes s'affichent en recul sur 2013. L'effet de ciseau est accentué spécialement par les crédits de l'État diminués de 58 M€, soit - 13 % par rapport à 2013. Principale composante de ces crédits, la Dotation globale de fonctionnement affiche un recul de 3,5 %, les contreparties accordées à la Région au titre de la fiscalité sans pouvoir de taux ne compensant que partiellement cette situation. Un écart de 32 M€ est ainsi constaté par exercice. Sur ce point, le CESER déplore que l'État n'attribue pas les moyens nécessaires à la Région pour développer les compétences qui lui ont été attribuées, et soutiendra les démarches pouvant être engagées par l'Exécutif en ce sens.

Pour ces raisons, le CESER approuve la volonté exprimée de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau ne dépassant pas celui de l'inflation, et insiste sur la nécessaire adaptation des priorités et interventions dans les domaines où l'Exécutif peut encore exercer des arbitrages.

Face à cela, le CESER est soucieux de voir les principaux indicateurs se maintenir à des niveaux satisfaisants, certes en voyant fondre la capacité d'autofinancement de la Région, mais en s'attachant à préserver la capacité de désendettement à un maximum de huit ans conformément aux accords du prêt BEI.

En ce qui concerne les tarifs fiscaux touchant aux cartes grises, le CESER approuve le choix de ne pas les augmenter. Il approuve également le maintien de la gratuité du permis de conduire pour ne pas pénaliser les jeunes.

Au cours des prochains mois, en liaison avec le Conseil régional, le CESER suivra les déclinaisons du Pacte d'avenir pour la Bretagne, lequel entrera dans sa phase de réalisation,

appelée à faire l'objet de nombreux échanges et négociations. Quel sera le niveau d'intervention de la Région en accompagnement du soutien de l'État ?

De même, le CESER manifesterà son intérêt à l'heure de la programmation des fonds européens, alors que, voyant leur rôle élargi, les Régions agiront dorénavant en qualité d'autorités de gestion.

## *2.2. Observations complémentaires des commissions du CESER*

### **Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS**

**Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »**

<b>MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE</b>
--

<b>101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons</b>
--

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La Région a adopté un rapport fondateur de sa politique territoriale 2014-2020 lors de la session de décembre 2013. En 2014 seront arrêtés les critères de péréquation, ainsi que la répartition de la première partie de la dotation globale sur les trois premières années de contrat (2014-2016). Ces crédits pluriannuels sont inscrits au budget 2014. La politique régionale sera articulée avec la politique territoriale de l'État, des Départements et de l'Union européenne.

La programmation de l'enveloppe spécifique au maintien et au développement des services collectifs (mise en place suite au rapport du CESER) se fera en relation étroite avec les réflexions menées dans le cadre du volet territorial du CPER 2014-2020.

La programmation 2013 s'achèvera au début de l'année 2014.

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 du FEADER, le Conseil régional a participé à l'animation du réseau rural régional breton (3RB). Cette animation devait prendre fin au 31 décembre 2013, toutefois dans l'attente de la mise en œuvre des futurs programmes européens, l'animation sera poursuivie pour l'année 2014 afin ne pas faire retomber la dynamique des acteurs. En 2014 la Région lancera une réflexion plus large sur l'opportunité de constitution d'un réseau des territoires qui intégrera tous les acteurs ruraux ou urbains.

Le Conseil régional continuera à soutenir le réseau des Conseils de développement bretons. Une convention d'objectifs et de moyens formalisera les engagements du Conseil régional et du réseau ainsi que les moyens pour y parvenir.

C'est également dans le cadre de ce programme que le Conseil régional poursuivra son soutien aux actions de la Conférence des villes de Bretagne (CVB).

Concernant le déploiement du Très Haut Débit dans les territoires les plus fragiles, le Conseil régional confirmera à chaque pays la dotation qui lui avait été garantie et qui n'aura pas été programmée à la fin 2013. Pour 2014, la Région va examiner la possibilité d'attribuer cette dotation au syndicat mixte Mégalis (cf. programme 103).

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation de programme de 74, 141 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 4,486 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 26,279 M€ ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 5,67 M€;
- soit un total de CP de 31,949 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER a émis un avis favorable sur la politique territoriale du Conseil régional lors de sa réunion plénière du 2 décembre 2013. Il sera attentif et souhaite donner son avis sur les critères de péréquation qui seront mis en place pour la répartition de l'enveloppe.

Le CESER souhaite être informé des priorités qui seront retenues par les pays et les îles et être consulté, comme pour les précédents contrats, avant leur signature avec les pays et l'association des îles du Ponant, ainsi que sur la convention d'objectifs et de moyens qui sera signée avec le réseau des conseils de développement.

Le CESER souhaite également être associé aux réflexions qui vont être menées sur la constitution d'un réseau des territoires, dans le cadre de la poursuite de la dynamique engagée au sein du réseau rural régional breton. Ce réseau pourrait s'appuyer sur les structures existantes de promotion des dynamiques et projets de territoires telles que l'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux, Familles rurales, les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire, les pôles métropolitains pour n'en citer que quelques-unes.

### **102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations**

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme, qui porte les réflexions prospectives et diverses démarches prospectives dans le cadre d'un projet global et transversal d'observatoire des territoires, s'articule autour de quatre grands objectifs :

- le renforcement des capacités d'expertises territoriales et de réflexions stratégiques par la conduite et le partage de réflexions prospectives, le renforcement des outils de connaissance au service de la territorialisation des politiques, l'élaboration d'un schéma régional des services d'intérêt public ;

- le développement et la mutualisation de l'information géographique par l'animation de la plate forme GéoBretagne et la géolocalisation de l'action de la Région Bretagne ;
- l'amplification des engagements en faveur du développement durable par l'animation de l'Agenda 21 interne et externe, en lien avec les partenaires régionaux ;
- l'animation et la coordination d'une politique globale en faveur de la jeunesse s'appuyant sur la transversalité et sur la concertation et qui favorise les démarches expérimentales.

Les propositions budgétaires pour ce programme sont les suivantes :

- ouvrir une autorisation d'engagement de 785 000 € ;
- inscrire des crédits de paiement de fonctionnement de 819 000 €.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les crédits de paiement de fonctionnement prévus pour 2014, bien que modestes en montant (+ 69 000 € par rapport à 2013) verront une progression importante des crédits alloués depuis le changement de nomenclature en 2010 (+ 9,2 %).

Les actions de ce programme reposent sur le développement des outils d'observation, de connaissance et d'expertise des territoires, dans l'objectif d'apporter une aide à la décision. Le CESER espère contribuer à la réflexion par son rapport intitulé « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* », résultat de ses analyses et questionnements sur les dynamiques à l'œuvre et les enjeux d'aménagement et de développement qui en découlent pour les territoires.

Après plusieurs évolutions de son contenu ces dernières années, l'essentiel de ce programme est désormais axé sur les éléments d'analyses, d'études prospectives et d'aides à la décision. Les actions de ce programme devraient logiquement se situer en amont de l'action pour la cohésion territoriale telles s'inscrivent dans la démarche régionale de soutien aux projets de planification des territoires en leur apportant la ressource, l'ingénierie et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs projets.

Ce programme demeure par nature transversal et doit répondre dans cette logique aux besoins d'études, de cartographie et de démarches stratégiques du Conseil régional. Nombre d'études thématiques, prospectives et de diagnostics des territoires sont réalisées chaque année dans la région. Cependant les données produites ou collectées souffrent d'un manque de croisement et de mise en perspective dans le cadre d'approches territoriales. Le CESER considère que la création d'un observatoire des territoires de Bretagne, annoncée dans les orientations budgétaires, inscrite dans le Pacte d'avenir, doit maintenant trouver un début de concrétisation si l'on veut que les outils développés trouvent toute leur pertinence. En effet, une juxtaposition d'informations ne suffit pas pour mettre en cohérence l'ensemble des informations mises à la disposition de la Région.

Les divers partenariats envisagés dans ce programme visent à franchir une nouvelle étape d'observation du lien territorial dans sa dimension globale intégrée et couvrant tous les champs qui contribuent au développement durable de la Bretagne. C'est l'objectif alloué au portail GéoBretagne qui poursuit sa montée en puissance avec la constitution de sept nouveaux pôles métiers en 2013 et qui devrait s'étendre en 2014 à la biodiversité et la gestion des déchets. Ce projet sera complété par le développement d'une nouvelle version de

l'application « Karten » plus ergonomique et fonctionnelle permettant la géolocalisation de l'action régionale.

La démarche Bretagne 2030, initiée en juin 2013, s'inscrivant dans cette volonté d'anticipation et d'alerte sur les signaux d'évolution des territoires, fera l'objet de premières restitutions en ce début d'année ; le CESER y participera et souhaite être associé aux étapes ultérieures de cette démarche.

Pour 2014, le Conseil régional entend poursuivre le déploiement PADUS/Durable par le développement d'outils d'aide à la décision de l'action régionale dans le cadre de l'instruction de différents dossiers.

Ce programme insiste sur l'animation d'une politique globale en faveur de la jeunesse pour 2014, dans la continuité de la mise en œuvre de sa Charte pour la jeunesse. La nouveauté pour 2014 est le financement d'un appel à projets innovants pour la jeunesse (qui se traduit par une autorisation d'engagement). Plusieurs études du CESER (« *Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne* » en 2011 et « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* » en 2013) ont mis en évidence l'enjeu de la jeunesse pour un développement équilibré et solidaire des territoires bretons. Ces enjeux justifient la démarche de réflexion portant sur les outils d'accompagnements qui restent à développer pour permettre un engagement pérenne des jeunes dans les politiques régionales.

Les éléments d'analyses et d'études, tant prospectifs que sectoriels, constituent des clés de compréhension utiles au CESER pour la construction des ses avis sur la politique régionale. Il est donc déterminant que celui-ci soit associé aux réflexions en cours et à venir.

### **103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne**

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »  
et de M. Jean LE TRAON,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Pour rappel, le programme 103 s'articule autour de trois objectifs :

- objectif 1 : déployer le Très haut débit ;
- objectif 2 : développer les services publics numériques ;
- objectif 3 : soutenir les usages numériques.

Concernant le 1<sup>er</sup> objectif, le projet Bretagne Très haut débit est structuré en quatre axes :

- Axe 1 - Équilibre, consistant à déployer la fibre dans les villes moyennes du réseau breton, afin de les placer au niveau des agglomérations équipées par les opérateurs privés ;
- Axe 2 - Cohésion, engageant à équiper des territoires et zones géographiques plus diffus, au même rythme que les villes ;

- Axe 3 - Connaissances, économie et services, permettant l'équipement de sites spécifiques, en fonction de leurs besoins, en dehors des plaques de déploiement programmées ;
- Axe 4 - Montée vers le Très haut débit, consistant à fournir à des zones très mal desservies, une solution d'attente, en avance de phase sur le déploiement du FTTH (Fiber to the home).

Une convention cadre régionale avec Orange a été signée le 28 juin 2013 organisant le suivi des déploiements sur lesquels l'opérateur privé Orange s'est engagé et qui représente environ 40 % des foyers bretons à couvrir.

Pour les zones qui ne seront pas couvertes par les opérateurs privés, la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de la première phase sera assurée, comme prévu par la feuille de route, par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce dernier a lancé durant l'été 2013 les premiers appels d'offres correspondant à une première tranche de travaux. Ces derniers seront engagés et entreront en œuvre en 2014 pour permettre les premiers déploiements de prises dans les territoires bretons.

Sur ce 1<sup>er</sup> objectif, il est à noter que :

- les premiers travaux lancés concernent l'axe 4 du projet. Il s'agit de réaliser près de 200 opérations de « montée en débit » sur des zones mal desservies, en rapprochant la fibre optique des usagers, jusqu'au sous répartiteur le plus proche. Ces travaux seront réalisés en 2014 et terminés en 2015 ;
- le déploiement du FTTH, correspondant à l'équipement en fibre optique jusqu'à l'utilisateur sera engagé en 2014 pour une première tranche de travaux portant sur un volume de 60 000 prises (Auray, Carhaix, Lamballe, Redon). Les marchés sont lancés et seront attribués au printemps pour un démarrage des travaux après l'été. Quatre villes moyennes sont concernées, au titre de l'axe 1 du projet pour environ 30 000 prises et un nombre équivalent de prises optiques sera réalisé sur des territoires ruraux, au titre de l'axe 2. L'équipement de sites spécifiques est possible, après évaluation des besoins, au titre de ces marchés (axe 3) ;
- l'essentiel de ces travaux de la première tranche est à réaliser sur les années 2014 et 2015, afin d'optimiser l'utilisation des crédits européens de la programmation 2007-2013. La programmation budgétaire envisage une dépense de 60 millions d'euros en 2014 et de 100 millions d'euros en 2015. La deuxième tranche de travaux sera préparée durant l'année 2014.

Concernant le 2<sup>ème</sup> objectif, les points suivants sont à noter :

- l'accentuation par la Région de la promotion de la visioconférence pour que 100% des îles et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons en soient équipés. Les Contrats de partenariats négociés avec les pays et les îles contribueront également à la mise en œuvre de cette action et permettront de la démultiplier ;
- la montée en charge du nombre d'entités publiques utilisatrices de la plate-forme de services dématérialisées Mégalis-Bretagne ;
- L'accompagnement par la Région du réseau Ordi Solidaire Bretagne ou encore, depuis 2012, la structuration du réseau des fablabs bretons (ateliers de fabrication), il s'agira d'accompagner la réflexion de la structuration des autres lieux émergents (espaces de co-working et de télétravail...) en lien avec les acteurs locaux et afin d'assurer une vraie cohérence régionale de tous ces réseaux.

Concernant le 3<sup>ème</sup> objectif, les points suivants sont à noter :

- le soutien par la Région à l'animation du GIS M@rsouin et de son observatoire OPSIS (Observatoire et prospective sur la société de l'information et ses services) ;
- la mise en place d'outils innovants de médiation numérique autour de la connaissance (marché lancé fin 2013). Ces trois démonstrateurs, ou maquettes de Haute Qualité Numérique, vont être présentés en 2014, afin de proposer des solutions techniques permettant d' « augmenter » numériquement des données autour de l'histoire, du patrimoine, de la géographie, du tourisme, de la culture, des savoirs...

Ces maquettes utiliseront des technologies de pointe comme le web 3D, la réalité virtuelle ou encore la réalité augmentée. Courant 2014, ces démonstrateurs seront testés et évalués afin de définir les outils qui deviendront opérationnels.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les trois objectifs se traduisent par les inscriptions budgétaires suivantes, à comparer aux éléments de 2012 et 2013 :

- un abondement de l'autorisation de programme de 0,275 M€ (0,3 M€ en 2012 et 0,55 M€ en 2013) et une prorogation jusqu'en 2014 de cette autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2013 (51,15 M€ en 2013 ; 50,6 M€ en 2012) ;
- une autorisation d'engagement de 1,63 M€ (1,85 M€ en 2013 ; 2,2 M€ en 2012) ;
- une inscription de crédits de paiement en investissement de 30 M€ (3,87 M€ en 2013 ; 5,22 M€ en 2012), soit environ dix fois plus qu'au BP 2013 ce qui montre le démarrage effectif du programme BTHD sur 2014 ;
- une inscription de crédits de paiement en fonctionnement de 1,83 M€ (2,065 M€ en 2013 ; 1,8 M€ en 2012).

A noter que dans le programme 101 est mentionné le fait que l'enveloppe numérique prolongée en 2013 a été assez peu mobilisée et que plus de 9 M€ restaient mobilisables en fin d'année. La Région confirme donc, en 2014, à chaque pays, la dotation qui lui avait été garantie et qui n'aurait pas pu être programmée fin 2013.

Les seuls indicateurs par objectif sont :

- pour l'objectif 1 : le nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (donc hors zone AMII (Appel à manifestation d'intentions d'investissements), Source : Mégalis Bretagne) : prévision de 20 000 pour 2014 avec une cible de 215 000 en 2017. Compte tenu de l'importance de cet objectif, le CESER réitère sa demande d'adjonction d'un nouvel indicateur de suivi du déploiement de l'infrastructure très haut débit en Bretagne : « *Pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit et comparaison nationale rapportée à la surface du territoire et rapportée au nombre de foyers* ».
- pour l'objectif 2 : le nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source : Mégalis Bretagne) avec une cible de 1380 en 2014 (pour une réalisation de 1139 en 2013).

En 2012, d'autres indicateurs étaient proposés :

- nombre et type de participants aux « *Étés Technologies de l'information et de la communication (TIC) de Bretagne* » : il avait été estimé peu pertinent par le CESER ;
- taux de ménages possédant un ordinateur avec un accès haut débit : il avait été jugé pertinent par le CESER à condition d'y adjoindre une comparaison nationale ;
- nombre d'EPCI équipés d'un site Web avancé : il avait été jugé peu pertinent par le CESER (une mesure des usages des sites Web et de services proposés serait préférable) ;
- nombre d'EPCI dotés d'un système partagé de visioconférence : il avait été estimé peu pertinent par le CESER (une mesure des usages – temps d'utilisation de la visioconférence par exemple- serait préférable) ;
- nombre de foyers raccordables au très haut débit en fibre optique : il avait été jugé pertinent par le CESER à condition d'y adjoindre une comparaison nationale.

Le CESER s'interroge sur l'absence d'indicateur pour le suivi de l'objectif 3 (soutenir les usages) : en effet, il s'agit probablement de l'enjeu majeur, mais aussi le plus complexe du programme Bretagne très haut débit (BTHD). Un travail spécifique sur cet objectif, auquel le CESER est disposé à contribuer, paraît nécessaire.

Le CESER rappelle à nouveau le montant de l'enveloppe définitive estimé à 2 milliards d'euros, hors coût d'emprunt.

Comme l'an passé, peu d'informations sont fournies sur l'utilisation des crédits en 2013. Le CESER le regrette.

Compte tenu de l'importance du programme Bretagne très haut débit, le CESER suivra particulièrement ses indicateurs d'avancement et notamment le « *pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit et comparaison nationale rapportée à la surface du territoire et rapportée au nombre de foyers* ».

<b>MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE</b>
--

<b>511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable</b>
--

Sur proposition de M. Jacques UGUEN,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Comme les autres années, le programme 511 s'articule autour des 4 axes suivant :

- développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous, tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité ;
- favoriser l'intermodalité pour renforcer la cohérence des transports et en simplifier l'accès ;
- améliorer la lisibilité des actions régionales pour renforcer l'image d'autorité organisatrice de la Région ;

- favoriser l'émergence de solutions de mobilité durable.

L'année 2014 verra également la prolongation de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs dite convention TER actuelle pour la période 2014-2017, date de l'arrivée de la LGV en Bretagne et la mise en circulation des premières rames de grande capacité. Ces deux éléments auront des effets non négligeables sur le budget, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les propositions budgétaires concernant ce programme sont les suivantes :

- abondement de 17,5 M€ de l'autorisation de programme de 204,8 M€ ouverte au titre des exercices 2009 à 2017 ;
- prorogation jusqu'à 2018 de l'autorisation d'engagement de 583,128 M€ ouverte au titre des exercices 2009 à 2013 et abondement de 390 M€ ;
- inscription d'un crédit de paiement en investissement à hauteur de 54,144 M€ et d'un crédit de paiement en fonctionnement à hauteur de 92,455 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

L'augmentation de l'autorisation d'engagement pour 2014 s'explique par le prolongement de la convention TER jusqu'en 2018 (cf. Avis du CESER sur l'avenant à la convention TER, à l'ordre du jour de cette même session). L'augmentation de l'autorisation de programme est due à l'arrivée des deux premières rames de grande capacité (Régio 2N) et de deux nouvelles rames aptes à circuler à 200 km/h (ZTER, en provenance de la Région Aquitaine).

Le CESER constate l'engagement fort du Conseil régional sur ce programme et souligne que l'offre TER répond à un besoin croissant de déplacements domicile/travail, domicile/études. Cette évolution de la demande, poussée également par des tarifs attractifs, se traduit par une sur-occupation de plusieurs trains notamment autour de la desserte en étoile de Rennes. Aussi le CESER accueille-t-il favorablement l'annonce de l'arrivée de deux nouvelles rames de grande capacité dès novembre 2014 et l'adaptation du technicentre de maintenance de Rennes à ce nouveau matériel (cf. Avis du CESER sur l'avenant à la convention TER).

Pour le CESER, il est indéniable que la crise économique a pesé sur les trajets de loisirs comme l'indique la baisse de la fréquentation TGV en 2013. A cet élément viennent s'ajouter d'autres facteurs comme la fermeture des voies entre Morlaix et Brest durant près de 3 mois, les travaux entre Lorient et Quimper, sans oublier les week-ends neutralisés du fait des travaux sur la ligne à grande vitesse. Ainsi, pour le CESER une analyse plus fine s'impose.

Concernant l'adaptation des dessertes, le CESER souligne le rôle des comités de lignes et du comité régional des partenaires du transport public qui permettent d'échanger sur l'intermodalité et la desserte de l'ensemble de la Bretagne. Enfin, 2013 aura vu la refonte de l'offre sur la ligne Carhaix-Guingamp-Paimpol, suite à des limitations de vitesse consécutives à une dégradation importante de l'état de la voie. Pour le CESER ces lignes ferroviaires concourent au désenclavement du centre ouest Bretagne, il sera donc vigilant quant à leur devenir.

La facilité d'emprunt des TER, fondée sur une billettique adaptée, mais également les coordinations avec les différentes autorités organisatrices de transports du parcours d'approche, comme de destination, sont une condition du développement du transport collectif. Aussi le CESER soutient-il la volonté du Conseil régional de trouver les

coopérations nécessaires pour le déploiement du dispositif KorriGo. A terme, ce « titre de transport » devrait pouvoir donner accès à des services tels qu'un accès à un garage à vélo, à un parking...

Enfin, en juin 2011 le Conseil régional a adopté le plan « Véhicule Vert Bretagne » afin de favoriser la mobilité décarbonée et notamment la mobilité électrique. A ce jour le volet mobilité de VVB a permis l'achat de 90 véhicules électriques et la mise en place de 54 sites de recharge. Une étude menée en 2013 a permis à la Région de mieux appréhender les retombées. Le CESER qui avait en 2011 approuvé cette démarche souhaiterait en avoir connaissance.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- de plus amples précisions concernant l'arrivée des nouveaux matériels (Régio 2N et ZTER) ;
- les services intégrés au dispositif KorriGo ;
- le devenir des lignes Carhaix-Guingamp et Guingamp-Paimpol.

## **512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret**

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est de mettre en œuvre le projet Bretagne à Grande vitesse, dans sa composante « accélération des temps de parcours ferroviaires » d'une part, via des grands projets d'infrastructures tels que la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire ou la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, et dans sa composante « diffusion des effets de la grande vitesse » d'autre part, via des interventions sur l'ensemble du réseau régional, qu'il s'agisse des infrastructures ferroviaires ou des gares TGV et TER.

L'année 2014 constituera une année charnière pour le projet BGV avec la poursuite des grands travaux de terrassement sur la LGV BPL, la tenue du débat public sur le projet de Lignes nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), la conception du projet de service TGV-TER applicable en 2017 et le lancement de la phase de consultation auprès des différents acteurs (collectivités, usagers, etc.). L'année 2014 sera également consacrée à la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan régional d'actions logistiques adopté à la fin de l'année 2013.

L'année 2014 sera marquée par l'engagement des phases travaux sur plusieurs opérations relevant du Contrat de projets État-Région 2007-2013. L'engagement de ces opérations, initialement prévu en 2013, a en effet connu des retards imputables au maître d'ouvrage RFF. La Région mobilisera, à nouveau, les moyens financiers permettant d'engager ces projets inscrits à l'actuel CPER de manière à respecter ses engagements. Ceci représente pour la Région des engagements financiers à hauteur de 36 M€. La Région finalisera également la

négociation du Contrat de plan État-Région 2014-2020 sur le volet mobilité, en réaffirmant un certain nombre de préalables relatifs à l'engagement de l'État.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

1. Bretagne à Grande Vitesse : mettre Quimper et Brest à 3 heures de Paris ;
2. Améliorer les déplacements de la vie quotidienne ;
3. Encourager le développement du fret ferroviaire dans une logique durable.

Les propositions budgétaires pour ce programme sont les suivantes :

- une autorisation de programme de 80,2 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 0,25 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 183,61 M€ ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 0,230 M€ ;
- soit un total de crédit de paiement de 183,84 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Concernant le contenu de ce programme, le CESER note qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier l'ensemble des actions engagées les années précédentes pour lesquelles il formule les remarques positives suivantes :

- la forte implication de la Région dans la phase de démarrage et de poursuite des travaux de construction de la LGVBPL qui se réalise dans les délais impartis ;
- le respect du calendrier concernant la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (achèvement de la phase I et démarrage de la modernisation de l'axe Rennes-Redon – Phase I+) ;
- d'autres actions de modernisation du réseau ferroviaire montrant l'engagement régional pour un développement cohérent et équilibré du réseau ferroviaire breton ;
- la participation aux travaux d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux bretons (PEM) nécessaires à la réussite du projet BGV.

Le CESER accueille très favorablement la décision de la commission nationale du débat public qui s'est prononcée favorablement concernant le projet LNOBPL, indispensable pour mettre Brest et Quimper à 3h de Paris. Cela permettra la tenue d'un débat public en 2014, également annoncée dans le Pacte d'avenir. Si la diffusion de la grande vitesse dans les territoires bretons semble avoir été prise en compte par la Commission mobilité 21, le volet financement nécessaire auxancements des études n'apparaît pas explicitement. Dans le contexte de réduction des crédits alloués par l'État aux collectivités dans le budget 2014, le CESER s'inquiète, comme il l'a souligné dans ses précédents avis, des conséquences de cette politique pour le financement des projets en cours et à venir. Pour le CESER, il est important que la subvention d'équilibre versée par l'État à l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transports de France) soit maintenue, notamment pour compenser la suspension de l'écotaxe poids lourds. Cette situation hypothèque l'affectation des crédits nécessaires pour la poursuite des opérations de construction des infrastructures nouvelles et l'atteinte des objectifs affichés par le Conseil régional.

Pour le CESER, cette politique d'austérité budgétaire imposée par l'État compromet la réalisation des PEM bretons dans le calendrier imparti et l'échéance de 2017 devient incertaine pour nombre de ces projets. Le CESER souhaite que les engagements pris par l'État

sur le volet financement soient respectés. Cela est d'autant plus nécessaire dans la perspective du développement des trafics TER (multipliés par 2 ou par 3 à l'horizon 2020). Le CESER prend acte de l'engagement du Conseil régional concernant la liaison Massy-Valenton et rappelle l'importance de la réalisation de cette liaison pour permettre de connecter la Bretagne au reste de la France et de l'Europe. L'échéance de réalisation de cette infrastructure fixée à 2017 doit être impérativement tenue en cohérence avec le projet BGV.

S'agissant de l'état des lignes dites secondaires, le CESER prend acte des résultats de l'audit conduit en 2013. Des interrogations se font jour quant au volet financement lié à la remise à niveau de ces infrastructures, indispensables à la diffusion de la grande vitesse dans tous les territoires mais aussi contributives à l'atteinte des objectifs fixés par le plan régional d'actions logistiques. Comme le CESER l'a souligné précédemment, cette situation risque de conduire à des transferts de trafics de voyageurs du fer vers la route et compromet le déploiement du plan régional d'actions logistiques, ce qui irait à l'encontre des objectifs de reports modaux et donc de préservation de l'environnement.

S'agissant de la mise œuvre du Plan régional d'actions logistiques (PRAL), ce budget confirme l'engagement de la Région. Le CESER s'en félicite et partage le souci du Conseil régional de contribuer au report modal vers le ferroviaire et le maritime. Le CESER reste dans l'attente de la mise en place du comité de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du plan.

Le CESER se félicite des efforts portés par la Région dans la remise à niveau de la ligne ferroviaire Auray-Pontivy. Néanmoins des interrogations demeurent concernant la réouverture de bout en bout de la liaison Nord-Sud pourtant nécessaire pour la desserte ferroviaire du Centre-Bretagne.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le calendrier du comité de suivi de la mise en œuvre du PRAL ;
- la mise à disposition des informations relatives au débat public sur la LNOBPL.

### **513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant**

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires. Elles sont ainsi un complément indispensable permettant d'offrir des transports efficaces au service des personnes et de l'économie en Bretagne.

La Région exerce sa compétence sur le transport routier de voyageurs au moyen de deux modes de gestion : une convention TER avec la SNCF (qui est l'objet du programme 511) et des délégations de service public pour 5 lignes (objets de ce programme).

Ce programme répond à un objectif majeur : développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional en assurant la cohérence de l'offre sur le réseau routier et en adaptant les services aux besoins des voyageurs.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation d'engagement de 68 000 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 1 760 000 €.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les propositions concernant ce programme s'inscrivent dans le prolongement de celles des années précédentes.

Le programme 513 s'inscrit dans le développement durable, en accord avec les objectifs du SRCAE. Les indicateurs de fréquentation, tous en hausse, en témoignent. Sur la ligne Rennes-Pontivy, les recettes sont en diminution avec une fréquentation en hausse, cela s'explique par une offre tarifaire qui correspond aux besoins de la population, ce que le CESER ne peut qu'apprécier positivement.

Le CESER attire plus particulièrement l'attention sur les points suivants :

- Le CESER appelle à la vigilance pour ne pas prendre de retard dans la modernisation de l'infrastructure entre Landerneau et Quimper ;
- Sur la ligne Auray-Quiberon dans la perspective du cadencement du réseau TER en 2017, le CESER souhaiterait connaître les résultats de la concertation qui sera menée en 2014 avec les acteurs concernés ;
- L'accord entre le Conseil régional et les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor sur la gestion de la ligne Loudéac-Rennes, arrive à son terme fin 2014. Le CESER souhaite que la concertation permette un « *raccordement optimal du bassin de Loudéac à la grande vitesse* » ;
- Concernant le dernier objectif de l'axe « *Adapter le service au besoin des voyageurs* » intitulé « *Compléter l'offre ferroviaire* », le CESER attire l'attention sur la pertinence d'avoir une double offre, ferroviaire et routière, sur une même ligne. Il sera vigilant sur le maintien du service public ferroviaire.

### **521 - Moderniser le réseau routier structurant**

Sur proposition de M. Gérard FERRE,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

1. Moderniser le réseau routier national ;
2. Moderniser le réseau routier départemental structurant.

Ces deux objectifs mobiliseront, en 2014, 13,7 M€ en autorisation de programme et 16 M€ en crédits de paiement d'investissement.

L'intervention du Conseil régional en faveur de la modernisation du réseau routier breton structurant porte d'une part sur le réseau routier national par le biais du Plan routier breton (PRB) inscrit au contrat de plan 2000-2006 et au Programme de modernisation des itinéraires 2009-2014 (PDMI), et d'autre part sur le réseau départemental structurant par la mise en œuvre du Programme routier régional (PRR) défini conjointement avec les Départements.

Les mises en service récentes portent le linéaire actuellement de 2x2 voies à 98 km sur la RN164, soit un peu plus de 60% du linéaire total. Fin 2020, la mise en service des nouvelles sections permettra de franchir le cap des 120 km de 2x2 voies sur la RN164, soit 74% du linéaire total. Il restera alors environ 40 km à aménager afin d'atteindre 100% du linéaire.

Concernant l'aménagement de l'axe Triskell, il est proposé de reconduire les principes des années précédentes et de maintenir l'engagement financier régional à hauteur de 4 M€, à répartir entre les deux Départements, sous réserve des programmations par les maîtres d'ouvrage.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Lors de la présentation du Pacte d'avenir, l'État a annoncé près de 100 M€ pour faire progresser la mise à 2x2 voies de la RN164, en accompagnement d'un effort similaire des collectivités locales et de la Région dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2014-2020. Le budget primitif 2014 entérine les opérations inscrites aux contractualisations antérieures (Loudéac, phase II ; Saint Méen Le Grand (RN12), phase II et Châteauneuf-du-Faou) et confirme qu'elles feront l'objet d'une réalisation sans retard en fonction du calendrier des procédures.

L'État et la Région mettront en place les financements en cohérence complète avec les calendriers de procédures et des études, pour permettre à l'horizon 2020 l'engagement de la quasi-totalité des travaux de mise en 2x2 voies sur les sections restantes (Rostrenen, Plémet et Merdrignac).

Cependant aucune date de programmation des 40 km restants n'est à ce jour annoncée.

Le CESER sera attentif à la réalisation des promesses de l'État et suivra tout particulièrement ce dernier point, dans ce dossier vieux de plus de quarante ans.

En parallèle, au titre du plan routier breton, des appels de fonds sont attendus afin de moderniser le réseau national. Le CESER note avec satisfaction la réalisation des études de mise à 2x2 voies du tronçon accidentogène de la RN176 sur la section Rance-RD137.

Par ailleurs, et bien que les études sur de nouveaux tronçons concernant la contribution de la Région à la modernisation du réseau départemental structurant sur le Triskel Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes-Lorient soient annoncées comme engagées, le CESER craint que le taux de réalisation inchangé depuis 2010 ne témoigne de la même inertie que celle qui était reprochée

à l'État sur la RN164. De plus, aucune amélioration du taux d'engagement n'est annoncée sur ce dossier avant 2016.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la programmation des 40 km restants pour la mise en 2x2 voies de la RN164 ;
- la progression du taux de réalisation de l'axe Triskel.

## **531 - Moderniser les ports à vocation régionale**

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 531 s'articule autour des objectifs suivants :

- développer et moderniser les capacités d'accueil des ports régionaux ;
- assurer les missions de l'autorité concédante ;
- assurer la qualité et le niveau de disponibilité des ports régionaux ;
- exploiter le domaine portuaire ;
- accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux ;
- accompagner la modernisation des autres ports de commerce d'intérêt régional.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme :

- une autorisation de programme de 104 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 0,976 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 15,2 M€ ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 0,998 M€ ;
- soit un total de crédit de paiement de 16,198 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Comme le souligne le Conseil régional, l'affirmation maritime de la Bretagne consiste à entretenir le patrimoine portuaire notamment via les opérations de réparation des ouvrages anciens.

Le CESER prend note des engagements mentionnés par le Conseil régional en faveur du développement portuaire régional visant à conforter et développer l'activité économique des ports. Le projet du port de Brest et de l'accueil des nouvelles activités sur le polder dédiées aux énergies marines renouvelables est à encourager (cf. Avis du CESER sur les trois bordereaux relatifs au SMBI et au projet du port de Brest, à l'ordre du jour de cette même session).

Le CESER rappelle que chaque plateforme portuaire contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique de sa zone d'attraction et donc de la région. Il veillera à ce que l'accompagnement de la modernisation des autres ports de commerce bretons soit engagé.

## **532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale**

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 532 vise à améliorer l'accessibilité aéroportuaire de la Bretagne en soutenant le développement des aéroports bretons et en favorisant la modernisation des plates-formes aéroportuaires.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation de programme de 0,35 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 0,78 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 5,75 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 0,8 M€ ;
- soit un total de crédit de paiement de 6,55 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les aéroports bretons sont au cœur des stratégies de développement de notre territoire.

Dans un contexte de mondialisation des échanges où la modernisation des plates-formes aéroportuaires d'intérêt régional concourt à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, le CESER approuve les dispositions mises en œuvre par la Région.

Le CESER rappelle l'importance de maintenir un effort constant de mise à niveau et d'adaptation des équipements aéroportuaires en réalisant les travaux nécessaires à leur bon fonctionnement. Chaque plate-forme aéroportuaire joue un rôle majeur dans le développement économique et l'aménagement du territoire de la région.

Le CESER rappelle, dans un souci d'équité territoriale et de complémentarité, l'importance de maintenir l'offre aérienne actuelle en Bretagne.

Comme l'an passé, le CESER considère comme source de confusion la distinction opérée entre aéroports régionaux et aéroports d'intérêt régional abordée à plusieurs reprises dans le programme. Une distinction entre aéroports transférés à la Région et aéroports d'intérêt régional paraîtrait à ce titre plus explicite.

## **533 - Moderniser les voies navigables bretonnes**

Sur proposition de M. Jean KERHOAS,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La finalité du programme est de permettre que les voies navigables puissent constituer une « épine dorsale » du tourisme, en Bretagne intérieure. Pour concrétiser cet objectif, le Conseil régional engage des actions dans les deux axes suivants :

- Axe 1 - Développer les usages nautiques et terrestres des voies navigables bretonnes ;
- Axe 2 - Conserver et aménager le patrimoine.

Pour l'axe 1, les actions programmées ont pour objet de procéder aux importantes réparations des ouvrages mobiles (portes d'écluses), au rétablissement des profondeurs par le désenvasement et de permettre la navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives.

Pour cela, il est programmé pour 2014 :

- l'installation de pontons de glissière à canoë et de cales de mise à l'eau ;
- la reconquête des usages nautiques de la partie Blavet/canal de Nantes à Brest ;
- l'arrachage ou la coupe des plantes invasives (jussie, élodée) ;
- l'aménagement de 12 points de récupération des eaux usées des bateaux.

En ce qui concerne les usages terrestres, l'aménagement de nouveaux chemins de randonnée sur le halage (Blavet, rigole d'Hilvern, la Vilaine, Pontivy, Hennebont) viendra compléter les plusieurs centaines de kilomètres déjà existants.

Pour l'axe 2, il est programmé la continuation des actions de restauration des ouvrages hydrauliques pour permettre une gestion maîtrisée des niveaux et des débits. A ce titre, la modernisation des vannages sera achevée en 2014.

Par ailleurs, pour répondre aux obligations du code de l'environnement qui impliquent que les ouvrages ne doivent plus s'opposer aux passages des espèces, il sera engagé en 2014 un travail d'adaptation des passes à poissons sur le Blavet et la Rance.

Deux digues parmi celles retenant les cinq étangs du canal Ille-et-Rance seront confortées en 2014 et les vannes du centre-ville de Rennes seront remplacées.

Les travaux de remise en état des berges au moyen de techniques végétales seront poursuivis, ainsi que les travaux sur les quais, les écluses, les maisons éclusières et le patrimoine arboré.

Enfin, suite à l'appel à projet lancé en 2013 pour une seconde vie des maisons éclusières, 2014 verra un commencement de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation de programme de 5,6 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 0,9 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 5,6 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 0,9 M€ ;

- soit un total de crédit de paiement de 6,5 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Depuis le transfert par l'État de la propriété et de la gestion des canaux au Conseil régional de Bretagne, ce dernier a engagé un ambitieux programme pour faire de ces canaux l'élément moteur du développement touristique de la Bretagne intérieure.

Cette ambition implique d'importants travaux tant pour les usages nautiques (péniches, canoës, etc.) que pour les usages terrestres (randonnée pédestre, cyclisme, etc.).

Le programme 2014 de modernisation des voies navigables bretonnes poursuit cet objectif de reconquête au travers de travaux de réparation des ouvrages (portes d'écluses), de rénovation des maisons éclusières ou d'aménagement comme l'installation de pontons de glissière à canoë ou de cales.

Dans ce cadre, si la bonne gestion des équipements et infrastructures et les investissements qui en découlent sont indispensables, il est aussi important de conforter en parallèle les budgets qui permettent le développement de services à l'usager, finalité majeure de la modernisation des voies navigables bretonnes.

D'autre part, comme le CESER l'avait signalé lors du débat sur les orientations budgétaires, la lutte contre le développement spectaculaire des espèces invasives aquatiques est engagée sachant qu'en l'absence de méthode de lutte définitive le travail d'arrachage et de coupe est à renouveler chaque année.

Enfin, la politique régionale de modernisation des voies navigables est confrontée à des épisodes de crues majeures qui peuvent impliquer, pour ne pas mettre à mal les programmes engagés, la mobilisation ponctuelle de moyens supplémentaires.

L'ensemble des actions programmées pour 2014 par le Conseil régional s'inscrit dans cette politique et conforte, par les moyens conséquents engagés, la concrétisation de l'objectif de reconquête de l'usage nautique des voies navigables pour soutenir le développement touristique de la Bretagne intérieure.

### **MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE**

#### **611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne**

Sur proposition de M. Lionel LE BORGNE,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme 611, qui exprime les engagements de la Région dans le cadre de la politique de l'eau, regroupe l'ensemble des actions régionales menées sur les 21 territoires de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les 45 bassins versants pour reconquérir le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques.

En effet, à l'heure actuelle un tiers des masses d'eau de la région a atteint ce bon état, alors que l'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est de deux tiers à l'horizon 2015. De plus les disparités de situation sont importantes d'un département à l'autre.

Le programme 611 s'articule autour des trois grands objectifs suivants :

1. Contribuer à la planification et la gouvernance des politiques de l'eau :
  - Décliner les orientations stratégiques relatives à la gestion de l'eau ;
  - Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE ;
2. Soutenir les projets des territoires hydrographiques :
  - Soutenir les projets eau répondant aux objectifs de gestion intégrée et durable ;
  - de l'eau sur les territoires de SAGE ;
  - Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes » ;
3. Accompagner, évaluer l'action et communiquer :
  - Accompagner, suivre et évaluer l'action des territoires hydrographiques ;
  - Mener et soutenir des actions régionales contribuant à une gestion durable de l'eau.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation de programme de 4 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 5,825 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 3,8 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 5 M€ ;
- soit un total de crédit de paiement de 8,8 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER renouvelle son soutien à la politique de proximité de l'eau ainsi qu'au souhait de gouvernance régionale. La réflexion est en cours pour que cette gouvernance s'appuie sur un « *Plan régional de l'eau* », qui traduirait les orientations politiques partagées par l'ensemble des partenaires de la gestion intégrée de l'eau. Le CESER souhaite être associé à cette réflexion, suite à la transmission en réunion de commission de la « *première feuille de route* » qui introduit ce futur plan régional de l'eau. Le CESER suivra également l'élaboration de ce plan en 2014.

Le contexte économique est difficile et une organisation optimale tant des ressources que des compétences est indispensable, le CESER suivra donc les avancées de la démarche de « *plan opérationnel d'investissement multi-partenarial* » que les réflexions annoncées pour 2014, entre le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Départements, devraient nourrir. Dans un contexte de contentieux européen, une mutualisation renforcée et une plus grande synergie entre la politique de l'eau et celle de l'économie, de l'aménagement du territoire et de la biodiversité, du littoral, iraient dans le bon sens et devraient permettre d'augmenter l'efficacité des politiques de l'eau et de contribuer à augmenter la qualité des masses d'eau.

Concernant la poursuite de la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes, le CESER souhaiterait être destinataire de l'évaluation de la baie de la Lieue de grève, objet de la première charte de territoire sur les huit signées l'année dernière, pour laquelle le bordereau

indique que « *la baie de la Lieue de grève tient les objectifs inscrits dans son projet* » (p. VI.8). Le CESER s'interroge sur l'avancement de la mise en œuvre des sept autres chartes de territoire.

Le CESER prend acte d'un appui administratif et technique aux structures d'accompagnement des commissions locales de l'eau (CLE) de Bretagne permettant de les accompagner dans l'élaboration des SAGE et dans la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques du Conseil régional et des SAGE. Le contexte de révision du SDAGE pour 2015 impose de s'y préparer en 2014.

Concernant la nouvelle contractualisation multi-partenariale et pluriannuelle annoncée pour 2015, avec 2014 comme année de transition, le CESER s'interroge sur le rôle des structures de gestion des bassins versants : qui seront les co-contractants ? Les « contrats d'eau » (ou contrats territoriaux), adossés aux SAGE et au SDAGE et qui devront couvrir la région devront-ils suivre les limites des territoires de SAGE ?

Par ailleurs, le CESER appuie particulièrement le Conseil régional dans son soutien à la dimension observatoire du GIP Bretagne Environnement, tant la montée en connaissances et l'information du public sont importantes dans le domaine de l'eau. Le rôle du Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau en Bretagne (CRESEB) semble être reconnu par les acteurs de terrain et le CESER souhaite être destinataire du résultat des quatre études et de la réflexion en cours sur la gouvernance régionale de l'eau.

Néanmoins, l'évolution possible du contexte général vers l'obtention par la Région de l'expérimentation de la gestion de la politique de l'eau, après l'avoir longtemps réclamée, appelle quelques observations de notre part :

- Premièrement, si la Région, dans un rôle nouveau de « chef de file » devra souscrire à de nouvelles exigences, y compris financières, il convient de les clarifier. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance qui visera une gestion intégrée et durable de l'eau, il conviendra, par exemple, de définir clairement les enjeux et objectifs spécifiques régionaux dans le domaine de l'eau, de même que les nouveaux partenariats opérationnels avec les principaux acteurs que sont l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Deuxièmement, dans un souci de cohérence générale, il semble également utile de considérer que des efforts doivent être consentis pour mieux associer la gestion intégrée des zones côtières à la nouvelle politique régionale de l'eau, alors que se profile la mise en œuvre de la Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

En conclusion, le CESER sera attentif à l'évolution du statut du Conseil régional en matière de gestion de l'eau, de manière à mieux éclairer son positionnement futur. 2015 approchant rapidement, l'objectif du bon état des deux tiers des masses d'eau semble de plus en plus difficile à atteindre.

## **612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques**

Sur proposition de MM. David RIOU, Nicolas JAFFRAY et Alain THOMAS, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 612 regroupe l'ensemble des actions régionales qui répondent aux enjeux prioritaires du SRCAE, adopté en assemblée plénière d'octobre 2013 et adopté par arrêté préfectoral du 4 novembre, ainsi que le volet « gestion des déchets dangereux ».

#### *1.1 Volet énergie*

Au delà de la mission générale de coordination et d'impulsion, reconnue notamment dans les documents structurants élaborés par la Région en 2013, l'ambition de la Bretagne est de poursuivre sa politique énergétique bas carbone et d'adaptation au changement climatique, dans le prolongement de l'adoption du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) puis du Plan climat énergie territorial (PCET) régional.

Le défi de 2014 est maintenant d'engager la Bretagne dans une construction partagée et progressive d'un « Pacte énergétique et climatique breton » autour des thématiques suivantes :

- la maîtrise de la demande en énergie ;
- le développement des énergies renouvelables notamment les énergies marines ;
- la sécurisation et l'approvisionnement énergétique en Bretagne, au travers de systèmes énergétiques intelligents d'optimisation du mix breton ;
- la prise en compte du changement climatique en intégrant de manière systématique une composante « adaptation » à toute opération d'aménagement en Bretagne.

#### *1.2 Volet déchets*

Concernant le volet déchet, suite à des évolutions réglementaires, l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) a été engagée en 2013 et la Commission consultative a validé les contours de la démarche et des contenus.

Le budget primitif 2014 propose pour l'ensemble du programme:

- une autorisation de programme de 3,1 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 2,725 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 3,1 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 2,225 M€;
- soit un total de crédit de paiement de 5,325 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

#### *2.1 Volet énergie*

Le CESER se satisfait de la volonté du Conseil régional de voir mettre en œuvre sur un plan opérationnel les orientations du SRCAE en 2014. Le CESER approuve les actions par objectif mises en place par le Conseil régional pour une vision intégrée et transversale des enjeux sur

le climat, l'énergie et la qualité de l'air et sur la mise en œuvre du Pacte énergétique breton, en faveur d'une meilleure efficacité énergétique.

Cependant, le budget primitif 2014 présente une baisse de 8 % pour les autorisations d'engagement. Ainsi le CESER regrette, au regard des enjeux et du « défi » 2014 pour la mise en œuvre du SRCAE, que les moyens financiers ne soient pas maintenus *a minima*.

Notons aussi, de manière globale, la difficulté à appréhender la traduction budgétaire complète de la politique de l'énergie et du changement climatique.

En effet, un grand nombre d'actions (développement des énergies marines, etc.) se traduisent sur un plan budgétaire par un transfert de soutien au titre de l'énergie sur les programmes économiques (mission I et II).

Ce budget primitif montre l'intérêt du Conseil régional pour le développement d'une véritable filière énergétique sur nos territoires. Le CESER approuve la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte énergétique breton.

Le rôle principal auquel s'attache le Conseil régional est de soutenir les projets de technologies novatrices, d'accompagner la structuration des filières et de favoriser le développement et l'implantation au sein des territoires. Le CESER approuve, mais aujourd'hui plusieurs projets sont à l'étude et il est important que la phase de réalisation des premiers prototypes, comme par exemple l'éolien flottant, commence afin d'être prêts pour les futurs appels d'offres.

Par ailleurs, le CESER souligne aussi la nécessité de mettre en synergie la mise en œuvre de ce programme d'actions avec la préparation des programmes opérationnels des fonds européens 2014-2020 dont l'axe 3 vise à soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne.

## *2.2 Volet déchets*

Le CESER enregistre avec satisfaction l'accélération du processus de connaissance des gisements et des modes de gestion des déchets dangereux à travers l'élaboration de ce PRPGDD. Il partage le souci de réflexions et d'approches communes entre les niveaux régional et départementaux, gage d'une mise en œuvre d'un plan cohérent. Dans ce sens, il conviendrait d'associer de façon plus lisible la Région voisine des Pays de la Loire compte tenu de l'importance des flux de déchets entre les deux régions. La Région Bretagne exporte en effet 63 % de ses déchets dangereux et plus de 40 % des tonnages concernés sont accueillis et traités dans les départements limitrophes (Mayenne et Loire-Atlantique).

Le CESER approuve l'élargissement de ce nouveau plan à des types de déchets préalablement ignorés (par exemple, les nanodéchets) et appuie la volonté du Conseil régional de renforcer la maîtrise de l'amiante. Il partage également la nécessité d'approfondir la spécificité maritime des déchets dangereux qui s'est dégagée des inventaires de gisements. La Région Bretagne ne pourrait-elle pas jouer un rôle pilote dans la maîtrise et la valorisation de ces déchets (sédiments portuaires, déchets échoués, etc.) ?

Le CESER se réjouit de l'implication des chambres consulaires et de la Cellule économique de Bretagne dans la collecte des données relatives à la production de déchets issus du BTP, y compris des déchets dangereux, et de leur transmission au GIP Bretagne Environnement. La

mise en lumière du nombre d'entreprises impliquées dans cette démarche pourrait d'ailleurs constituer utilement l'un des indicateurs à fournir dans les prochains RAP ou BP.

Pour conclure, étant donné l'importance de la prévention et de la gestion des déchets dangereux, le CESER rappelle qu'il serait judicieux que ce volet de l'action du Conseil régional apparaisse de façon plus claire dans l'intitulé de ce programme 612 ou puisse constituer un programme à part entière.

## **613 - Favoriser les aménagements durables**

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Deux priorités sont réaffirmées : la préservation des ressources foncières en forte tension d'une part, et la maîtrise des consommations énergétiques conformément au Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) d'autre part, afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

En termes de méthode, le Conseil régional privilégie le raisonnement en coût global des projets et l'accompagnement des collectivités en amont, ainsi que le développement d'une culture de la durabilité au travers de la plateforme du réseau breton sur le bâtiment durable (RBBD) et son implication dans le forum du développement durable des collectivités « *Ecoterritoriales* ».

Deux dispositifs opérationnels évoluent pour renforcer cette politique :

- le dispositif EcoFAUR<sup>2</sup> subventionne la conception et la réalisation d'opérations d'urbanisme durable : son référentiel sera généralisé pour l'instruction de tous les projets soutenus par la Région dans le cadre des contrats de pays ;
- le dispositif Bretagne Qualiparc concernant les zones d'activité a été évalué en 2013 : la priorité sera donnée à la requalification des zones existantes et à l'animation, tout en ouvrant la gouvernance à de nouveaux partenaires, un dispositif partenarial de développement de l'économie circulaire sera mis en place dans l'année.

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme :

- une autorisation de programme de 3,5 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 0,985 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 4 € ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 0,885 M€ ;
- soit un total de crédit de paiement de 4,885 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Dans la continuité politique, les critères d'accompagnement financier des collectivités et des porteurs de projets s'affinent et se voient hiérarchisés en lien avec les différents plans et

schémas stratégiques. Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de cibler des objectifs prioritaires dans les dispositifs Bretagne Qualiparc et EcoFAUR<sup>2</sup> et d'harmoniser les niveaux stratégiques et opérationnels de sa politique d'aménagement durable dans un souci d'efficacité financière. Ainsi, EcoFAUR<sup>2</sup> passe d'une politique régionale d'incitation basée sur le volontariat à une politique de droit commun intégrée dans les contrats Région-Pays, gage de généralisation et d'un effet de levier plus fort sur les objectifs de préservation du foncier et de réhabilitation des centres-bourgs.

Cette dernière problématique est une préoccupation forte du CESER qui sera à ce titre particulièrement attentif au nouveau dispositif d'accompagnement ciblé destiné à promouvoir l'innovation en matière de renouvellement urbain, en lien avec les orientations du plan bâtiment durable breton, dans le cadre des politiques territoriales contractuelles 2015.

L'annonce d'une expérimentation de développement de l'économie circulaire intéresse grandement le CESER qui partage cet objectif et considère qu'il est utile de mieux cerner le modèle économique de restructuration des zones d'activités.

## **621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages**

Sur proposition de M. Alain THOMAS,  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le bordereau rappelle que le capital naturel, la biodiversité et la qualité des paysages de Bretagne constituent « *le socle de l'attractivité régionale et la force de son image* ».

L'érosion constatée de ce capital naturel doit être mise en perspective avec les services rendus par la nature aux Bretons eux-mêmes mais également à l'économie dans son ensemble. Mieux prendre en compte ces éléments dans les politiques publiques constitue donc un investissement d'avenir et un facteur déterminant de compétitivité et de différenciation des territoires à l'échelle européenne et nationale.

Pour conforter cette vision, en 2014, la Région entend orienter principalement son action sur les axes suivants:

- la réalisation du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la Trame verte et bleue (TVB) dans un souci d'étroite coopération avec l'ensemble des collectivités territoriales ;
- la création et le suivi des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles régionales ;
- la recherche d'un partenariat plus poussé entre acteurs publics et associatifs de l'environnement par la préfiguration d'un Conservatoire des espaces naturels en Bretagne (CEN).

Le budget primitif 2014 propose pour ce programme:

- une autorisation de programme de 0,8 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 2,925 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 0,8 € ;

- un crédit de paiement en fonctionnement de 2,825 M€;
- soit un total de crédit de paiement de 3,625 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

De l'examen de ce programme 621, ressortent trois observations principales.

Premièrement, le diagnostic de l'état des milieux naturels et des paysages bretons est lucide. Ils sont « *soumis à des dégradations croissantes que les perspectives démographiques actuelles ne manqueront pas d'accroître, sans même prendre en compte les changements climatiques à venir* ». Le CESER partage ce constat réaliste.

Deuxièmement, à très court terme, le CESER retient avec attention que l'exercice 2014 devrait se traduire par la concrétisation d'un ensemble d'avancées et d'engagements illustrant une volonté de politique partenariale :

- la reconduction de programmes pluriannuels 2014-2020 (soutien à l'action du Conservatoire du littoral, Plan « *Poissons migrants* » en lien notamment avec l'Agence de l'eau et les Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) ;
- l'adhésion au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan qui devrait être officiellement créé en cours d'année ;
- la finalisation des atlas départementaux des paysages, la création d'une 9<sup>ème</sup> réserve naturelle régionale.

La troisième observation porte sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB). Ce dispositif construit au travers du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) paraît constituer l'épine dorsale du programme 621. En effet, la Région en assure le cadrage stratégique et l'appui méthodologique aux côtés des services de l'État.

Mais pour que cette TVB trouve son « expression opérationnelle » au travers des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), il conviendra vraisemblablement de déployer des actions soutenues de pédagogie pour faire adhérer citoyens, élus, acteurs économiques à l'idée que cet outil TVB est bel et bien un plus en matière d'aménagement du territoire. C'est ce qui est attendu d'une collectivité assumant son rôle d'« *animateur-coordonateur-ensemblier de l'échelon régional* ». Les enjeux de la TVB présentés dans ce budget primitif 2014 (qualité des eaux, prévention des inondations, circulation et reproduction des espèces animales et végétales, pollinisation, etc.) ne peuvent laisser aucun acteur de l'aménagement du territoire insensible. Le soutien de la Région à cette orientation devrait, pour le CESER, se constater plus nettement sur le plan budgétaire à l'avenir. Un volet « TVB et biodiversité » pourrait être utilement intégré au prochain Contrat de plan État-Région.

## **Sur proposition de M. Dominique LECOMTE**

### **Président de la commission « Développement économique et recherche »**

<b>MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE</b>
---

<b>212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance</b>
--

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional rappelle l'importance de la mobilisation de la puissance publique pour améliorer et fluidifier l'ensemble des processus d'innovation, mettre à disposition des entreprises des ressources humaines et matérielles mutualisées et faciliter le financement de leurs projets. Il souligne que les objectifs du programme 212 s'inscrivent désormais dans la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et la Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I). Il évoque enfin l'étude menée par le Conseil régional en 2013 sur le système d'innovation.

Le Président du Conseil régional rappelle les trois objectifs du programme 212, dans la continuité des années précédentes :

- favoriser un environnement propice à l'innovation pour l'ensemble des acteurs économiques. L'ambition est d'avoir « *plus de projets* » et « *des projets plus ambitieux et mieux accompagnés* », pour ainsi améliorer le nombre et le taux de réussite économique et sociale des innovations.
- soutenir directement ces projets d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation en lien avec la Banque publique d'investissement (BPI) France.
- assurer une gouvernance, une coordination (système d'innovation structuré) et une promotion de l'innovation, grâce à Bretagne développement innovation (BDI).

Il est rappelé aussi que les fonds structurels européens seront mobilisés, en complément des fonds régionaux.

Pour conduire toutes ces actions, en 2014, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 4 500 k€ et une autorisation d'engagement de 13 150 k€, d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 12 000 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 2 500 k€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Comme le CESER l'a déjà fait remarquer, l'innovation ne concerne pas que le programme 212. Les interventions du Conseil régional en faveur de l'innovation sont affichées dans plusieurs programmes (212, 214, 220, 225, 226 et 461), ce qui montre un engagement très fort, mais nécessite une synergie entre les différentes actions. Cet éclatement rend l'analyse globale et le suivi assez complexes.

Les trois objectifs de ce programme sont dans la continuité des actions précédentes mais s'inscrivent désormais dans le contexte affirmé de la S3 et de la SRDE2I, et dans le cadre d'un budget contraint. L'année 2014 sera une année de transition. L'étude menée en 2013 sur le système régional de l'innovation sera exploitée pour préparer la future période 2015-2020.

Le CESER souligne avec satisfaction que le Conseil régional de Bretagne propose ses actions de soutien à l'innovation à la fois sur la démarche « techno push », mais aussi « market pull ». Le CESER avait déjà signalé que ces deux dynamiques, complémentaires, doivent être soutenues parallèlement en stimulant les synergies entre les deux.

Cet accompagnement concerne tant les aides directes à l'innovation, qu'à travers le soutien aux structures d'accompagnement de l'innovation : certaines structures sont « techno push » (Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), plates-formes d'innovations), d'autres, à la fois « techno push » et « market pull » en étant spécialisées dans un domaine (CRITT, Centres techniques...). L'équilibre et la synergie entre les deux approches doivent être maintenus et renforcés lors de la restructuration en profondeur du système régional, annoncée en 2014.

La proposition de définir des contrats d'objectifs et de moyens pour l'ensemble des structures est pertinente et justifiée en lien avec les stratégies S3 et SRDE2I retenues.

Dans ce contexte de « budget contraint », il faut veiller à plutôt valoriser les outils existants qui ont contribué à la bonne place de la Bretagne sur l'innovation, et ne pas créer ailleurs ce qui existe et a fait ses preuves. Les CRITT et Centres techniques pourraient ainsi être parmi les outils principaux qui contribueront aux onze filières et sept Domaines d'innovation stratégiques (DIS), tout comme ils sont, avec les technopoles, les bras armés des pôles de compétitivité pour l'émergence et l'accompagnement de projets innovants (lien avec le programme 214).

Le CESER approuve le soutien à la valorisation de la recherche publique, à travers la SATT qui est l'acteur régional de référence sur la maturation des projets issus des laboratoires académiques bretons. Il rappelle cependant l'importance de renforcer l'articulation avec les technopoles et les Centres d'innovation technologique (CIT) qui sont les garants des retombées en lien avec les entreprises régionales. Il approuve également l'annonce pour la fin de l'année 2014 d'un bilan des deux années de soutien à la SATT.

Enfin, sur ce premier objectif et pour meilleure analyse, il pourrait être pertinent de voir ici figurer les indicateurs d'activité des structures.

Concernant le soutien direct à l'innovation, le CESER se satisfait de l'objectif d'un continuum d'aides sur toute la chaîne de valeur de l'innovation, d'un renforcement du soutien aux projets innovants pour toutes les catégories d'entreprises (dont les Entreprises de taille intermédiaire (ETI)) et enfin, du partenariat renforcé avec BPI France, avec notamment le lancement du portail régional, recensant les aides à l'innovation pour les entreprises.

Le CESER est surpris qu'il ne soit évoqué que le lien avec le plan agricole et agroalimentaire d'avenir pour la Bretagne et non les autres volets du pacte d'avenir pour la Bretagne. En effet, les volets liés à la mer, la santé... annoncés dans le pacte concernent également l'innovation.

Les outils de financements, complémentaires, sont reconduits à juste titre. La principale modification attendue en 2014 est le rapprochement envisagé entre les deux outils actuels, CréInnov et Emergys et le CESER est favorable à la concrétisation d'un seul dispositif régional d'incubation, dont la gouvernance reste à définir.

Il est prévu également une réflexion sur un repositionnement des Appels à projets (AAP) des CRITT.

Concernant le soutien aux projets collaboratifs structurants hors pôles de compétitivité, le CESER recommande un lien fort avec les choix de la S3 et de la SRDE2I (7 DIS et 11 filières). Il s'interroge sur la phrase « *ce dispositif peut être considéré comme l'incubateur de secteurs innovants que forment les pôles de compétitivité* », les pôles de compétitivité n'ayant pas vocation à être représentatifs de l'ensemble des secteurs innovants de la Bretagne.

Concernant les nombres d'entreprises bénéficiaires cités en 2013 (150 bénéficiaires des Aides régionales aux projets innovants (ARPI), aides à la faisabilité des projets innovants (AFPI), Prestations régionales de diffusion de l'innovation (PRDI)), et comme il est annoncé un soutien plus fort aux projets industriels innovants, le CESER aurait aimé connaître l'augmentation attendue, qui est directement à relier aux actions des structures qui les prescrivent.

Sur cette 2<sup>ème</sup> partie, il aurait également été souhaitable de disposer d'indicateurs plus précis.

Le dernier objectif « *coordonner les acteurs et promouvoir l'innovation* », quoique très intéressant, renvoie au programme 226 puisque l'ensemble des actions relève des missions qui sont confiées à BDI. Cette coordination s'inscrit en effet bien dans « *soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie* » (sous-partie du 226).

Les actions conduites par Bretagne développement innovation (BDI) au regard de la thématique « Innovation » portent sur 3 points : l'animation du réseau « Réseau breton de l'innovation » (RBI)/ Prestation régionale de diffusion de l'innovation financée (PRDI), le programme Structurer l'innovation pour le développement de l'entreprise (SIDE) et les actions de promotion de l'innovation.

Concernant les PRDI, le CESER s'étonne que le nombre d'interventions soit constant et corresponde à 60 PME soutenues pour 150 correspondants au réseau. Quant au programme SIDE, le CESER est surpris du faible nombre d'entreprises impliquées aujourd'hui dans le dispositif. Étant donné l'investissement humain et financier pour ce programme certes intéressant, une analyse des retombées est souhaitable.

Le CESER constate que globalement le budget consacré à l'innovation au programme 212 est pratiquement équivalent à 2013, ce dont il se satisfait. Cependant, étant donné que les acteurs doivent répondre aux nouveaux défis de la S3 et de la SRDE2I, il espère que les financements envisagés pour la période 2015- 2020 pourront être ajustés à la taille réelle des enjeux.

## **214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne**

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le plan d'action des pôles de compétitivité a été complètement redéfini en 2013 dans les contrats de performance 2013-2018 et répond aux orientations stratégiques de l'État et des Régions, avec pour objectif central l'innovation collaborative. Ce programme contribue également à la mise en œuvre des outils issus du Programme des investissements d'avenir (France énergies marines, B-COM...), et s'inscrit au cœur d'une politique partenariale mobilisant l'État, les collectivités bretonnes (reconduction du « guichet unique » sur 2014-2018 pour le financement des projets issus des pôles), ou encore avec les autres régions (notamment les Pays de la Loire).

#### *1.1. Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité*

En 2014, sera mis en œuvre le protocole d'accord entre régions Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que le partenariat renouvelé entre collectivités bretonnes pour le financement des projets des pôles. L'élargissement à la Bretagne des pôles ligériens EMC2, Végépolys et Biothérapie devrait se concrétiser courant 2014. Dans un contexte de stabilité budgétaire, le passage de 4 à 7 Pôles pour la Bretagne nécessitera une analyse plus sélective sur les projets soumis au financement régional, dans le respect des priorités définies par la Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

Deux types d'actions sont proposés : soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité et soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.

#### *1.2. Accompagner les projets structurants*

Les projets structurants, notamment issus des investissements d'avenir, B-COM sur les réseaux et les contenus du futur, France énergies marines sur les énergies marines renouvelables, Jules Verne en lien avec EMC2, ou encore EXCELCAR/3DMAT en lien avec ID4Car sont autant de projets qui vont nécessiter un soutien régional majeur aux côtés de l'État et des collectivités partenaires. Pour ces structures, 2014 devra être l'année des premières réalisations.

D'autres outils et projets structurants sont amenés à voir le jour, notamment à travers la seconde vague des appels à projets des investissements d'avenir attendus en 2014. Un enjeu tout particulier existe du côté de l'agroalimentaire, conformément aux engagements pris dans le Pacte d'avenir.

La Région confirme pour 2014 un effort important, en relation avec le Pacte d'avenir et le Plan agricole et agroalimentaire breton, et souhaite que des fonds FEDER soient mobilisés. Enfin dans un contexte budgétaire général tendu, il est recherché l'effet de levier maximum en priorisant les outils les plus structurants et en veillant à l'équilibre des financements de la part de l'ensemble des partenaires.

Les inscriptions budgétaires prévues au budget primitif se traduisent par l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 15 M€ et l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement de 13,5M€, au même niveau que 2013.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le plan d'action des pôles de compétitivité a été totalement redéfini en 2013 et certains projets structurants arrivent maintenant en phase de développement. Le Pacte d'avenir et la mise en place des fonds européens pour la période 2014-2020 permettront de faire émerger de nouveaux projets structurants et d'affiner les actions notamment en matière d'agroalimentaire. La collaboration avec la région Pays de la Loire s'intensifie et demande des ajustements. La multitude des acteurs et des financeurs dans des cadres variés demande beaucoup d'ingénierie pour le pilotage, ceci représente un point clé pour le CESER.

*« Les objectifs et les modalités de financement, les indicateurs d'impact et de suivi seront revisités pour répondre au mieux aux attentes de la Région quant aux retombées de leur activité sur le territoire régional. »* Alors qu'elle paraît essentielle, cette phrase se trouve, mot pour mot, identique dans les bordereaux de 2013 et de 2014. Cela ne peut qu'inquiéter. Si dans l'ensemble le CESER approuve les démarches proposées dans le présent bordereau, il souhaiterait effectivement avoir des éléments plus précis quant aux objectifs. Quant aux indicateurs il serait indispensable qu'ils intègrent des éléments quantitatifs sur l'impact des pôles, notamment en termes d'emplois. Actuellement le seul indicateur maintenu, s'il a un rôle quant à la surveillance de l'équilibre des financeurs, n'apporte rien sur le suivi des impacts de la politique menée.

On peut penser que la consommation de crédit sera plus importante que les deux années précédentes, mais que les inscriptions budgétaires prévues au présent budget primitif (BP), de même niveau que l'an passé, seront suffisantes.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la mise au point d'indicateurs ou la communication d'indicateurs de suivi existants des impacts de la politique d'accompagnement du développement des pôles de compétitivité et des projets structurants.

### **220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises**

Sur proposition de M. Yvon LE NORMAND et Mme Isabelle AMAUGER,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 220 du Conseil régional concerne la création, le développement, et la transmission d'entreprises et s'articule autour de deux axes :

- impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises ;
- améliorer la structure financière des entreprises, Petites et moyennes entreprises (PME), grâce aux outils d'ingénierie financière.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER salue la création d'un portail internet destiné à informer les entreprises des accompagnements financiers mobilisables, ce qui devrait permettre à la fois de mieux cibler et orienter les porteurs de projets et surtout de simplifier les démarches administratives.

Le CESER note que le soutien aux structures d'aide à la création sera poursuivi et évalué pour certains dispositifs. Cependant, des actions visant à créer une culture de l'entrepreneuriat pourraient être proposées pour s'adapter aux nouvelles générations, aux nouvelles attentes des créateurs-repreneurs.

Le CESER constate également, avec satisfaction, la décision de dé plafonner le Prêt participatif de développement (PPD) pour permettre aux entreprises jusqu'à 5000 salariés d'en bénéficier, jusqu'à 0,500 M€, permettant ainsi un soutien de 1 M€ au total, avec la contrepartie apportée par les banques.

Le CESER note encore la volonté de donner plus de souplesse au Plan participatif d'amorçage, pour une meilleure prise en compte des besoins des entreprises.

Le CESER rappelle la nécessité d'insister sur l'importance de l'anticipation de la transmission d'entreprises, et qu'à ce titre, il est nécessaire :

- de soutenir les « diagnostics transmissions », seuls à même de permettre un audit des actions d'amélioration à envisager pour une « transmission reprise » gagnant-gagnant ;
- de favoriser la mise en place de dispositifs de formation des repreneurs ;
- de valoriser tous les modes de transmission avec l'objectif d'éviter l'arrêt d'entreprises faute de repreneur.

Le CESER remarque toutefois que la demande d'autorisation de programme était de 5,25 M€ en 2013, pour 4,85 M€ en 2014 et que l'autorisation d'engagement est passée de 1,56 M€ en 2013 à 1,48 M€ en 2014.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la mise en place opérationnelle du portail internet et son efficacité.

### **224 - Accompagner la compétitivité des entreprises et la qualité de l'emploi**

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional propose trois objectifs :

- soutenir les entreprises dans leur développement à l'international ;
- accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité ;

- accompagner la dynamique des territoires.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER constate le maintien des aides destinées à encourager la présence des Petites et moyennes entreprises (PME) sur les manifestations internationales, et à soutenir les investissements et la prospection des marchés export, mais également le soutien à la structuration des ressources humaines dans les entreprises, pour développer l'international.

Pour l'accompagnement et la compétitivité des entreprises, en faveur de l'emploi durable et de qualité, et concernant plus spécifiquement le réseau PLATO, le CESER souhaite connaître les modalités du conventionnement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne, qui devrait être mis en place en 2014, en remplacement du dispositif précédent, clos depuis décembre 2013.

Pour l'accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes, le CESER note avec intérêt l'appel à projets spécifiques vers les entreprises d'abattage et de découpe, fortement employeuses de main d'œuvre, qui ont réduit à la suite de difficultés leurs capacités d'investissement.

Le CESER apprécie la reconduction de l'aide aux entreprises de production de moins de 20 salariés à partir de l'appel à projets de développements industriels et de créations d'emplois.

Enfin, le CESER note les efforts budgétaires :

- la demande d'autorisation de programme est de 12 M€ pour 2014, elle était de 10 M€ en 2013 ;
- la demande de crédits de paiement d'investissement est de 10,55 M€ pour 2014, elle était de 9 M€ en 2013.

A l'instar des années précédentes, le CESER réitère ses attentes quant à la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer les résultats des politiques menées. Ils devront porter notamment sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité.

<b>225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale</b>
--

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »  
et de Mme Marie-Lou ROUDAUT,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional réaffirme dans ce programme sa volonté de « conforter un modèle économique soucieux de l'impact social et environnemental de la création de richesse qui s'inscrit dans la durée, et se veut résilient ». Le programme s'articule autour de quatre axes :

- favoriser la structuration et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment par l'accompagnement des pôles de développement dans les pays ;
- accompagner la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale, créatrices d'emploi, en incitant aux démarches de conseil et de formation et en consolidant les structures financières des entreprises solidaires ;
- stimuler l'innovation économique et sociale, pour répondre à de nouveaux enjeux par l'expérimentation avec les mouvements d'éducation populaire, impulser une dynamique de création d'activités et développer des projets innovants, notamment à l'international ;
- développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER souligne que l'économie sociale et solidaire est reconnue comme participant pleinement au développement économique de la Région et qu'elle est un acteur essentiel pour inventer une autre manière d'entreprendre et de créer des emplois. A ce titre, le CESER se félicite de la promotion de l'entrepreneuriat que la Région entend faire auprès des jeunes et des salariés. Celui-ci trouve une place dans la politique de soutien à la création et à la croissance d'entreprises innovantes issues de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

La démarche de la Région concernant la structuration et le développement de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans la continuité et le CESER s'en félicite. Le travail engagé avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) anticipe le rôle qui devrait lui être reconnu dans le projet de loi cadre concernant l'ESS.

A cet égard, la création de pôles de l'économie sociale et solidaire dans les pays et leur mise en réseau par la CRESS semble porter ses fruits et préfigure l'émergence de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) tels que définis dans le projet de loi ESS, dont le groupement d'acteurs mobilisés sur un territoire devra « *mettre en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable* ».

Les modalités de mise en œuvre et les moyens nécessaires à cette démarche restent cependant à préciser.

Le CESER souligne positivement la poursuite du dispositif d'accompagnement à l'emploi associatif d'intérêt régional et l'étude sur la possibilité d'ouverture à d'autres structures juridiques, ce qu'il avait souhaité dans l'exercice précédent. Il reste cependant nécessaire d'aboutir sur la pérennisation et la qualité de ces emplois.

De même, la pérennisation de moyens spécifiques en termes d'accompagnement des groupements d'employeurs associatifs, leur permettant de construire un modèle plus pérenne, est une bonne chose.

La reconduction du Dispositif local d'accompagnement (DLA) est une reconnaissance de la place de cet outil au service de l'ESS. Il serait cohérent que les axes retenus s'appuient sur les priorités déclinées dans ce programme.

Le soutien de la Région à la consolidation financière des entreprises de l'ESS est également à souligner favorablement. Dans ce domaine, le travail de mutualisation des outils d'ingénierie financière en lien avec France active (garanties de prêts et apports en fonds propres) doit

favoriser des pratiques de bonne gestion, nécessaires à la consolidation et la pérennisation des emplois dans ces structures quel que soit leur statut (associatif, sociétaire). L'inscription de l'ESS en tant que public cible des programmes opérationnels des fonds européens 2014-2020 participe également à cette volonté de consolidation.

Le CESER note avec intérêt la prise en compte de la dimension sociale de l'innovation dans les entreprises de l'ESS et le suivi assuré par Bretagne développement innovation (BDI).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants :

- le meilleur accès des projets de l'ESS, et en particulier ceux en lien avec l'innovation sociale, aux fonds structurels européens ;
- le plan d'action issu du travail de BDI sur l'innovation sociale, en lien avec le Conseil régional.

<b>226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques</b>
---

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Président du Conseil régional propose trois objectifs :

- I. Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- II. Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- III. Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie :
  - favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne,
  - renforcer la coordination de l'économie bretonne,
  - soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 8,25 M€ au titre de 2014 (cette demande était de 8,31 M€ en 2013), ainsi qu'une autorisation de crédits de paiement de 8,01 M€ au titre de 2014 (cette demande était également de 8,01 M€ en 2013).

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne*

Le CESER note que l'attractivité économique de la Bretagne est confiée à Bretagne développement innovation (BDI) *via* le Comité d'orientation et de suivi des projets internationaux (COSPI) pour la venue d'investisseurs étrangers.

Pour 2014, les objectifs affichés sont les mêmes que ceux estimés pour 2013, à savoir 50 projets traités en COSPI, générant 17 visites nouvelles, pour 5 implantations effectives et 80 emplois associés, soit un ratio de transformation visite/implantation de 29 %. Le CESER souhaiterait connaître les éléments/critères susceptibles d'augmenter le nombre de projets et visites, et d'améliorer le ratio de transformation.

## *2.2. Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises*

Pour favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises, tout particulièrement celles confrontées à un marché intérieur difficile en période de crise, la Région a élaboré en juillet 2013 un Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE). Le PRIE Bretagne a permis de fixer les objectifs de la coordination de l'action de l'ensemble des acteurs en région, au premier rang desquels la Région, l'État, bpifrance export, Bretagne commerce international, Ubifrance, Coface, la DIRECCTE, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne, et BDI. L'objectif est l'optimisation et l'efficacité des moyens, et une meilleure lisibilité. Le CESER souhaiterait connaître le résultat de cette décision, en termes d'efficacité.

## *2.3. Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie*

2013 a été l'année de l'élaboration par BDI de la nouvelle Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui a été adoptée en décembre dernier par le Conseil régional. 2014 sera l'année de sa déclinaison en priorisant les grands axes stratégiques.

Concernant l'axe « *Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne* », priorité sera donnée aux entreprises porteuses de projets pérennisant les entreprises et les emplois existants sans négliger de préparer l'avenir. Des évaluations de ces actions seront réalisées.

Le CESER souhaitera prendre connaissance du document de classification des différents groupements d'entreprises nommés « clusters » ou « grappes d'entreprises », ainsi que les résultats des évaluations.

Concernant l'axe « *Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail* », une action toute particulière a été demandée à l'Association régionale de l'amélioration des conditions de travail (ARACT) en direction de la filière agroalimentaire.

Le CESER souhaitera connaître le résultat et l'efficacité de ces interventions, ainsi que le nombre d'entreprises accompagnées.

<b>231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural</b>
--

Sur proposition de M. Didier LUCAS,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 231 vise à favoriser le développement durable des systèmes agricoles. Pour ce faire, le Conseil régional soutient différents objectifs opérationnels :

- participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ;

- favoriser l'accroissement de l'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ;
- accompagner les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement*

Le CESER tient à souligner l'importance de l'implication du Conseil régional dans l'investissement en recherche et innovation aux côtés des acteurs économiques. Le partenariat est en effet la clé de la réussite du développement des connaissances sur les techniques agricoles efficaces économiquement et écologiquement.

La contribution des Mesures agro-environnementales (MAE) à l'amélioration des pratiques agricoles est une réalité, même si leur évaluation doit permettre de les adapter au mieux. Le champ d'application territorial des MAE doit être soigneusement rediscuté pour tenir compte des enjeux repérés dans de nouvelles zones.

L'indicateur du taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbagé extensif doit, bien entendu, être conservé, mais devrait être complété par d'autres indicateurs reflétant les autres évolutions positives de pratiques.

### *2.2. Favoriser l'accroissement de l'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles*

L'accent mis par le Conseil régional sur les économies d'énergie dans les exploitations agricoles et le succès des plans d'actions justifient la poursuite des diagnostics et des financements de travaux. Concernant les serres, il faut les aider à améliorer leur autonomie énergétique.

Il faut évidemment accompagner les agriculteurs pour plus d'autonomie de façon générale (autonomie décisionnelle, économique,...) et donc plus d'autonomie alimentaire, mais il ne faut pas que cela aboutisse à condamner les systèmes qui font appel à l'extérieur pour leur approvisionnement alimentaire (l'extérieur pouvant aussi être le voisin, ou une coopérative bretonne ou française, pas forcément étrangère). Ces systèmes créent aussi de nombreux emplois et de la vitalité sur le territoire avec des entreprises d'approvisionnement, de collecte, de stockage et de fabrication d'aliments.

### *2.3. Accompagner et renforcer les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier*

La mise en place envisagée d'un nouveau programme Breizh Bocage apparaît judicieuse. Un tel programme doit privilégier une approche certes préventive, mais également contractuelle. Le classement des haies dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) n'est pas la solution qui semble la plus adéquate. La mise en œuvre de mesures de protection forte, aboutissant à une sanctuarisation d'espaces ou d'éléments du paysage n'est en fait pas la méthode la plus efficace de protection. En revanche, un engagement volontaire permet d'assurer non seulement le maintien de l'élément à protéger, mais également son entretien.

Concernant la préservation du foncier agricole, il serait intéressant de prévoir un indicateur qui permette de vérifier l'évolution des raisons de la perte de foncier agricole, et qui aiderait à orienter au mieux les actions.

Concernant les indicateurs, il serait intéressant de séparer ce qui relève d'une part de la production d'énergie et, d'autre part, des économies d'énergie.

## **232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires**

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional resitue bien l'agriculture bretonne dans son contexte, ses atouts, ses défis à relever et les évolutions en cours concernant l'accompagnement de l'agriculture, pilier de la vitalité socioéconomique bretonne : plan agricole et agroalimentaire d'avenir pour la Bretagne, réforme de la Politique agricole commune (PAC) et rôle central à venir du Conseil régional dans la nouvelle programmation, contrat de filière alimentaire à décliner régionalement.

Tous ces outils ont pour objectif d'accompagner l'agriculture bretonne pour assurer sa pérennité. Le Conseil régional propose un programme dans ce sens dont les objectifs sont de :

- renouveler les générations dans l'agriculture ;
- moderniser les outils de production agricoles et forestiers ;
- développer l'agriculture biologique et herbagère ;
- développer le lien entre les citoyens, les territoires et l'agriculture ;
- développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional, à propos de la réforme de la PAC dont les contours sont maintenant connus, note sans s'y attarder que « *la France a inscrit l'élevage comme une nécessaire priorité dans la déclinaison nationale de la PAC* » tout en reconnaissant que pour une région d'élevage comme la Bretagne, les mesures nationales permettront seulement de « *limiter l'impact financier* » de la réforme des aides directes. Dans le cadre d'un exercice budgétaire, le chiffrage prévisible de cette perte pour les exploitations bretonnes aurait été le bienvenu.

Le Conseil régional prévoit d'inscrire ses actions à venir dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la nouvelle Alliance tout en tenant compte des évolutions de contexte en lien avec les orientations définies dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I). Il souligne le contexte évolutif dans lequel s'inscrit sa politique qui s'exprimera aussi *via* la gestion des Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER), nouvelle compétence régionale. Le budget FEADER de 368 M€ sur 7 ans est à rapprocher des 26,7 M€ du budget affecté aux programmes 231 et 232. Il reste cependant à évaluer la marge de manœuvre réelle

qu'apportera l'attribution à la Région de l'autorité de gestion FEADER étant donné le fléchage national d'une partie importante de ces fonds européens.

Depuis de nombreuses années, le Conseil régional s'est engagé de façon soutenue sur le renouvellement des générations en agriculture en Bretagne. Le programme présenté confirme cet engagement primordial pour pérenniser l'agriculture bretonne, notamment en proposant d'accompagner particulièrement les porteurs de projet hors cadres familiaux. Ce public est effectivement sensible et mérite une attention particulière qui ne doit pas occulter pour autant les besoins d'accompagnement des autres porteurs de projets.

Enfin, il serait judicieux d'envisager un soutien à l'émergence et l'organisation de points info transmission dans l'objectif d'accroître la mobilisation des cédants pour anticiper et mieux préparer les transmissions.

L'accompagnement du Conseil régional sur cette action pourrait être envisagé en complément de l'accompagnement aux points infos installations.

Il faut noter également une volonté accrue du Conseil régional de soutenir la modernisation des outils de production agricoles et forestiers, puisque cette action devient un objectif à part entière.

Les priorités du Conseil régional concernant la modernisation : performance énergétique, autonomie des exploitations, amélioration des conditions de travail par la réduction de la pénibilité, optimisation des outils de travail dans une approche systémique, devront être considérés en tenant compte des réels effets de modernisation de l'outil de production qu'ils apporteront, notamment une capacité accrue à résister aux crises, et de leur contribution au maintien de l'emploi agricole à la production.

Le Conseil régional s'engage fortement sur les filières de diversification, l'agriculture biologique, les systèmes herbagers, la filière bois, la filière équine et les circuits courts. Les installations plus nombreuses dans ces systèmes justifient cet engagement. Cependant, il faut rester vigilant et s'assurer de l'existence et de la pérennité des marchés qui sont liés à ces systèmes. Le Conseil régional souhaite également accompagner la structuration et l'organisation de ces filières. C'est un engagement réaliste, et un gage supplémentaire de réussite, car une filière non organisée engendre une instabilité et des risques accrus pour les activités de production de cette filière. Ces efforts ne doivent pas s'arrêter. En effet une filière doit constamment s'organiser, se structurer, évoluer pour s'adapter aux marchés et aux besoins des consommateurs, en constante évolution.

C'est pourquoi, l'engagement pris par le Conseil régional pour structurer l'organisation territoriale de la filière est à saluer. En revanche, il est regrettable que l'action « *aider à la structuration des filières et des organisations économiques* » évoquée dans le Rapport d'analyse par programme (RAP) 2012 ait disparu dans le Budget primitif (BP) 2014.

Le CESER avait pourtant, dans un précédent avis, considéré cette action comme essentielle à la viabilité des filières.

A noter, enfin, l'introduction par le Conseil régional d'indicateurs de suivi qui permettent d'apprécier l'efficacité des actions : taux de réussite des installations à 5 ans, données chiffrées sur le nombre d'installations aidées, évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique...

Il serait intéressant de compléter ces indicateurs avec des éléments concernant l'emploi par filière, et la valeur ajoutée, notamment : le nombre d'emplois créés ou maintenus, le taux de

renouvellement (nombre d'installations / nombre de départs par production), la valeur ajoutée créée dans chaque filière, le taux d'aide/coût total du projet.

## **241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture**

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

L'objectif 2014 du Conseil régional est d'accompagner le développement du secteur des pêches maritimes professionnelles et l'aquaculture dans le cadre contraint de la gestion déléguée du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et d'un exercice annuel comptable de transition. Les propositions concernent les axes suivants :

- contribuer à moderniser et adapter les outils ;
- soutenir les places portuaires en anticipation des réglementations sanitaires et environnementales ;
- accompagner la transmission des entreprises et favoriser l'installation des jeunes ;
- appui aux projets structurants de gestion durable des ressources.

Le président du Conseil régional entend ouvrir une autorisation de programme de 4,1 M€ et une autorisation d'engagement de 2,125 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER regrette la réduction de 1,47 M€ en autorisations de programme (soit -26,5 % par rapport à l'exercice précédent) et s'interroge sur ses conséquences et ce, d'autant plus que le Pacte d'avenir a fixé des priorités fortes concernant la vocation maritime de la Bretagne. Cette réduction pose question sur la réelle volonté du Conseil régional d'appuyer le développement de ce secteur.

En outre, l'exercice 2014 sera d'autant plus difficile à mener que l'absence de règlement de transition entre le Fonds européen pour la pêche (FEP) et le FEAMP contraint, par souci d'euro compatibilité, à attendre la validation du programme opérationnel, d'où des délais vraisemblablement importants de mise en œuvre et des complexités d'instruction.

L'année 2014 est une année charnière : au vu des nouvelles données il sera nécessaire d'envisager une adaptation des flottilles et d'entamer une réflexion pour en définir le format ; dans cette attente, la modernisation doit être considérée comme une priorité.

Le PRDPP (Plan régional de développement des ports de pêche) devra lui aussi tenir compte de ces changements et prioriser (après réflexion concertée entre usagers, collectivités, Comités départementaux et régionaux des pêches maritimes (CDPMEM, CRPMEM, Organisation de producteurs), l'optimisation de la filière.

L'organisation du marché des produits de la mer doit aussi être considérée comme une priorité : il apparaît urgent de repenser l'organisation de la première mise en marché sous les criées bretonnes :

- faciliter l'agrégage des produits sous les halles à marée ;
- promouvoir toutes les valorisations des parts de marché de produits bretons ;
- renforcer l'interconnexion des criées pour mettre en place une offre bretonne globale (marché unique sur le modèle des marchés au cadran agricole).

On peut s'interroger sur les résultats de la concertation menée sur ce sujet et achevée en 2012.

Conforter la transmission des entreprises et faciliter l'installation des jeunes doit demeurer une priorité. Néanmoins les faibles résultats des actions entreprises à ce titre en 2013 réclament une nouvelle dynamique d'accompagnement positif pour 2014, au risque de confirmer l'inutilité des dispositifs en vigueur ; une redéfinition des besoins au plus près du terrain devra être instruite.

L'accompagnement des projets structurants *via* le Centre technique et scientifique sous format futur de Groupement d'intérêt public (GIP) ne doit pas éteindre l'appui technique accordé aux structures professionnelles fortement engagées sur les dossiers environnementaux.

Enfin, les crédits affectés à la communication tous azimuts en faveur de la filière pêche trouveront tout leur sens en 2014.

## **242 - Contribuer au développement maritime et littoral**

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBÉ,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Président du Conseil régional se réfère à la contribution aux Assises nationales de la mer et du littoral élaborée par la Conférence régionale de la mer et du littoral comme base de l'élaboration d'une Stratégie régionale de la mer et du littoral en 2014.

Il confirme le principal enjeu, caractérisé dans le rapport des orientations pour le budget 2014, de renforcer le dispositif de gouvernance et les actions opérationnelles pour une gestion durable de la mer et du littoral.

Le réseau Melglaz organisera les deuxièmes Rencontres régionales de la mer et du littoral et animera une réflexion sur l'éducation à la mer.

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 580 000 € (en baisse de 8 % par rapport à 2013) et une autorisation d'engagement de 1 175 000 €.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Dans son introduction générale, le Président du Conseil régional, en réponse au doute et à la crise de confiance, engage tous les acteurs à se mobiliser en valorisant nos nombreux atouts, dont « *le potentiel lié à la maritimité* ». Cependant, dans les trois priorités du projet régional

orienté vers l'accroissement de la performance et le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité territoriale, aucune action forte identifiée ne cible l'économie maritime.

La charte des espaces côtiers bretons a été adoptée en 2007 et en 2014 « *il est prévu d'élaborer une stratégie régionale de la mer et du littoral* », caractérisée comme la déclinaison opérationnelle de ladite charte. En confirmation de ses observations sur le rapport des orientations pour le budget 2014, le CESER souhaite que la politique maritime et littorale ambitieuse ainsi ciblée se formalise rapidement par la mise en œuvre d'un véritable plan opérationnel cohérent et performant.

Le Président du Conseil régional fait le constat de la difficulté à appréhender l'économie maritime dans sa globalité. Il précise qu'un travail méthodologique sera mené en 2014 pour en mesurer l'impact territorial. Le CESER partage en tous points ce constat et rappelle que sa Section mer littoral réalise actuellement une étude sur ce sujet qui sera présentée à sa session du mois d'octobre 2014.

## **MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES**

### **812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception**

Sur proposition de M. Alain LE FUR,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Avec 66 000 emplois directs, 9 millions de visiteurs et 3,6 milliards d'euros de consommation, le tourisme en Bretagne représente un enjeu économique et social majeur.

Première région de France pour sa notoriété, la Bretagne a bénéficié en 2013 d'un climat favorable. Cependant, on constate une baisse relative de la fréquentation. Une relance de l'économie touristique régionale est absolument nécessaire sauf à prendre le risque d'un décrochage. Pour cela, d'une part le budget sera maintenu, d'autre part, tout en s'appuyant sur les fondements qui font de la Bretagne une région touristique d'exception (histoire, patrimoine, acteurs, accueil, activités), le Conseil régional entend mettre pleinement en œuvre les 22 chantiers du Schéma régional du tourisme (Acte 2) voté en juin 2012. Un effort spécifique sera fait pour « *la stratégie marketing et de communication touristique partagée* ». Un autre effort concernera la mise en place des destinations touristiques de Bretagne.

#### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les moyens financiers sont stables tant en autorisations d'engagement ou de programme qu'en crédits de paiement (hors situation du projet du Mont Saint-Michel).

Le CESER approuve le choix fait de mettre l'accent sur la stratégie marketing et de communication partagée. Il approuve également le fait de mutualiser cet effort avec les acteurs principaux du tourisme de Bretagne. Faire cet effort (0,5 M€) à budget constant

implique de puiser cette ressource sur d'autres chapitres. Nous ne savons pas lesquels seront sollicités ?

Le CESER approuve également l'action conduite par le contrat d'objectifs Emploi-Formation, dont on sait qu'il est une des sources de la recherche de la qualité.

Les 3 indicateurs sont pertinents. Il serait utile d'indiquer si les réalisations annuelles s'additionnent.

### **Sur proposition de M. Norbert HELLUY**

**Président de la commission « Formations, enseignement supérieur »**

<b>MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS</b>
---

<b>311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification</b>
---

<b>312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales</b>
--

Sur proposition de MM. Michel PERON et Franck PELLERIN,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

## **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Dans le préambule de la mission III, le président du Conseil régional analyse la nouvelle détérioration de l'emploi en 2013 et affirme la nécessité d'accompagner, d'une part, les demandeurs d'emploi et, d'autre part, les entreprises afin d'anticiper sur les mutations économiques. Il confirme également son engagement à inscrire ces actions dans le Pacte d'avenir en cohérence avec les initiatives des différents acteurs.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER approuve cette volonté du Conseil régional d'accompagner les demandeurs d'emplois et les entreprises et l'a rappelé récemment lors du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Pour 2014, le Président du Conseil régional ne propose pas de nouveautés en termes de dispositifs d'aides aux Demandeurs d'emploi (chèque formation, validation, reconversion). Cependant le CESER apprécie l'effort budgétaire de 3,6 M€ qui permettra de financer 500 places de formations supplémentaires malgré le budget contraint de la Région.

Afin de répondre encore plus efficacement aux attentes, le CESER souhaite que la concertation entre les financeurs État - Région - partenaires sociaux soit encore renforcée.

Par ailleurs, cela doit se concrétiser par une mise en cohérence des dispositifs régionaux avec les actions des OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) en faveur des demandeurs d'emplois. Les dispositifs « chèque » doivent avoir un effet incitatif sur les dispositifs construits pour ces publics par les OPCA, dans un objectif de complémentarité.

Ce travail de concertation également auprès des prescripteurs et des financeurs doit aborder bien sûr les délais d'inscription et les coûts mais il doit également mettre l'accent sur la qualité de la formation avec l'objectif premier du retour à l'emploi.

Ainsi, il est important que les propositions d'engagements se fassent sur une analyse qualitative des compétences et qualifications nécessaires pour l'insertion professionnelle ainsi que sur les compétences acquises ou les qualifications obtenues.

### **313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle**

Sur proposition de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional rappelle que le nombre de bénéficiaires de l'aide à la rémunération a très fortement progressé en 2013. Cette augmentation s'explique par une évolution du nombre de places en formation, ainsi que par le nombre croissant de stagiaires non indemnisés au titre du chômage. De plus, la mise en place du Contrat d'accès à la qualification (CAQ) a également entraîné une nette progression du nombre de bénéficiaires.

Dans ce contexte, marqué par une maîtrise budgétaire, des évolutions sont à prévoir pour 2014. A ce titre, la Région a pris la décision de centrer la rémunération des stagiaires sur les actions de formation certifiantes, qualifiantes et préparant à la qualification. Les stagiaires se dirigeant vers les Prestations d'orientation professionnelle (POP) dans le cadre du Dispositif régional d'insertion professionnel (DRIP), ou vers le Contrat d'accès à la qualification (CAQ) ne bénéficieront plus d'une rémunération, mais d'une bourse, dont les modalités et les critères ne sont pas précisés dans le bordereau du Conseil régional.

#### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Conscient des contraintes qui pèsent sur le budget régional, le CESER s'inquiète néanmoins de la dérive inquiétante qui tend à vouloir réaliser des économies budgétaires sur les prestations bénéficiant aux jeunes les plus éloignés de l'emploi.

- Le remplacement d'une rémunération par une bourse, dont d'ailleurs nous n'avons pas les montants, va toucher de plein fouet les jeunes bénéficiaires des Prestations d'orientation professionnelle (POP). Certes, la Région est de plus en plus sollicitée pour la rémunération des stagiaires, mais cela s'explique par le fait que les jeunes s'ouvrent de moins en moins de droits au chômage. Ils sont les principales victimes de la situation économique actuelle.

Faire des économies en empêchant des jeunes de se préparer sereinement à un projet professionnel alors qu'ils sont éloignés de l'emploi semble contraire aux engagements adoptés par la Région dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes.

Il est à craindre, en effet, que les jeunes ne s'orientent plus vers ce genre de prestation s'ils ne peuvent bénéficier d'une rémunération. Ces dispositifs d'orientation professionnelle sont pourtant très sollicités par les professionnels de l'insertion qui les considèrent comme un

excellent moyen pour permettre à des jeunes de trouver leur voie et de valider un projet professionnel.

Rappelons qu'un grand nombre des jeunes bénéficiaires de ces prestations sont déjà confrontés à de graves difficultés de subsistance. Il serait donc regrettable qu'ils ne puissent, faute de moyens suffisants, continuer à bénéficier de ce type de prestations.

Le CESER souhaite donc connaître les modalités de versement de cette bourse ainsi que les critères retenus. Il attire l'attention du Conseil régional sur le fait que limiter l'aide aux jeunes qui n'habitent plus chez leurs parents, par exemple, reviendrait à méconnaître les difficultés des conditions de vie auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes. Il attire également l'attention sur le fait que le remplacement d'une rémunération par une bourse enlève aussi la possibilité de bénéficier des prestations de couverture sociale qui sont associées à la rémunération.

- L'aide à la restauration connaît aussi des évolutions par rapport à l'an passé. Le Conseil régional envisage de restreindre d'un tiers le nombre des stagiaires bénéficiant de l'aide à la restauration durant leur temps de formation. En effet, en 2013, 12 600 stagiaires en ont bénéficié alors que les prévisions pour 2014 s'élèvent à seulement 8 400.

Des transferts risquent de s'opérer vers des fonds tels que le Fonds d'aide aux jeunes géré par les Conseils généraux.

Alors que les programmes de prestation d'orientation professionnelle demandent encore à être étudiés comme le prévoit le programme 313, il n'est pas opportun de considérer que les bénéficiaires de ces actions de formation (POP, CAQ) d'aujourd'hui pourront avoir la même égalité d'accès et les mêmes prestations efficaces demain.

Le CESER souhaite qu'une année de mise en place des nouvelles prestations d'orientations soit passée avant d'envisager une évolution du dispositif et préconise que les partenaires financeurs potentiels s'accordent pour permettre à l'ensemble des stagiaires d'accéder aux formations.

<b>314 - Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation</b>
--

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme s'articule autour de deux objectifs qui sont les suivants :

- encourager les évolutions des pratiques de formation des organismes de formation ;
- favoriser le développement des usages et services du numériques.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER constate une baisse des autorisations de programme et d'engagement par rapport au budget 2013. Le total des autorisations est inférieur de 26 % à celui de 2013. Il s'interroge sur les raisons de cette baisse significative.

- S'agissant du premier objectif de ce programme, le CESER s'interroge sur l'intérêt du Conseil régional pour l'ingénierie pédagogique, car au vu des résultats du RAP 2012, notifiant une baisse dans les projets d'innovation pédagogique, il aurait préféré une relance de l'innovation pédagogique plutôt qu'un entérinement d'un constat de faiblesse sur ce point.

Étendre les projets à l'ensemble des pratiques innovantes et pas seulement à l'aspect TIC comme c'était le cas en 2013, lui semble cependant une bonne orientation prenant en compte nos remarques.

Le CESER note également le focus que la Région souhaite faire en 2014 sur le secteur du bâtiment, ce qui, dans la conjoncture actuelle, semble plutôt pertinent.

Concernant le perfectionnement des acteurs de la formation, le CESER approuve le soutien du Conseil régional, et le taux de réalisation de 2013 montre l'intérêt marqué pour ce dispositif par les acteurs de la formation.

Fort de ces éléments d'orientation, le CESER s'interroge sur la dimension des moyens financiers au regard des ambitions affichées.

- Le second objectif de ce programme est globalement inchangé et sa mise en œuvre suit son cours.

Le Conseil régional soutient l'aménagement, l'équipement et le fonctionnement des points d'accès à la téléformation (P@t), et anime le réseau SKODEN (animation, hébergement, mise à jour). L'objectif est de permettre à tous les publics en formation un accès internet au plus proche du domicile ou du lieu de travail. Le Conseil régional intègre le secteur associatif dans son dispositif et dans le financement d'équipements, ce qui supposera une convention de délégation de service. C'est une nouvelle étape dans le développement du programme mais aussi une nouvelle orientation de maillage du territoire.

Compte tenu de la baisse du budget programmée en 2014, qui fait suite à une baisse de 20 % en 2013 par rapport à 2012, le CESER s'interroge sur la volonté de pérenniser ce programme, qui est un investissement pour l'avenir et ne semble pas être à la hauteur des besoins, ni des ambitions du Conseil régional dans le domaine du numérique et de la recherche en ingénierie de la formation.

**331 - Assurer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme**

Sur proposition de Mmes Annie GUILLERME et Danielle EVEN,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Dans le budget primitif, les actions proposées dans le programme 331 s'articulent autour de trois axes :

- la préfiguration du service public régional d'orientation (SPRO) refondé ;
- l'accompagnement des publics jeunes en difficulté sur tout le territoire par les Missions locales en lien avec les organismes de formation du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP), le suivi du contrat d'accès à la qualification (CAQ), les Contrats d'avenir et l'expérimentation « Garantie jeune » ;
- la garantie de l'égalité des droits et la promotion de l'innovation sociale en particulier sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les autorisations de programme sont de 40 000 k€ comme en 2013 et les autorisations d'engagement de 5 300 k€ contre 6 042 k€ dans le budget 2013. Les crédits de paiement augmentent en fonctionnement (6 200 k€ en 2014 contre 5 000 en 2013) et sont identiques à l'an passé en investissement.

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

*2.1. Mettre en place le service public régional d'orientation (SPRO)*

Le CESER observe que le projet de service public régional d'orientation (SPRO) entre dans le Budget primitif 2014 et devient une priorité budgétaire. Il note la démarche volontariste de la Région pour expérimenter le SPRO avec sept autres régions.

Le CESER approuve le projet du Conseil régional qui consiste à appuyer et soutenir financièrement les réseaux régionaux dont le Fongécif et les Centres d'information et d'orientation (CIO). Pour ces derniers, la Région proposera en relation avec les Conseils généraux et l'État des modalités de soutien au financement des CIO. Les quatre Départements devront être parties prenantes dans un souci d'égalité de traitement des CIO.

Le CESER suivra attentivement l'évolution du projet SPRO à toutes ses étapes. Il s'impliquera dans les travaux régionaux initiés par le Conseil régional et dans la réflexion engagée nationalement par les CESER des huit régions expérimentatrices.

Le CESER propose l'élaboration d'une grille d'évaluation *ex ante* pour la phase de diagnostic du SPRO en 2014 avec l'idée, pour les usagers-ères du SPRO dans la diversité de leurs âges et de leurs statuts, de veiller :

- à leur assurer la meilleure visibilité et l'accessibilité la plus facile aux différents niveaux de services du SPRO et à l'information (rapprochements de sites) ;

- à maintenir l'accueil personnalisé d'information, de conseil et d'accompagnement dans le face-à-face avec les professionnels car les outils ne font pas tout ;
- avoir le souci de simplification dans les procédures et de l'égalité de traitement dans les différents territoires.

## *2.2. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire*

Aux yeux du CESER, la réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire sont fortement conditionnées au travail d'accompagnement réalisé dans les différents dispositifs par les Conseillers des Missions locales et les formateurs (DRIP). Le lancement fin 2012 du CAQ a conforté la nécessité pour les jeunes d'être mieux accompagnés. Aujourd'hui, le CESER souhaite un point de suivi particulier sur l'accompagnement des jeunes en difficulté afin d'évaluer s'il faut soutenir davantage la fonction d'accompagnement pour maintenir la dynamique des jeunes et éviter les ruptures. Les innovations dans le domaine sont à encourager.

Les indicateurs sont au nombre de deux : niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés et accès à la qualification. Nous constatons avec satisfaction que le nombre de jeunes suivis par le Conseiller technique des Missions locales passe de 189 à 150. Ceci augure d'un renforcement de la qualité du suivi. Un indicateur concernant les ruptures dans le processus engagé permettrait une meilleure visibilité en relation avec la démarche d'accompagnement des jeunes en difficulté.

Le CESER s'interroge également sur les inégalités de traitement des jeunes les plus en difficulté puisque la *Garantie Jeunes* assurée par les Missions locales n'est pas opérationnelle actuellement dans deux départements de la Région Bretagne : le Morbihan et les Côtes d'Armor.

## *2.3. Garantir l'égalité des droits et promouvoir l'innovation sociale*

On sait que le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait est toujours difficile. Mais le principe en particulier d'égalité des droits et de traitement entre les femmes et les hommes est une composante essentielle de toute société démocratique. Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'inscrire dans le Budget primitif 2014, de façon pérenne et transversale, la dimension égalité professionnelle et la mise en œuvre d'une approche intégrée dans les politiques régionales.

Le CESER soutient les actions concrètes proposées en 2014 (à destination des professionnelles dans les réseaux associatifs et les entreprises, les organismes de formation, les bénévoles, les jeunes) ainsi que la Biennale de l'égalité, et souhaite connaître les bilans de ces actions.

En 2014, le CESER sera particulièrement attentif aux premiers bilans des actions inscrites au titre de l'expérimentation « *inscription d'une approche intégrée dans les politiques régionales* » de la convention-cadre « *Territoires d'excellence : égalité entre les femmes et les hommes* » signée avec le Ministère des Droits des femmes en décembre 2012 et les partenaires sociaux.

Il attache également une grande importance à la production systématique de données sexuées dans tous les dispositifs régionaux fin de repérer les inégalités possibles de traitement entre les femmes et les hommes et de pouvoir y remédier.

Il aurait apprécié l'intégration d'indicateurs et que le lien soit fait entre cet axe du programme et le SPRO.

<b>332 - Renforcer la connaissance et la concertation dans la définition des politiques régionales de formation</b>
---

Sur proposition de Mme Chantal BEVILLON et M. Thierry LENEVEU,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional, qui pilote en pleine compétence la formation professionnelle continue, doit disposer d'informations et d'outils d'aide à la décision pour éclairer sa politique de formation et mettre en œuvre le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF).

Dans ce cadre, il met également en œuvre une démarche de concertation favorisant une complémentarité des interventions (formation initiale, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés).

La mise en œuvre opérationnelle du CPRDF se décline à travers des plans d'actions annuels ou pluriannuels, et fait l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation organisée dans le cadre du CCREFP. Des travaux sont également conduits en matière d'adaptation de la carte des formations professionnelles. Le développement d'un système d'observation de la relation emploi-formation de qualité s'inscrit donc en appui à la déclinaison opérationnelle du CPRDF.

Le programme s'articule autour des deux objectifs suivants :

- développer l'observation de la relation emploi-formation ;
- assurer la gouvernance et le pilotage du CPRDF.

Le premier objectif du programme est mis en œuvre principalement dans le cadre du programme d'activité du GREF Bretagne et par un financement d'études auprès de partenaires locaux ou sectoriels.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional demande une ouverture d'autorisation de programme (AP) de 1 010 k€ et un crédit de paiement du même montant. L'AP est à peu près du même montant que l'année dernière (1 035 k€). Par ailleurs, les objectifs du programme sont inchangés.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

S'agissant du premier objectif de ce programme, le CESER réaffirme son souhait d'une neutralité de l'observation, ce qui passe par un renforcement du rôle et des moyens du GREF, plutôt que par une sous-traitance de cette observation aux organismes de formation.

Il souhaite également que le Conseil régional, au travers du GREF, joue pleinement son rôle de coordination, notamment en favorisant la valorisation du travail des secteurs professionnels (études, informations).

Les moyens budgétaires contraints imposent cet effort particulier pour donner de la synergie et de la visibilité à toutes les initiatives.

En matière d'observation, le CESER considère que la problématique des ruptures de parcours de formation et de la sécurisation des parcours doit constituer un axe fort.

S'agissant du second objectif qui concerne la gouvernance et le pilotage du CPRDF, le CESER se demande s'il sera suffisant compte tenu de l'augmentation des charges, liée au suivi et à l'évaluation du CPRDF qui viennent s'ajouter à celles déjà existantes. Il ne faudrait pas que le volet « observation » du programme en pâtisse.

Enfin, le CESER souhaiterait avoir une meilleure visibilité des clés de répartition entre les différentes actions du programme 332, qui permettrait de mieux comprendre l'autorisation d'engagement demandée.

S'agissant des démarches de concertation (action II.2 du programme), le CESER souhaite que les contrats d'objectifs de branche puissent s'étendre à tous les secteurs d'activités.

Étant donné qu'il est prévu qu'un bilan à mi-parcours du CPRDF soit réalisé en 2014 et qu'une réflexion soit engagée pour la définition d'un projet d'évaluation partagée, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la démarche de suivi et d'évaluation du CPRDF.

## **MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE**

### **411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes**

Sur proposition de Mmes Fanny LE BRECH et Claudine CORNIL,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme s'articule autour de deux axes :

- promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens et jeunes bretons-nes ;
- valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées.

Il est demandé pour ce programme, au titre de l'année 2014, d'ouvrir une autorisation de programme de 200 k€ et une autorisation d'engagement de 3 110 k€ et d'inscrire des crédits de paiement de 130 k€ en investissement et de 2 570k€ en fonctionnement.

Les crédits de paiements sont en baisse de 2,22 % par rapport à l'année précédente et les autorisations de programmes et d'engagement baissent également de 2,81 %.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER note le changement d'intitulé de l'une des déclinaisons de l'axe 2 : « *Accompagner les lycéens-nes en difficulté scolaire* » devient ainsi « *Accompagner les lycéens-nes dans leurs parcours* ».

Le programme s'appuie toujours sur le dispositif *Karta* Bretagne. Ce dispositif s'articule autour de cinq axes thématiques : Santé qualité de vie / Développement durable et agenda 21 / Ouverture des jeunes sur le monde / Sensibilisation Arts, Culture, Sciences, Techniques / Égalité filles-garçons - luttés contre les discriminations.

Tous les établissements ont contractualisé avec la Région sur ce dispositif. Le nombre des actions menées en 2012-2013 par rapport à l'année scolaire précédente a légèrement baissé, passant de 2 239 à 2 165. Le thème « Développement durable et agenda 21 » a connu une augmentation très marquée passant de 295 à 925 projets. Le CESER s'en félicite.

L'objectif du Conseil régional pour 2013 était de confirmer le développement du 5<sup>ème</sup> axe : « Égalité filles-garçons - lutte contre les discriminations » qui relève de politiques régionales transversales.

Le nombre de projets éducatifs ayant visé cet objectif n'était en effet que de 116 en 2011/2012. Il est passé à 157 l'année suivante.

Le CESER se félicite de cette progression qui est le résultat de choix volontaristes et souhaite que les efforts soient poursuivis.

Le dispositif *Karta* devrait aussi contribuer par l'aide à des projets spécifiques, à la généralisation de l'expérimentation de la « Charte de vie à l'internat » menée avec la Ligue de l'enseignement.

Le second dispositif est toujours le Conseil régional des jeunes lycéens-nes et apprentis-ies de Bretagne (CRJ) qui fêtera cette année ses 10 ans. Un temps fort est prévu à l'occasion de cet anniversaire. Le taux de présence des jeunes élus aux réunions est en augmentation.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite des différentes actions auxquelles la Région est associée afin de permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretonnes et bretons.

La démarche *Qualycée* dans les lycées à sections professionnelles s'inscrit dans la pérennité. La prévision pour 2013-2014 est de 23 établissements labellisés.

Les expérimentations en termes de formation des délégués-es de classe, en application de l'engagement n°42 de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, ne sont plus citées dans le Budget primitif 2014. Le CESER le regrette.

## **412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes**

Sur proposition de Mme Nadia LAPORTE et M. Alain CHARRAUD,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme regroupe les dispositifs d'aide à la mobilité internationale individuelle ou collective des jeunes, ainsi que les actions d'information dans le domaine.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

L'année 2013-2014 est la première année de mise en œuvre du dispositif de mobilité individuelle « jeunes à l'international », dans le prolongement de la charte « jeunesse » signée en 2011. Environ 2 500 bourses (2 300 dans les prévisions 2014 ?) seront allouées aux différents publics, soit une augmentation quantitative notable et une extension à tous les publics lycéens, étudiants, apprentis du supérieur, formations sanitaires et sociales, sous condition qu'ils soient en formation initiale en Bretagne. Le CESER se félicite de la mise en place de ce dispositif qui correspond à une extension et une homogénéisation des conditions d'accès et des montants attribués (des majorations étant prévues pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap) et qui aide les jeunes, en particulier les moins favorisés, à s'ouvrir au monde extérieur. Cependant ce dispositif gagnerait encore sans doute à une certaine simplification et clarification.

Il semble également que la mise en place de ce dispositif individuel se fasse au détriment des dispositifs collectifs, puisque les prévisions de séjours collectifs sont toutes en diminution sensible.

Il faut d'ailleurs noter que le budget alloué à ce programme est globalement en diminution : 2 690 k€ contre 2 840 k€ en 2013.

## **413 - Développer les langues de Bretagne**

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUME,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »  
et de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Président du Conseil régional rappelle que les objectifs et actions du programme 413 constituent une demande sociale de plus en plus forte. Il propose de continuer à soutenir le fonctionnement de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) *Ofis Publik ar Brezhoneg* dans les missions qui lui ont été confiées en 2012. Un dispositif d'aide à l'acquisition et à l'adaptation de produits informatiques destinés à la mise en ligne gratuite de

ressources linguistiques est prévu. Le Conseil régional continuera à soutenir les Ententes de Pays et les activités de loisirs en breton et en gallo. Il aidera à intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias et continuera à soutenir le doublage et la production audiovisuelle via le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne (FALB). L'édition et les pratiques culturelles continueront à être soutenues.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

### *2.1. Transmettre les langues de Bretagne (Commission « Formations, enseignement supérieur »)*

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional réaffirme son soutien au développement des filières bilingues et de l'enseignement optionnel et que cela constitue un axe prioritaire en faveur de l'apprentissage des langues régionales.

De même, il apprécie que le Conseil régional maintienne son aide au fonctionnement de Diwan, des fédérations des associations de parents d'élèves Div Yezh (public) et Dihun (privé), ainsi que du dispositif d'initiation au breton dans le Finistère, puisque ces filières regroupent 15 338 élèves inscrits en 2013.

Au niveau de l'enseignement, le CESER constate que le montant de l'aide annuelle sera maintenu à 5 000 euros pour les Master 1 et à 2 500 euros pour les Master 2 et apprécie que le nombre de bénéficiaires des dispositifs Skoazell et Desk soit en augmentation notable.

La formation pour adultes voit son nombre de places financées augmenter, avec pour objectif d'être en adéquation avec les besoins.

Pour ce qui est de la transmission familiale et de l'accueil bilingue immersif dans les métiers de la petite enfance, le CESER estime qu'elles doivent être particulièrement encouragées et favorisées.

Enfin, il regrette le peu de données fournies concernant le Gallo et l'absence de données chiffrées concernant le soutien apporté.

### *2.2. Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique (Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »)*

Le CESER constate avec satisfaction que les actions prévues se placent dans la continuité de la politique linguistique actualisée le 29 mars 2012 et que, malgré le contexte difficile, les crédits du programme 413 sont globalement maintenus à la hauteur de ce qu'ils étaient en 2013.

Il remarque cependant qu'une action nouvelle concernant les produits informatiques destinés à la mise en ligne gratuite de ressources linguistiques et une action reconduite (l'aide à l'édition) relèvent de la section d'investissement qui concernait auparavant uniquement le FALB. Comme celle-ci n'augmente que faiblement (0,84 M€/ 0,8 M€), on peut craindre la nécessité d'arbitrages difficiles, que les plafonnements et les critères évoqués dans le texte

préparent. Une adaptation des modalités de l'aide aux radios sera étudiée en 2014 pour une application en 2015, elle méritera d'être suivie.

Les indicateurs 3 (nombre de jours d'activités en breton ou en gallo pour les enfants) et 5 (aide régionale à l'édition en langues de Bretagne) sont en hausse en 2013 alors que l'indicateur 4 (aide régionale à la production et au doublage en breton d'œuvres audiovisuelles dans le cadre du FALB) est en baisse. Il est souhaitable que les rapports concernant l'exécution du budget 2013 donnent une explication. Il est regrettable que les tableaux ne rappellent pas les cibles des années antérieures obligeant à se contenter de supposer qu'elles étaient les mêmes que celles de 2014.

Le CESER regrette, comme en 2013, que l'aspect transversal de la politique linguistique ou sa complémentarité avec d'autres politiques, ne soient pas explicités notamment en matière d'édition, de médias ou de spectacle vivant.

Compte tenu de ces observations, le CESER sera attentif aux trois actions relevant de la section d'investissement et à l'évolution des modalités de financement des radios.

#### **421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens**

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le projet du programme 421 s'articule autour de 5 axes :

1. Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants. Les travaux d'extensions et d'adaptations concernent les lycées de Lamballe, de Bain de Bretagne, de Montfort, du Rheu et, pour Rennes, les lycées Théodore Monod et Pierre Mendès France ;
2. Construire de nouveaux lycées. Le projet de création d'un nouveau lycée public à Ploërmel est confirmé et le projet affirme qu'à terme « la création d'un nouveau lycée public est incontournable » sur le pays de Rennes ;
3. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées. Les travaux portent sur l'adaptation des locaux aux effectifs mais aussi aux usages et référentiels pédagogiques ainsi que sur la qualité de l'hébergement-restauration ;
4. Améliorer l'accès aux ressources numériques. Pour exercer la nouvelle compétence de maintenance informatique, il est proposé que la Région se dote d'outils pour diagnostiquer l'état des installations afin de favoriser le pilotage et la maintenance des réseaux ;
5. Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS. Le projet rappelle les principes et les exigences de la Région qui président à la mutualisation des équipements sportifs avec les municipalités.

Il est proposé d'abonder de 63 350 k€ l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2010–2014 et d'inscrire des crédits de paiements d'investissement à hauteur de 49 00 k€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Afin de parer au plus pressé pour absorber les pics d'effectifs de lycéens attendus jusqu'en 2019, des travaux d'extension ou d'adaptation des locaux sont prévus au lycée Henri Avril de Lamballe ainsi que dans quatre lycées d'Ille-et-Vilaine. Il est précisé que des mesures transitoires seront mises en place « *autant que de besoin* », expression qui traduit l'insuffisance des capacités d'accueil actuelles des lycées publics, en particulier, sur le bassin rennais. Le CESER approuve bien entendu l'ensemble de ces dispositions pour répondre à l'urgence mais il ne peut que renouveler sa très grave préoccupation : ces mesures ne permettront pas aux lycées publics de faire face à la croissance des effectifs attendus et ce dès la rentrée 2014. Un nouveau lycée public dans le Pays de Rennes est aussi urgent que dans le pays de Ploërmel. Le projet le confirme d'ailleurs en indiquant que la création d'un nouveau lycée sur ce territoire est incontournable. Pour le CESER, l'échéance 2019 est incontournable. Il serait tragique qu'elle ne soit pas respectée.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ille-et-Vilaine indique que l'ensemble des dispositions d'urgence prises par le Conseil général pour les collèges et par le Conseil régional pour les lycées permettra tout juste de répondre à la croissance des effectifs scolaires jusqu'à la rentrée 2019 mais qu'ensuite nous serons dans une situation de blocage total sur le bassin rennais.

Concernant l'analyse des perspectives de la démographie lycéenne en Bretagne et la création du nouveau lycée public à Ploërmel, le CESER renvoie à son avis sur le dossier spécifique présenté lors de cette même session par le Conseil régional : « *Réalisation du futur lycée public du pays de Ploërmel* ».

Dans l'introduction générale de la Mission IV, un argument présenté mérite cependant des précisions. : « *Il est à noter que si l'effectif lycéen des lycées publics et privés peut atteindre un total de 130 000 élèves en 2021, cet effectif est encore très éloigné des 138 500 lycéens que comptaient ces établissements en 1994* ». Un tel argument fait fi de l'extraordinaire mutation des pratiques et exigences pédagogiques depuis 20 ans ainsi que de leurs effets sur les locaux des lycées : généralisation des CDI, des laboratoires de langues, des salles multimédias, des salles polyvalentes, des salles spécialisées pour les nouvelles séries technologiques, des petites salles pour travaux dirigés... L'espace moyen nécessaire par élève n'a cessé de croître, cette comparaison d'effectifs à 27 ans d'écart (1994-2021) n'est pas suffisante.

Concernant l'amélioration des conditions d'accueil dans les lycées, le CESER partage l'objectif d'adapter les locaux d'enseignement non seulement aux effectifs mais aussi aux usages et aux référentiels pédagogiques. Il rappelle sa proposition de constituer un groupe de référents sur cette problématique (cf. Avis du CESER sur le lycée de Ploërmel).

Le CESER est également d'accord avec l'idée d'améliorer l'accès aux ressources numériques et de développer dans cet objectif « *les échanges avec les autorités académiques* ». Il propose d'ajouter dans ce réseau d'échanges les professionnels et les usagers concernés.

Dans le cadre de la mutualisation des équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS, le Conseil régional doit continuer d'être vigilant pour que les exigences pédagogiques liées à l'usage de ces équipements par les lycéens soient bien respectées.

Au regard de ces propositions, le CESER émet des réserves sur l'échéancier retenu pour la construction d'un nouveau lycée public dans le pays de Rennes. Il suivra particulièrement le dossier des capacités d'accueil des lycées, en lien avec le Conseil régional.

## **422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés**

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- assurer la sécurité et la santé des usagers ;
- s'inscrire dans le cadre de l'éco-référentiel (énergie, santé des usagers, gestion de l'eau, des déchets et des espaces verts) ;
- maîtriser les coûts de fonctionnement ;
- participer à la modernisation et innovation pédagogique.

Il est demandé d'ouvrir au titre de l'exercice 2014 une autorisation de programme de 18 900 k€ et une autorisation d'engagement de 200 k€. Il est également demandé d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 19 600 k€ et des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 200 k€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

En Bretagne, l'enseignement privé en contrat avec l'État constitue une composante très importante du dispositif de formation initiale sous statut scolaire.

Dans le cadre des quatre axes (assurer la sécurité et la santé des usagers, inscription dans le cadre éco-référentiel, maîtriser les coûts de fonctionnement et modernisation et innovation pédagogique), les établissements des réseaux CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), CREAP (Comité régional de l'enseignement agricole privé) et FRMFR (Fédération régionale des maisons familiales et rurales) doivent faire leurs demandes de subventions pour l'immobilier au Conseil régional, ceci dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des lycéens tout en respectant les principes d'éco-conception et d'éco-gestion. Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur le nombre et la nature de ces demandes.

Le CESER s'étonne du fait que le Conseil régional entend stabiliser les crédits au même niveau que ceux de 2012 et 2013, alors que les besoins seront très importants pour répondre aux obligations de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Le CESER note que le Programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2010-2014 a été réalisé à hauteur de 81,2 % avec un taux d'avancement global de 87,5 % et sera poursuivi en 2014, selon les mêmes priorités d'actions.

Enfin, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, au cours des prochains mois, la mise en application de l'un des axes prioritaires de la « loi Peillon », à

savoir la poursuite de l'équipement en matériels numériques afin que les lycées puissent s'adapter à l'usage des ressources numériques.

<b>423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées</b>
---

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

En cohérence avec la mise en place des Équipes mobiles d'assistance technique (EMAT) en charge d'assurer la maintenance des installations techniques des lycées, la rénovation du patrimoine bâti nécessite des investissements réguliers pour maintenir ou mettre à niveau sa qualité de fonctionnement.

Le programme 423 a été créé en 2013 avec l'objectif d'anticiper et de planifier à la bonne échelle les interventions pour assurer la pérennité des ouvrages et la continuité du service public. Il est distinct du programme 421 dédié aux travaux liés à l'accueil des lycéens (adaptation des locaux aux évolutions des besoins des usagers, capacités d'accueil).

Il s'articule autour de trois axes :

- conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine ;
- préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers ;
- assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine.

Les montants inscrits au budget primitif sont de 31 500 k€ en autorisation de programme et de 10 100 k€ en autorisation d'engagement, de 26 000 k€ en crédits de paiement d'investissement et de 10 490 k€ en crédits de paiement de fonctionnement.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER approuve la méthode qui consiste à asseoir la stratégie immobilière sur un ensemble de diagnostics. Cependant, il semble que ce chantier soit plus long que prévu. En effet, le budget primitif 2013 indiquait que « *moins de 40 % du patrimoine est correctement inventorié sur des plans numérisés et actualisés* » et dans le budget primitif 2014, il est indiqué que « *l'étendue de la tâche, comme son coût, commandent de le réaliser de manière progressive. En effet un tiers maximum du patrimoine pourra être couvert chaque année en fonction des prestations retenues* ».

En Bretagne, la grande majorité des lycées publics a été créée dans la période 1940-1986 (source : dictionnaire des lycées publics de Bretagne). Seulement 8 lycées ont été créés après cette date. Les opérations de maintenance et de rénovation des bâtiments, déjà commencées, risquent donc de s'alourdir dans les années à venir. La planification et la mobilisation de ressources suffisantes sont d'autant plus importantes (20 % des toitures, par exemple, nécessiteront des travaux avant 2017). Elles doivent permettre de travailler de manière préventive plutôt que dans l'urgence.

Le CESER souhaiterait avoir le plus d'éléments d'information possibles sur la situation actuelle du patrimoine bâti des lycées publics. Il demande à avoir accès aux résultats du diagnostic sur l'accessibilité des lycées et de manière générale à l'ensemble des diagnostics déjà réalisés : haute tension, amiante, toiture, qualité de l'air et de l'eau.

## **431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics**

Sur proposition de MM. Jean-Luc LE GUELLEC et Michel CLECH,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le projet du programme 431 s'articule autour de 3 axes :

- moderniser les équipements. Il s'agit de soutenir la modernisation et le renouvellement des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules. L'acquisition de nouveaux équipements dans l'accompagnement des constructions nouvelles et des rénovations-restructurations exigera l'équipement de deux CDI, deux internats et quatre services de restauration ;
- adapter les équipements aux évolutions pédagogiques. Les dotations en équipements doivent accompagner les référentiels de formation et moderniser et/ou renouveler le matériel ancien. Pour les équipements informatiques, priorité sera donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements sur l'extension du parc informatique ;
- participer à la maintenance des équipements informatiques des lycées. L'expérimentation de maintenance informatique menée par la Région dans une vingtaine de lycée sera très utile pour la mise en œuvre progressive de la nouvelle compétence du conseil régional en la matière.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 14 590 k€ et une autorisation d'engagement de 20 k€, et d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 13 300 k€ et des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 20 k€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

L'acquisition d'équipements dans l'accompagnement des constructions nouvelles et des rénovations-restructurations se traduit par huit espaces à équiper en 2014. Le CESER souhaiterait connaître la ventilation par établissement des opérations présentées. Que le choix des mobiliers prenne en compte les préoccupations de développement durable ne peut qu'avoir l'accord du CESER. Ce dernier rappelle, cependant, que le choix des mobiliers doit tenir compte aussi des exigences et des innovations pédagogiques. Pour les autres équipements, l'adaptation aux évolutions pédagogiques est renvoyée à l'avis des corps d'inspection. Cette démarche est effectivement indispensable mais l'avis des praticiens de terrains présents dans les lycées (professionnels et usagers) doit être aussi pris en compte. Le CESER réitère donc la demande de création d'un groupe de référents (cf. Avis du CESER sur le lycée de Ploërmel).

Le CESER confirme l'appréciation portée par le projet de Budget primitif qui est que « *la disponibilité des matériels informatiques pour les enseignements n'est malheureusement pas assurée* ».

La Région ayant maintenant (depuis la loi de refondation de l'école), la compétence globale en matière de maintenance des équipements informatiques, elle compte s'appuyer sur son expérimentation menée dans une vingtaine de lycées. Le CESER demande, une nouvelle fois, à être destinataire des résultats de cette expérimentation puisqu'elle est arrivée à son terme et qu'elle a permis, nous dit-on, « *d'identifier les moyens présents en établissement qui participent à la maintenance des équipements, de connaître et de quantifier la nature des interventions, de comprendre la chaîne de sollicitation et les champs de compétence des différents intervenants* ».

<b>432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés</b>
--

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

L'ensemble des actions a pour objectif l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves et des membres de la communauté éducative en participant au financement des équipements des lycées privés du réseau du CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), des lycées agricoles du réseau du CREAP (Comité régional de l'enseignement agricole privé) ou de la FRMFR (Fédération régionale des maisons familiales et rurales).

Le Conseil régional participe à la modernisation et au renouvellement des équipements et aide à l'acquisition et à la mise à disposition des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général.

Il est proposé d'ouvrir, au titre de l'exercice 2014, une autorisation de programme de 4 450 k€ et une autorisation d'engagement de 20 k€ et d'inscrire des crédits de paiement d'investissement de 4 100 k€ et des crédits de paiement de fonctionnement de 20 k€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER remarque une baisse de 7,9 % du montant des crédits de paiement d'investissement entre 2013 et 2014, et souhaiterait en connaître les raisons.

Pour que le Conseil régional puisse participer à la modernisation et au renouvellement des équipements, les demandes des chefs d'établissement doivent avoir obtenu l'aval des autorités du CAEC, des lycées agricoles du réseau du CREAP ou de la FRMFR.

Le CESER prend acte du fait que les réseaux précédemment cités perçoivent chaque année une subvention mais se demande si les chefs d'établissement ont fait remonter moins de demandes auprès de leurs autorités respectives.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la question des données chiffrées produites par les chefs d'établissement des trois réseaux pour les demandes de subvention des équipements informatiques.

<b>433 - Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les lycées</b>
--

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme porte sur le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et il s'articule, comme en 2013, autour de deux axes :

- donner aux établissements la possibilité d'accéder aux TICE dans des conditions satisfaisantes ;
- accompagner les lycéens et enseignants dans l'usage des TICE.

Les montants inscrits au budget primitif 2014 sont de 750 k€ en autorisations de programme (soit une baisse de 30 k€ par rapport au BP 2013), 123 k€ en autorisations d'engagement (soit une baisse de 57 k€), 730 k€ en crédits de paiement d'investissement et 123 k€ en crédits de paiement de fonctionnement.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER note avec satisfaction que les actions prévues en 2013 ont été réalisées, notamment le « salon numérique permanent » et la « numérithèque » en partenariat avec le Rectorat et le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Toutefois, conformément au vœu exprimé à l'occasion du budget primitif 2013, le CESER souhaiterait qu'un bilan du déploiement et des modalités de fonctionnement de ces dispositifs lui soit présenté, de même que la composition et le fonctionnement du « laboratoire régional des usages ».

Il note par ailleurs la volonté du Conseil régional de poursuivre sa participation au développement de la plateforme logicielle et matérielle expérimentale « Virtualiteach » à destination de l'enseignement technique et professionnel. Ce projet n'apparaissant pas dans le BP 2013, le CESER s'interroge sur l'implication de la Région dans ce projet et souhaiterait en savoir davantage.

Enfin, le CESER note la poursuite de la participation de la Région au développement de l'Espace numérique de travail et réitère sa demande d'informations quant aux évaluations réalisées et au déploiement déjà réalisé de cet ENT.

#### **441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics**

Sur proposition de Mme Nadia LAPORTE et M. Michel CLECH,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

##### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 441 précise l'ensemble des moyens mis à la disposition des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour en assurer le fonctionnement. Ce programme s'articule autour de trois axes (eux-mêmes déclinés en 11 points) :

- la poursuite ou la mise en place d'une démarche globale de progrès adaptée à chaque mission définie dans le champ de compétences de la Région ;
- l'apport de ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- le soutien à la pratique du sport scolaire.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 29 720 k€ au titre de l'exercice 2014 et des crédits de paiement de fonctionnement du même montant.

##### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER note la diminution de l'autorisation d'engagement de 29 720 k€ en 2014, contre 29 900 k€ en 2013, alors même que la Région se voit attribuer de nouvelles compétences par la loi du 8 juillet 2013, notamment la maintenance informatique dans les établissements ainsi que les missions d'accueil dans les lycées agricoles et maritimes.

Le CESER a bien noté par ailleurs que le contrat d'assurance « dommage aux biens » serait dorénavant pris en charge au titre du programme 423.

Il s'interroge sur la capacité du Conseil régional à garantir l'attribution de moyens suffisants nécessaires au bon fonctionnement des EPL et sur les postes qui devront nécessairement subir des réductions budgétaires.

Le CESER note aussi les nouvelles dispositions de dialogue de gestion et de partenariat proposées par le législateur dans le cadre d'un contrat tripartite État-Région-EPL, la poursuite de la démarche qualité mise en place autour des axes de restauration collective, de l'hébergement et de l'entretien général.

Il prend acte de la réflexion sur la politique tarifaire des différentes catégories d'usagers des services de restauration et souscrit pleinement au souci affiché de modération de la participation tarifaire des familles des élèves demi-pensionnaires et pensionnaires.

Enfin, il sera attentif à la poursuite ou la mise en place d'un redéploiement des moyens en ce qui concerne les Équipes mobiles d'assistance technique (EMAT) et les personnels d'accueil et souhaite une évaluation de cette répartition de moyens.

Les autres orientations, notamment en ce qui concerne la pratique du sport scolaire, n'appellent pas de commentaire particulier.

## **442 - Participer au fonctionnement des établissements privés**

Sur proposition de Mmes Joëlle DEGUILLAUME et Guylaine ROBERT,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional attribue des crédits permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre des activités pédagogiques des lycées privés et les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat.

Des opérations ciblées telles que les collectes de déchets toxiques et électriques sont financées directement par le Conseil régional.

Le programme s'articule autour de deux axes :

- apporter les ressources financières nécessaires pour optimiser le fonctionnement des établissements ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Il est demandé au titre de l'exercice 2014 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30 350 k€ et d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 30 350 k€.

Pour 2014, les autorisations d'engagements sont de 30 350 k€ contre 30 200 k€ en 2013, soit une augmentation de 0,5%, inférieure à la progression de 1% entre 2012 et 2013.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

La dotation de fonctionnement doit être calculée, pour la partie viabilisation comme pour la partie pédagogique, en fonction du montant moyen accordé à un élève de l'enseignement public.

Les effectifs à la rentrée 2013 étant en légère augmentation, il aurait été intéressant de connaître la valeur « dotation par élève ». En effet, la dotation aux établissements privés sous contrat se calcule légalement à partir de la dotation par élève attribuée aux établissements publics.

L'utilisation des exploitations agricoles par les élèves induit des surcoûts pédagogiques couverts par le Conseil régional. Une adaptation des critères de financement des exploitations agricoles sera mise en œuvre en 2014, dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats

d'autonomie et de progrès (CAP). Il est important de noter tout de même une légère augmentation des effectifs en établissement agricole (+ 1,1%).

En versant des aides aux associations sportives, le Conseil régional montre sa volonté de soutenir les compétitions tant aux niveaux régional, interrégional, que national. Une information sur le nombre des élèves ayant participé aux compétitions des deux dernières années aurait été pertinente.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la demande d'indicateurs chiffrés, données qui sont en possession des services du Conseil régional.

#### **443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires**

Sur proposition de Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

##### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Il s'agit de la reconduction d'objectifs et d'actions dans le cadre de la politique régionale et solidarité et de l'égalité des chances, qui se déclinent en deux objectifs principaux : le soutien aux familles lors de la rentrée scolaire par la participation à l'achat de manuels scolaires et du premier équipement professionnel.

Concernant les manuels scolaires, le Conseil régional rappelle que la loi Peillon vient modifier le contexte. Elle prévoit en effet la mise à disposition des documents pédagogiques à caractère collectif dans les lycées professionnels et des manuels scolaires dans les lycées professionnels de l'agriculture et de la mer et les EREA. Cette loi prévoit aussi la mise à disposition d'une offre de services numériques à laquelle le Conseil régional participera par le développement d'Espaces numériques de la connaissance (ENC).

Il est demandé pour ce programme, au titre de l'année 2014, d'ouvrir une autorisation d'engagement de 8 225 k€ et d'inscrire des crédits de fonctionnement de 7 500 k€.

##### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les aides au premier équipement professionnel remplissent les objectifs affichés et n'appellent pas d'observations particulières.

Le CESER se félicite que le dispositif permettant aux établissements concernés d'acheter des équipements à flottabilité intégrée pour répondre aux exigences de sécurité en mer des lycéens en formation « navigante » soit reconduit.

Sur l'aide à l'achat des manuels scolaires, le CESER rappelle l'avis qu'il formule concernant le dispositif « Chèque- Livre » depuis plusieurs années.

L'expérimentation de dotation directe, menée auprès de 14 établissements, pour l'achat des manuels scolaires, permet en effet, comme l'a montré une évaluation menée en 2012, d'atteindre l'objectif de gratuité pour les familles à un coût moindre que le chèque-livre. Il

faut, il est vrai, que les manuels scolaires aient une durée de vie d'au moins 4 ans ce qui suppose que les référentiels et les programmes ne changent pas.

Le CESER demande une nouvelle fois que cette expérimentation soit généralisée à tous les établissements dès 2014 au lieu de 2015.

<b>451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises</b>
--

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOËL,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme s'articule autour de deux axes :

- des formations qui répondent aux besoins des jeunes et des entreprises. Pour cela le Conseil régional définit la carte des formations, participe au fonctionnement des CFA et soutient leur construction, rénovation et équipement ;
- renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA en mettant en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage, en confortant la diversité de l'offre de formation, en sécurisant les parcours des jeunes et en mettant en place des actions de valorisation.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional indique que le budget 2014 se traduit par des moyens accrus affectés en crédits de paiement. Le CESER note cependant que les montants des autorisations de programme et d'engagement sont inférieurs à ceux du budget 2013. Les crédits de paiements en investissement sont identiques et ceux de fonctionnement sont supérieurs.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de maintenir les objectifs de définition d'une carte d'apprentissage répondant aux besoins des jeunes, ainsi que son soutien aux CFA par un renouvellement des conventions pour l'ensemble des CFA à l'échéance de septembre 2014.

Il note aussi un tassement du nombre des apprentis en 2012-2013 même si le nombre de places nettes créées a augmenté en 2013. Il note aussi que, malgré les incitations financières mises en place par le Conseil régional, la féminisation de l'apprentissage ne progresse pas (29 % de femmes, pourcentage stable depuis plusieurs années). Il note enfin une baisse du nombre d'apprentis de niveau V et une augmentation des niveaux I, II et III.

En ce qui concerne la démarche « *Bretagne qualité apprentissage* », le CESER note avec satisfaction que 95 % des CFA sont déjà engagés dans cette démarche. La dimension sécurisation des parcours est réaffirmée et concrétisée au travers des objectifs de la démarche Qualité qui sont aussi déclinés pour les jeunes en situation de handicap par un partenariat avec l'Agefiph et l'association GRAFIC.

Le dispositif de formation de professionnalisation des acteurs de l'apprentissage en lien avec la démarche Qualité répond à des préconisations du CESER tout comme les initiatives de mutualisation qui seront proposées au cours de l'année.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du nombre d'apprentis en Bretagne.

Par ailleurs, il souhaite aussi que soit réalisée une réflexion approfondie sur le développement de la féminisation dans l'apprentissage. Le CESER sera également attentif aux difficultés éventuelles rencontrées par les CFA dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle démarche.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la taxe d'apprentissage, le CESER souhaite connaître les orientations que prendra le Conseil régional en matière de répartition de la taxe d'apprentissage. Cette question méritera une concertation préalable avec les acteurs.

## **452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement**

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme s'articule autour des deux objectifs suivants :

- inciter les entreprises à accueillir des apprentis ;
- faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage ;

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 41 000 k€ au titre de l'année 2014 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 48 400 k€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER fait le constat d'un contexte législatif incertain concernant les conditions de financement de l'apprentissage.

Pour le programme 452, la baisse des autorisations de programme et d'engagement s'élève à 34 % par rapport à 2014 (41 000 k€ en 2014 contre 200 k€ en 2013). Cette baisse mériterait une explication dans le budget primitif.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de maintenir les équilibres financiers des CFA en s'appuyant notamment sur le programme « Bretagne Qualité Apprentissage ». Il demande cependant des clarifications sur la dimension financière du dispositif, sur les indicateurs de performance et les critères d'évaluation que ce programme prendra en compte ainsi que le tuilage de ce programme avec les autres sources de financement de l'apprentissage.

Au regard des propositions faites dans le programme 452, le CESER craint que la baisse annoncée des aides aux maîtres d'apprentissage ne décourage les entreprises et n'engendre une baisse des engagements à accompagner des apprentis sur la durée de leur contrat.

Le CESER note avec satisfaction la revalorisation en 2014 de l'aide spécifique aux entreprises qui s'engagent à développer la mixité. Cette aide passe de 300 € en 2013 à 500 € en 2014. Cependant, le taux de féminisation stagne depuis plusieurs années, ce qui montre que la seule incitation financière ne saurait suffire. Cela mérite une analyse approfondie portant sur les freins au développement de la mixité.

Par ailleurs, le CESER se félicite de la poursuite des dispositifs permettant d'aider l'accès et le maintien des jeunes en contrat d'apprentissage : aide au premier équipement, aux frais de transport, au logement.

Pour conclure, dans la perspective de la réforme de la taxe d'apprentissage qui produit beaucoup d'incertitude, le CESER considère, comme il l'a dit lors de sa session du mois de juin, qu'il est indispensable qu'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes (organisations patronales, syndicats de salariés et organismes gestionnaires de CFA) puisse avoir lieu avant la mise en œuvre de nouvelles règles concernant les aides aux employeurs d'apprentis.

Par ailleurs, il recommande que le nouveau règlement relatif à ces aides puisse faire l'objet d'échanges dans le même esprit de concertation au sein du CCREFP et qu'à cet effet, un groupe de travail spécifique soit mis en place.

#### **461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur**

Sur proposition de MM. Pascal OLIVARD et Alain CHARRAUD,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »  
et de M. Antoine DOSDAT,  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »  
après synthèse réalisée et validée en groupe des synthèses  
pour harmonisation des propositions des deux Commissions

##### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le budget primitif de l'année 2014 (BP 2014) pour la recherche et l'enseignement supérieur est le premier appelé à mettre en œuvre le Schéma régional pour l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR) voté par l'exécutif régional en octobre 2013.

L'année 2014 sera une année de transition, puisque la mise en place de l'un des outils essentiels à son déploiement, le Contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 2014-2020 renforcé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, ne sera effective qu'à la fin de l'année 2014.

Dans cet intervalle, le Conseil régional propose de maintenir la plupart de ses outils d'intervention :

- *Pour cultiver l'excellence :*
  - soutien aux équipements scientifiques ;
  - cofinancement de bourses de thèses et de post-doctorats ;
  - soutien au montage de projets européens et aux chaires internationales au sein de l'UEB ;
  - améliorer les caractéristiques immobilières des établissements ;
- *Pour mobiliser les forces sociales :*
  - améliorer les offres de formation ;
  - poursuivre les efforts de culture scientifique ;
  - mieux connecter recherche et innovation.

En dérogation à ce principe, le BP 2014 met un accent particulier sur le Campus numérique organisé au sein de l'Université européenne de Bretagne (UEB) afin :

- d'étendre les équipements ;
- d'accroître les usages scientifiques et pédagogiques.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Si ce budget primitif s'inscrit dans les schémas régionaux, Schéma régional enseignement supérieur et recherche (SRESR), Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), et Stratégie européenne de spécialisation (S3), il est aussi fortement marqué par le contexte budgétaire contraint. Toutefois, les crédits de paiement sont préservés en 2013. Les services du Conseil régional présents en Commission « Formations, enseignement supérieur » ont apporté quelques éléments d'explication à la baisse des autorisations de programme en 2014 par rapport à 2013 ; l'année 2013 s'est ainsi notamment distinguée par des financements importants en faveur du Campus numérique et par des opérations immobilières dans le cadre du CPER (et n'amenant pas de financements complémentaires à prévoir en 2014).

Le CESER apprécie le maintien des dispositifs rappelés au point 1, qui ont permis de hisser et maintenir les laboratoires bretons dans la compétition mondiale. Il salue l'augmentation des bourses de thèses et post-doctorants, important vecteur de l'excellence des équipes de recherche. Le CESER suivra avec attention la part dédiée aux sciences humaines et sociales dans ces dispositifs et souhaite à cet effet qu'un bilan lui soit présenté.

Ces dispositifs restent cependant globalement à un niveau d'ambition moyen, comme le montre la comparaison des budgets affectés au programme 461 depuis 2012.

en M€	AP	AE	CPI	CPF
2012	12	12.9	11.4	12.4
2013	17	13.7	15.7	13.2
2014	9.1	13.7	16.2	13.2

Le CESER note et apprécie également l'effort de précision dans la description de certaines actions comme par exemple le chapitre consacré au campus numérique traduisant ainsi l'effort particulier qui lui sera consacré, tant en termes d'équipements que de projets liés aux usages, conformément aux engagements pris lors de la signature du contrat de partenariat.

En revanche, le CESER refait siens les commentaires qu'il a apportés sur ce programme en 2013, à savoir : « *Tout d'abord, le CESER regrette que le volet enseignement supérieur soit très peu documenté...* ». Le manque de précisions sur les enveloppes liées aux actions, ainsi que l'absence de descriptions des opérations immobilières retenues ne permettent pas de corréliser les ambitions politiques portées par le Conseil régional et les moyens alloués. Le budget primitif 2014 reprend le plan et l'organisation du SRESR, c'est donc à cette référence que doivent être mesurées ses dispositions. Le manque de précisions dans la rédaction concernant les actions du programme 461 pourrait laisser supposer que certaines ambitions structurantes privilégiées dans le SRESR sont absentes. Le CESER sera par conséquent attentif à ce que les initiatives suivantes soient bien inscrites ou souhaiterait qu'elles apparaissent plus clairement dans les futures programmations :

- initiatives veillant à structurer et soutenir les grands projets de recherche à l'échelon régional ;
- soutien à la mobilité internationale des chercheurs et des doctorants ;
- précisions sur les souhaits de l'exécutif concernant le déploiement de politiques scientifiques de site.

Il sera certes invoqué que l'outil Contrat de plan État-Région (CPER) n'étant pas en place, les initiatives de la Région demeurent tronquées. Il n'en demeure pas moins que l'année 2014 devrait au contraire être un moment fort d'émulation afin que le CPER 2014-2020 endosse certaines des options territoriales. Or rien de tel n'apparaît dans le projet 2014.

## **462 - Assurer les formations sanitaires et sociales**

Sur proposition de Mmes Marie-Christine CARPENTIER et Véronique LE FAUCHEUR,  
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional travaille dans une logique de réponse aux besoins de la population et d'adaptation de l'offre de formation.

Le Contrat d'objectif emploi-formation qui était annoncé dans le BP 2013 a été effectivement signé le 8 octobre 2013. Il prévoit notamment la mise en place d'un observatoire des besoins en emploi et en formation pour aider à dimensionner l'appareil de formation aux besoins de la population bretonne et des territoires. Les deux autres axes majeurs partagés par l'ensemble des partenaires autour desquels le contrat d'objectif s'articule sont l'amélioration de l'alternance et la sécurisation des parcours de formation.

Ces axes orientent clairement les engagements budgétaires de la Région pour l'année 2014, et se retrouvent dans les grands objectifs du programme 462, qui sont :

- structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers ;
- doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins ;
- contribuer à la sécurisation des parcours de formation.

En dépenses d'investissements, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 1 300 k€ au titre du budget 2014. Le Conseil régional maintient

en 2014 son engagement dans la modernisation et la création des instituts des carrières paramédicales par des crédits dédiés.

En dépenses de fonctionnement, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 50 470 k€ au titre du budget 2014. Cette demande était de 50 151 k€ en 2013.

Des charges nouvelles sont identifiées. En particulier, le Conseil régional compense le fait que Pôle Emploi se soit retiré du financement de la formation des aides soignants. Il résulte du désengagement de Pôle Emploi une charge majorée pour le Conseil régional de l'ordre de 600 k€ (coûts pédagogiques et aides aux étudiants). La création de l'école de masseurs kinésithérapeutes de Brest, qui a accueilli sa première promotion en septembre 2013, entraîne aussi une augmentation des dépenses du Conseil régional en section de fonctionnement.

Dans le domaine des formations paramédicales, il n'est pas prévu de modification de l'offre de formation en 2014. Toutefois, des adaptations seront peut-être nécessaires. Ce pourrait être le cas pour répondre, par exemple, aux engagements de montée en qualification des jeunes en emplois d'avenir dans le secteur médico-social.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme s'inscrit dans la continuité des objectifs des années précédentes. Le CESER salue la volonté de mettre en place une réelle et efficace observation de l'évolution des besoins en emplois et en qualifications dans les secteurs du sanitaire, du social et du médico-social. Il s'agit là d'ailleurs d'une priorité inscrite dans le CPRDF (fiche-action 14). Cependant, il regrette que les crédits affectés à cette action n'apparaissent pas clairement dans le budget primitif.

- Dans le cadre des Assises interrégionales du travail social qui auront lieu en 2014 et auxquelles la Région Bretagne participera, le CESER préconise d'associer les partenaires, les branches concernées et les usagers afin d'organiser une large concertation. La mobilisation des acteurs et la concertation sont d'autant plus souhaitables que les Assises doivent permettre de dégager des pistes d'action pour contribuer à l'adaptation des pratiques et des formations aux évolutions des politiques sociales et des besoins des bénéficiaires. Il est également primordial, dans le cadre des réflexions qui vont avoir lieu, d'une part que la Bretagne forte de sa culture du social et de la solidarité contribue significativement et, d'autre part, qu'une place importante soit faite à l'anticipation des évolutions.

- Le Conseil régional conditionne le soutien financier qu'il apporte au Comité régional du travail social (CRTS) au maintien des crédits de l'État qui est à ce jour incertain. Dans la période actuelle, il serait regrettable que l'État et le Conseil régional se désengagent.

Il est fait référence à une adaptation du nombre de places dans les centres de formation en fonction des besoins du territoire. Le CESER alerte le Conseil régional quant à l'incidence des contraintes budgétaires et des baisses de budget des établissements qui les conduisent à revoir à la baisse le niveau de qualification au recrutement. Au-delà de l'incidence que cela peut avoir sur le nombre de places, dans les centres de formation, le CESER préconise que dans le cadre du contrat d'objectif, le Conseil régional soit vigilant sur l'évolution du niveau global de qualification du secteur sanitaire et social.

Afin de sécuriser les parcours de formation, des bourses d'étude sont attribuées sur critères sociaux. Le Budget primitif fait état d'une baisse du nombre de bénéficiaires de ces bourses qui s'explique par le gel des plafonds de ressources.

Le CESER déplore cette baisse du nombre de bénéficiaires et souhaite que soit menée une réflexion approfondie sur l'accompagnement des étudiants en travaillant sur des perspectives de diversification des aides ou de partenariats à créer.

Le CESER appuie le souhait qui est que les Régions soient mieux associées à la rédaction des nouveaux référentiels au même titre que la Conférence des Présidents d'universités pour veiller à la mesure des impacts financiers et faire des choix assumés de qualité.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution du niveau global du niveau de qualification,
- les aides à la sécurisation des parcours des étudiants.

**Sur proposition de M. Bernard GAILLARD  
Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »**

<b>MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE</b>
--

<b>104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous</b>
---

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Conseil régional a décidé de différencier son mode d'intervention en matière d'habitat, en prévoyant :

- des actions d'envergure régionale qui ont vocation à être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire ;
- des actions différenciées dans les 21 pays et dans les îles, pour apporter des réponses ciblées à la diversité des problématiques rencontrées localement, dans le cadre de contrats de partenariat conclus avec les Pays et l'association des îles du Ponant.

Compte tenu de ces principes, le programme s'articule autour des 4 objectifs suivants :

- I. Œuvrer pour la cohérence et la qualité des stratégies d'aménagement et des politiques de l'habitat
- II. Favoriser la densification des centralités
- III. Améliorer la qualité de l'habitat breton
- IV. Faciliter l'accès au logement des jeunes.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Dans l'énoncé des principes sur lesquels se fonde la politique du Conseil régional en matière de logement, on retrouve des constats, des enjeux et des préoccupations mis en lumière dans le rapport du CESER de janvier 2013 intitulé « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* ».

Le Programme régional de rénovation urbaine se déclinera en cohérence avec le Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU). On sait, d'ores et déjà, que le nombre de territoires concernés par ce dernier sera moins important que dans la période précédente. Il sera en effet plus ciblé qu'auparavant. Par ailleurs, les crédits pourront être mobilisés au travers des contrats passés avec les pays.

Ces programmes de rénovation urbaine présentent de multiples avantages : mixité sociale renforcée, amélioration de la performance énergétique des logements... Le CESER rappelle ici, dans le prolongement de son avis sur les orientations budgétaires pour 2014, qu'il est attaché à ce que les crédits affectés à ces opérations soient à la hauteur. Il souhaite des précisions sur les moyens budgétaires dédiés à l'objectif d'amélioration de la performance énergétique des logements, en lien avec la mise en œuvre du Plan bâtiment durable et de la démarche PADUS/Durable.

Redynamiser les centres urbains est nécessaire. La difficulté réside dans le montage juridique de ces opérations et en particulier dans la maîtrise d'ouvrage de celles-ci : Communes, Établissements publics de coopération intercommunale, Foncier de Bretagne, organismes HLM, etc. Une implication plus forte de la Région dans ce domaine, en faveur de structures de maîtrise d'ouvrage, permettrait de répondre aux attentes des communes rurales qui, aujourd'hui, sont démunies de solutions pertinentes.

Améliorer la qualité de l'habitat breton, qu'il s'agisse du parc privé ou du parc social, est reconnu par tous les acteurs comme primordial.

Les précisions figurant dans le rapport ne permettent pas au CESER de porter une appréciation sur les modalités concrètes de ce programme. Le CESER espère qu'il sera ambitieux et souhaite que le rôle du parc privé, qui constitue souvent en Bretagne un parc social de fait, soit renforcé par l'attribution d'aides significatives à sa réhabilitation.

Faciliter l'information du public et l'accès au logement des jeunes constituent de bonnes orientations, sans pour autant se focaliser sur la sous-location mais en soutenant aussi la recherche de solutions pérennes de logement.

Compte tenu de ces observations et de certaines imprécisions du rapport, le CESER suivra particulièrement la mise en œuvre de ce programme.

## **105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne**

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La Région poursuivra son soutien à l'observation de l'état de santé des habitants. Elle continuera son implication active dans les instances consultatives de l'Agence régionale de santé comme sa réflexion sur le Projet régional de santé. La Région participe également au Programme régional santé environnement (PRSE) en complément d'autres actions dans ce domaine, et agit prioritairement en faveur de la santé des jeunes.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

*Le CESER reste vigilant sur l'évolution des crédits budgétaires*

Le Conseil régional propose d'inscrire un crédit de paiement de 0,89 M€ pour ce programme. Cette somme est identique à celle de 2013 mais correspond à une diminution par rapport au montant de 0,94 M€ en 2012. En raison de certains indicateurs défavorables de l'état de santé des Bretonnes et Bretons comparés à ceux d'autres régions, le CESER sera attentif à ce que les crédits pour ce programme restent stables - et si possible soient augmentés- à l'avenir.

*Le CESER souhaite un recentrage sur la réduction des inégalités territoriales de santé*

Dans l'introduction, le concept de « région d'équilibre » est proposé comme objectif principal de la Mission I. Réduire les disparités d'accès aux soins est en effet une préoccupation constante de la Région. Elle s'inscrit dans sa volonté de travailler en large partenariat avec les territoires, ce dont témoigne positivement, par exemple, l'élargissement de l'animation territoriale de santé, incluant de nouveaux pays comme celui du Centre Bretagne. Néanmoins, la prise de conscience semble tardive au regard des impératifs immédiats de santé publique dans les territoires, notamment ruraux. En cohérence avec son avis sur le Projet régional de santé, le CESER souhaite donc que le programme 105 soit recentré encore plus explicitement dans le sens d'un meilleur équilibre territorial en santé.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé et du Projet régional de santé (PRS) révisé devra veiller à l'adéquation des professionnels disponibles avec les besoins des populations résidentes sur le terrain. La poursuite de la signature des Contrats locaux de santé devrait participer à cette prise de conscience.

Comment expérimenter efficacement des solutions innovantes dans des territoires où les inégalités d'accès à l'offre de soins de proximité sont déjà installées ? Il s'agit là d'un enjeu majeur qui devrait amener le Conseil régional à renforcer et élargir son soutien aux actions

territoriales innovantes. Pour exemple, les mesures incitatives à l'installation de jeunes médecins dans les territoires déficitaires vont en ce sens. Elles s'inscrivent plus largement dans l'action de la Région en faveur de l'accessibilité de tous aux services collectifs de proximité. A ce sujet, le CESER rappelle sa récente étude prospective « *Les services collectifs demain en Bretagne* » (septembre 2013). Le Conseil régional ne doit toutefois pas se substituer aux actions et financements relevant normalement de la responsabilité de l'Agence régionale de santé. Il en va de même en ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité des territoires, des formations et métiers de la santé ainsi que de l'organisation de l'offre de soins.

L'action conjuguée de la Région, de l'Agence régionale de santé et de ses instances consultatives (Conférence régionale santé autonomie, Conférences des territoires de santé...), dans un contexte de répartition inadaptée des acteurs de santé et d'inégalités territoriales de santé persistantes, constitue une opportunité pour une redéfinition nécessaire de l'accès facilité aux soins des habitants des territoires fragilisés.

L'intervention de la Région en faveur de la diffusion des connaissances en lien avec une démarche d'observation des territoires (soutien à l'Observatoire régional de la santé en Bretagne) est nécessaire et doit être confortée.

*Le CESER souhaite un renforcement des actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes, dans tous les territoires*

L'objectif d'équité territoriale en santé doit davantage guider les actions liées à la promotion de la santé des jeunes, conformément à l'esprit de la Charte d'engagement pour la jeunesse. Il est essentiel, pour ce faire, de mobiliser en particulier les instances régionales représentatives des professionnels de santé aux côtés des multiples acteurs locaux concernés tels que les Points accueil écoute jeunes (PAEJ), les médecins-pompiers volontaires et les pharmaciens-pompiers volontaires, déjà très présents, par exemple sur les rassemblements festifs (festivals, rave-parties...).

Enfin, dans une optique d'éducation à la santé environnementale, le CESER engage le Conseil régional à consolider l'articulation de la Charte d'engagement pour les jeunes avec sa démarche Agenda 21 et le Programme régional santé environnement (PRSE). Reste à évaluer, par des points d'étape, l'impact des actions menées en ce sens auprès des jeunes.

**MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS**

**711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle**

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Pour le programme 711, les crédits suivants sont proposés en fonctionnement et en investissement au titre de l'exercice 2014 :

- une autorisation d'engagement de 15,659 M€ ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 15,668 M€ ;
- une autorisation de programme de 1,52 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 1,64 M€.

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

D'une manière générale, le CESER observe que, malgré le contexte économique difficile et contrairement à d'autres régions françaises qui ont choisi de réduire en 2014 l'aide à la culture, le Conseil régional de Bretagne maintient sa politique de soutien à la culture. Il le fait en continuité des actions menées en 2013 pour répondre à la mise en œuvre du rapport « *Bretagne l'ambition culturelle* », adopté par le Conseil régional en 2011.

S'agissant du programme 711, le CESER approuve la poursuite en 2014 des redéploiements opérés depuis 2013 entre disciplines artistiques. Ces redéploiements visent à mieux soutenir au sein du spectacle vivant la prise de risque artistique exigeante, à mieux soutenir les arts plastiques, à mieux prendre en compte les enjeux artistiques contemporains.

Il relève que le Conseil régional incitera en particulier les structures de production et de diffusion à veiller à la place de la danse contemporaine et du théâtre contemporain.

Le CESER approuve le fléchage sur l'accompagnement des artistes (résidence, espaces de travail et d'expérimentation, coproduction, action culturelle) des aides attribuées aux lieux labellisés et aux lieux non labellisés au titre du soutien à la production mutualisée.

Cependant, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les dispositifs et les outils de production mutualisés entre compagnies professionnelles, indépendants des réseaux de diffusion. Confrontées à la difficulté d'accès aux outils de production et de diffusion existants, les compagnies ont en effet mis en place, dans plusieurs villes, des outils de production mutualisés (lieux de répétition, ateliers de construction de décors, partage de matériel scénique), qui ne sont pas, pour l'instant, éligibles au soutien régional.

Le CESER partage la vigilance du Conseil régional sur « l'événementialisation » croissante de la culture au détriment d'une structuration pérenne de l'offre culturelle. Il approuve les

critères retenus en 2014 concernant le soutien aux manifestations artistiques et culturelles : inscription dans les réseaux culturels professionnels ; programmation privilégiant la découverte, l'innovation, la prise de risque artistique ; actions culturelles inscrites dans le territoire local. Le CESER suivra avec attention le dialogue que le Conseil régional engagera en 2014 avec les festivals en vue de fixer les critères et les seuils financiers qu'une manifestation devra respecter pour prétendre à un financement régional.

## **714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création**

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Pour le programme 714, les crédits suivants sont proposés en fonctionnement et en investissement au titre de l'exercice 2014 :

- une autorisation d'engagement de 4,387 M€ ;
- un crédit de paiement en fonctionnement de 4,3 M€ ;
- une autorisation de programme de 3,68 M€ ;
- un crédit de paiement en investissement de 3,52 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Concernant le programme 714, à l'exception du programme régional de numérisation des salles de cinéma, qui est maintenant achevé, la plupart des actions menées en 2013 sont reconduites en 2014, notamment le dispositif d'aide à la production d'œuvres de musique enregistrée, à la diffusion des œuvres littéraires, audiovisuelles et cinématographiques.

Le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle a pleinement contribué au soutien des projets de création artistique et au développement de la filière si l'on en juge par le nombre d'œuvres aidées, cinéma et audiovisuel, recensées dans l'indicateur n°1 et qui dépasse largement la cible prévue. Souhaitons que la nouvelle convention qui sera signée en 2014 entre l'État, la Région, le Centre national du cinéma, les Départements des Côtes d'Armor et du Finistère permette non seulement de poursuivre l'effort engagé mais encore de le renforcer et de l'améliorer.

Le CESER réitère sa demande de voir décliné l'impact économique des journées de tournage comptabilisées dans l'indicateur n°2.

L'aide de la Région en direction de la filière du livre est à souligner, notamment le soutien aux librairies indépendantes. Il reste encore du chemin à faire pour développer les projets culturels soutenus par celles qui sont implantées dans les villes de moins de 10 000 habitants. En complémentarité avec l'action des Conseils généraux, le CESER souhaite que le Conseil régional mette en avant les actions prévues pour réduire les inégalités territoriales d'accès à la

lecture et pour mieux prendre en compte les pratiques des jeunes, notamment ceux qui sont les plus éloignés de la lecture.

La Région Bretagne fixe le cadre de son intervention en matière de mutualisation des programmes des télévisions locales : développer la filière de production indépendante et renforcer la présence du fait régional à l'écran. Plusieurs télévisions locales ont ainsi pu bénéficier de l'appui de la Région.

Le CESER se félicite des actions prévues pour développer la numérisation du patrimoine culturel immatériel.

Enfin, le CESER suivra particulièrement l'évolution de la Cinémathèque de Bretagne et de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec cette dernière.

## **751 - Développer le sport en région**

Sur proposition de Mme Véronique MICHEL-GICQUEL et M. Loïc FANOUILLE, au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Les propositions du Président du Conseil régional tendent à poursuivre la réalisation des chantiers prioritaires programmés en mai 2011, avec une contrainte budgétaire, en tenant compte de la nouvelle gouvernance inscrite dans le Pacte d'avenir, tout en maintenant trois objectifs : favoriser la pratique sportive pour tous, soutenir le sport de haut niveau, notamment avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Campus de l'excellence sportive, et en diffusant une identité sportive bretonne forte, y compris au niveau national et international.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les propositions du Président du Conseil régional appellent les observations suivantes.

#### *Concernant l'accès au sport pour tous*

Après avoir accompagné en 2013 des projets de terrains en surface synthétique, le Conseil régional entend favoriser la construction de piscines en 2014 et aider la construction ou la rénovation des sièges sociaux des Ligues et Comités régionaux.

Le CESER se félicite de la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional et insiste sur la nécessité de mettre en cohérence cet accompagnement avec les démarches de développement durable de la Région (Schéma régional climat air énergie, transports, matériaux Haute qualité environnementale, Programme régional santé environnement).

En ce qui concerne la poursuite du dispositif « Chèque sport », le CESER a bien pris acte des effets positifs de l'élargissement à une tranche d'âge supplémentaire depuis 2012, et de la hausse du nombre des clubs, mais estime que la cible apparaît minorée et ne tient toujours pas

compte de la différence entre les filles et les garçons, alors qu'il est impérieux de permettre une pleine appropriation destinée à la pratique des jeunes bretonnes.

Le CESER sera donc attentif au suivi des bénéficiaires du Chèque sport et à sa juste évaluation pour mesurer pleinement le dispositif.

Concernant la contractualisation avec les Ligues et Comités régionaux pour déployer des actions en faveur du sport pour tous, le CESER est sensible à cette action de la Région, tournée vers les spécificités bretonnes, et, bien entendu, ne peut qu'agréer les participations pour soutenir le Centre de ressources et d'expertise du sport et des loisirs en Bretagne (CRESLB) et le Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature en Bretagne (CRER), ainsi que le Comité régional olympique et sportif (CROS).

#### *Concernant la consolidation du sport de haut niveau*

Le CESER apprécie le maintien de la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau avec le projet du Centre de formation du Stade Brestois, et le soutien aux équipements majeurs et au matériel sportif des Ligues et Comités.

En regrettant de n'avoir pu émettre un avis sur ce dossier en temps voulu, le CESER prend acte de la délibération du Conseil régional qui, lors de sa session de décembre 2013, a approuvé « *l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Campus de l'excellence sportive de Bretagne* ». Il émet les observations suivantes à l'occasion du budget primitif. En ce qui concerne le chantier de la rénovation du site de Dinard du Campus de l'excellence sportive de Bretagne, le CESER apprécie l'engagement des travaux de mise en sécurité des bâtiments et l'amélioration de leur fonctionnalité ainsi qu'un accès pour le public à mobilité réduite. Ce chantier ne doit pas occulter, par ailleurs, le nécessaire maintien d'une structure de gestion pérenne, pour être cohérent avec l'avis du CESER du mois d'avril 2013, qui se réjouissait de la consolidation de l'existence du Groupement d'intérêt public sur une durée illimitée. Proposer aujourd'hui une prolongation de trois années et aviser ensuite, en fonction des évolutions législatives et réglementaires, ne doit en aucun cas remettre en cause l'engagement illimité de la Région en faveur du GIP.

Dans un autre registre, le CESER regrette l'absence de prise en compte de sa demande sur l'intégration d'un représentant de l'Agence régionale de santé au sein de l'assemblée générale du conseil du sport de Bretagne, et, dans la lignée de son précédent avis, il continue de solliciter une veille attentive sur la parité femmes-hommes au sein de cette assemblée générale.

Quant à l'implantation d'un site à Rennes, le CESER encourage le Conseil régional dans la poursuite des études pour proposer aux sportifs de haut niveau des infrastructures de qualité de nature à améliorer leurs performances et l'image de l'excellence du sport en Bretagne, grand vecteur de valeurs partagées et participant pleinement à l'élan culturel des bretons.

Cette recherche de performance sportive de haut niveau doit bien entendu être accompagnée à la fois par :

- un suivi médical de qualité en partenariat avec les structures dédiées et les trois principaux centres médicaux régionaux (Brest, Lorient et Rennes) soutenus par la

Région, ainsi que le développement de celui de Loudéac-Pontivy, pour une meilleure répartition territoriale ;

- un dispositif d'aide aux transports pour les déplacements des clubs sportifs, qui pourrait être modulé en fonction des efforts de mutualisation et l'usage des transports en commun mis en place par les clubs ;
- la prise en compte des situations sociales et individuelles des sportifs de haut niveau et de ceux ayant un potentiel olympique.

Par ailleurs, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'avenir de l'École nationale de voile et des sports nautiques de Saint-Pierre Quiberon qui représente un véritable pôle d'excellence dans le domaine. Il s'inquiète en particulier des conséquences qui résulteraient de la fin du détachement d'enseignants de l'Éducation nationale à partir de la rentrée 2014/2015.

#### *Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs*

Le CESER approuve une politique régionale qui accompagne la réalisation ou la modernisation des équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité, à condition d'être cohérente avec, d'une part, la réalisation des équipements de proximité nécessaires pour l'accès au sport pour tous, d'autre part, avec l'ensemble de la politique menée pour dynamiser le sport en Bretagne.

Enfin, le CESER ne peut qu'être favorable au soutien des grandes compétitions nationales et aux spectacles sportifs en Bretagne.

### **MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES**

#### **811 - Révéler et valoriser le patrimoine**

Sur proposition de Mme Véronique MICHEL-GICQUEL et Hervé LATIMIER,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

S'appuyant sur le fait que le patrimoine est un lien puissant entre toutes les générations en Bretagne et aussi une composante importante de l'économie participant à l'attractivité touristique régionale, le Président du Conseil régional présente une politique structurée autour de trois axes :

- la connaissance (conduire l'Inventaire, encourager les initiatives contribuant à renforcer la connaissance de ce patrimoine, diffuser les données collectées) ;
- la préservation-valorisation (soutenir les projets de développement patrimoniaux des territoires, soutenir les actions de conservation du patrimoine remarquable, soutenir les Musées de France en Bretagne et les projets de sensibilisation, d'information et de formation) ;

- l'innovation : appeler à des projets pour le développement des dynamiques et bâtir des plans d'action pour faire face à des enjeux nouveaux.

Un accent sera mis en 2014 sur le patrimoine littoral et maritime et le rayonnement patrimonial de la Bretagne ainsi que sur le 50<sup>ème</sup> anniversaire du service de l'Inventaire. Les crédits prévus (autorisations de programme et autorisations d'engagement) sont de 6,6 M€ contre 7,2 M€ en 2013, soit une baisse d'environ 83 %.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

L'inquiétude exprimée par le CESER en 2013 concernant la diminution des crédits consacrés à un domaine dont l'importance culturelle, sociale et économique ne cesse d'être soulignée, est, hélas, confirmée.

Les objectifs du Conseil régional se situent dans la continuité et sont toujours aussi pertinents. La confirmation du succès de la consultation des données et notamment de *GLAD* est à souligner. Le CESER renouvelle son intérêt pour le dispositif « *skoaz ouzh skoaz* » qui permet d'associer les habitants aux projets de conservation et de valorisation.

Les actions concernant le patrimoine littoral et maritime et le rayonnement patrimonial de la Bretagne méritent une attention particulière, notamment celles qui visent à une reconnaissance internationale des héritages bretons (patrimoine mégalithique de Bretagne).

Le CESER est sensible à la politique concernant les « Musées de France » en Bretagne qui confirme l'intérêt de son autosaisine sur ce thème.

<b>MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES</b>
--

<b>902 - Développer les solidarités internationales</b>
---

Sur proposition de M. Pierre BARBIER,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Afin d'accompagner et développer les solidarités internationales, il est proposé d'ouvrir en fonctionnement une autorisation d'engagement de 0,4 M€ et des crédits de paiement de 0,37 M€. Pour l'investissement, il est prévu une autorisation de programme de 0,32 M€ et des crédits de paiement de 0,4 M€.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER se félicite que le Président du Conseil régional reprenne les résultats d'un sondage réalisé en 2013 par IPSOS pour l'Agence française de développement (AFD) auprès d'un échantillon de Français représentatifs. Ceux-ci, malgré la crise, ne remettent pas en cause « *l'aide publique au développement* » et notamment ce qui concilie « *lutte contre la pauvreté* »

*et développement durable ».* De plus, ils « *restent attachés à l'action du secteur associatif... et jugent positive l'implication de leurs communes ou de leurs régions dans des actions de solidarité ou de coopération ».*

De même, le CESER se félicite de la relance et de l'élargissement de la plate-forme régionale ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) en 2013. La dynamique de concertation et d'échanges entre les différents acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale sera renforcée.

En ce qui concerne l'Université d'été de la solidarité internationale début juillet à Rennes, le CESER propose de rappeler que la CASI Bretagne (Coordination des associations de solidarité internationale) est co-organisatrice avec le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), la Région Bretagne et l'Université de Rennes 2 apportant un soutien actif et apprécié.

D'autre part, le CESER suggère que :

- compte-tenu de la place et du rôle des associations, il serait intéressant de mieux organiser des échanges avec le projet « *B16 – Coopération et solidarité internationale* » ;
- lors de la réunion organisée par la Région en introduction de l'Université d'été, les questions d'échanges d'informations, de coordination et mutualisation éventuelle entre les acteurs en Bretagne soient également mises à l'ordre du jour ;
- la formation des acteurs (point II-2) soit élargie à l'ensemble des associations qui le souhaitent (et pas seulement aux 15-30 ans) en y intégrant une réflexion sur le sens des interventions dans les pays du Sud ;
- les conditions de prise en charge des frais de déplacement, hébergement, restauration des délégations accueillies – proposition dont le CESER se félicite – qui font l'objet de règles précises, soient mieux diffusées aux acteurs bretons.

**Sur proposition de M. Gérard FERRE,  
rapporteur général en charge des questions européennes**

<b>MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES</b>
--

<b>901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international</b>
--

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La Région poursuit son action européenne et internationale suivant les deux axes habituels :

- développer la dimension européenne de la Région ;
- favoriser l'ouverture internationale de la Bretagne.

Dans ce cadre, plusieurs nouveautés sont à signaler. D'abord, le Conseil régional va demander de nouvelles responsabilités en termes de gestion des fonds européens. Ensuite, 2014 sera

l'année de la finalisation des programmes européens, qu'ils soient régionaux, nationaux ou interrégionaux (à commencer par les deux premiers types de programmes).

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les actions relevant du programme 901 pour l'année 2014 témoignent de la continuité et même d'un renforcement de l'engagement européen de la Région, en cohérence avec ce qui a déjà été annoncé, notamment dans les orientations budgétaires.

A propos de la coopération territoriale européenne, il est précisé que le Conseil régional mettra en place des actions d'animation et d'accompagnement des structures dès le premier trimestre. Ces mesures interviendront donc avant même que ne soient adoptés les nouveaux programmes opérationnels pour les différents espaces de coopération. Le CESER se félicite de cette anticipation. Conformément aux conclusions de son étude de 2012, le CESER appelle en effet les gestionnaires de fonds européens à accompagner les bénéficiaires le plus en amont possible. Cet accompagnement doit leur permettre de mieux identifier les financements disponibles et les conditions pour y avoir accès. Il doit ainsi aider les acteurs à mieux comprendre les coûts et les avantages liés à toute demande de fonds européens.

Concernant les accords de coopération hors Europe, le CESER note la continuité des engagements du Conseil régional ainsi que la volonté de renforcement de plusieurs partenariats, notamment en matière économique.

### **MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS**

#### **8000 - Subvention globale**

##### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La Région est déjà gestionnaire, par délégation, d'une part conséquente des fonds FEDER et FSE. A partir de 2014, elle devrait en obtenir pleinement la gestion, ainsi que celle du FEADER et de certaines mesures du FEAMP. De plus, l'année 2014 sera également celle du démarrage des nouveaux programmes 2014-2020.

L'année 2014 sera donc une année de transition, la Région devant à la fois assurer jusqu'au bout une gestion de qualité des fonds qui lui sont confiés, structurer le futur dispositif de gestion et de contrôle et enfin finaliser les programmes 2014-2020.

##### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER note que les démarches engagées par le Conseil régional pour éviter le dégageant d'office en 2013 ont porté leurs fruits grâce à une accélération du rythme de certification. Il souligne également la volonté d'anticiper au maximum l'accompagnement des porteurs de projet. De plus, malgré la procédure de suspension de paiements engagée par la Commission, le Conseil régional a continué à assurer le versement des fonds aux bénéficiaires.

Cette rigueur est à souligner, elle est d'autant plus nécessaire que les nouvelles responsabilités du Conseil régional vont accroître le risque de déséquilibre de trésorerie mentionné dans le rapport. Le CESER souhaite donc obtenir un éclairage complémentaire concernant la manière dont le Conseil régional entend gérer ce risque. Il suivra ce point avec attention.

Par ailleurs, le CESER apprécierait d'obtenir davantage de précisions concernant les actions de communication et d'évaluation menées sur l'ensemble des programmes opérationnels.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,  
rapporteur général du budget**

<b>MISSION X - RELATIONS AVEC LES CITOYENS</b>
--

<b>1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne</b>
---

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le programme 1002 se décline en trois objectifs, eux-mêmes déclinés en actions :

- Informer les citoyens sur les politiques publiques régionales
  - Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens comme « *Bretagne ensemble* » et le portail *bretagne.fr*. Après le lancement de la version mobile du portail *Bretagne jeunes* en 2012, une version pour smartphones et tablettes sera développée.
  - Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques publiques régionales.
  - Optimiser les relations presse et les relations publiques : les actions seront poursuivies, avec toutefois une diminution du budget voyages de presse et cadeaux protocolaires.
- Renforcer la notoriété et l'image de la Région
  - Assurer une plus grande notoriété *via* des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs.
  - Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité, notamment courses nautiques et fêtes maritimes
  - Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés
- Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes
  - Développer la conscience européenne auprès des jeunes en formation initiale.
  - Imaginer des outils et des événements d'information européenne.
  - Soutenir des projets et des activités d'information européenne.

En conséquence, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 4,99 M€, avec affectation de 4,2 M€ à l'achat de prestations de promotion, et d'autoriser la prise en charge des frais découlant des invitations lancées par le Conseil régional auprès de délégations, journalistes, animateurs, experts et personnalités.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER constate un budget globalement en diminution, avec une réduction de l'intervention de la Région dans des domaines offrant une visibilité dont l'impact est incertain.

Ceci n'empêche pas le lancement de nouvelles actions visant à renforcer l'information, et à mieux faire connaître les interventions de la Région et de l'Europe en Bretagne.

Tout en approuvant ces orientations, le CESER relève une nouvelle fois le poids des achats de prestations qui en 2014 atteindront 84 % du budget consacré au programme. Les opérations de sponsoring mériteraient de ce fait davantage de détails pour en apprécier toute la portée (par exemple, soutien à l'équipe cycliste professionnelle ? nouvel accord-cadre avec la société Pen Duick ?).

Plus largement, le CESER s'interroge sur le nombre croissant d'événements organisés lors de la « Fête de la Bretagne », de 328 en 2012 à 522 en 2013, et 550 ciblés en 2014... Quel est le bien-fondé de tous ces événements en matière de notoriété de la Bretagne ?

Au regard de ces propositions, le CESER émet les réserves suivantes :

- manque d'informations sur la répartition du budget entre les trois objectifs du programme ;
- sur la part consacrée aux principaux événements soutenus par la Région, et son évolution dans le temps ;
- incertitudes quant à l'impact d'événements de notoriété sur l'image de la Région auprès des citoyens.

### **1003 - Fonds d'intervention régional**

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères définis dans les politiques régionales, mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence. Les aides ainsi allouées restent le plus souvent d'un montant relativement symbolique.

Elles peuvent aussi soutenir des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage, afin de faciliter leur insertion professionnelle, et ce, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Le programme s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- soutien à l'organisation de colloques, congrès ;
- intervention d'urgence lors de catastrophes ;
- soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations ;
- accompagnement social à la formation ;
- contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

Au regard de son niveau de mobilisation constaté, et avec la volonté de maintenir le FIR dans son rôle de soutien aux seules initiatives d'envergure locale, ou d'urgence, il est proposé de réduire les moyens de ce programme en 2014.

Il est demandé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 0,45 M€, et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement pour 0,3 M€, ainsi qu'une autorisation d'engagement et de crédit de paiement de fonctionnement pour 1,13 M€.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER prend acte de la ligne de conduite du Conseil régional visant à réduire les moyens alloués au Fonds d'intervention régional (FIR) considérant le niveau des besoins constatés en 2013.

Il approuve aussi le bien-fondé du maintien des interventions du FIR dans le rôle qui lui est défini, à savoir les initiatives d'envergure locale ou d'urgence.

### **MISSION XII - AUTRES DEPENSES**

#### **9000 - Patrimoine et logistique**

##### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme doit permettre de fournir aux membres des assemblées et aux agents l'ensemble des moyens immobiliers, mobiliers, de transport et plus globalement les moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et au plein accomplissement de ses missions.

Dans le respect des objectifs de la collectivité « responsable », les interventions sur le bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en référence aux enjeux de l'éco-référentiel.

De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Le programme s'articule autour de quatre objectifs :

- disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel ;
- apporter les moyens de fonctionnement courant ;
- favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental ;
- assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

Il est proposé au titre de l'exercice 2014 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 1,924 M€ sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6,985 M€ sur le chapitre 930 ;

- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 2,54 M€ sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 8,87 M€ sur le chapitre 930.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER apprécie la continuité de la démarche exercée par le Conseil régional en vue de préserver le patrimoine immobilier (47 500 m<sup>2</sup> hors lycées), de moderniser les installations, de faciliter l'accès des personnes handicapées.

Il constate le souci général d'agir dans le sens de la maîtrise des coûts tout en préservant la qualité des prestations, comme de la réduction de l'impact environnemental.

Si les études concernant le regroupement des services sur le site de Patton sont suspendues en 2014, le CESER regrette qu'aucun élément d'information ne soit fourni pour éclairer cette décision.

### **9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales**

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme spécifique consacré à l'évolution du système d'information détermine l'appui que le système apporte à la bonne mise en œuvre des politiques régionales.

Le système d'information est également un outil facilitateur à disposition des directions pour optimiser leur fonctionnement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux ;
- maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
- faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

Il est ainsi proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 1,8 M€ sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1,58 M€ sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2,75 M€ sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2,55 M€ sur le chapitre 930.

#### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER apprécie la politique suivie : renouvellement et sécurisation du système informatique ; recherche d'économies dans la téléphonie et les logiciels ; poursuite de la démarche de développement durable au travers des choix d'équipement.

Les investissements réalisés répondent au souhait de renforcer l'efficacité opérationnelle, tout en visant un haut niveau de satisfaction des utilisateurs.

Sur ce plan, le CESER regrette que ses membres ne disposent plus de l'accès 3G comme précédemment.

## **9010 - Équipement des groupes d'élus**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

L'objectif de ce programme consiste à affecter les moyens mobiliers et informatiques aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques modifiées en 2010.

Afin que les groupes d'élus puissent disposer de ces moyens, il est prévu des crédits d'investissement. Il est donc proposé sur le programme 9010 :

- de proroger l'autorisation de programme de 51 k€ ouverte au titre des exercices 2010 à 2013, jusqu'en 2014 sur le chapitre 900, et de l'abonder de 10,5 k€,
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 21 k€ sur le chapitre 900.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Eu égard aux besoins des groupes d'élus, ces propositions n'appellent pas d'observation particulière.

## **9011 - Développement des conditions de travail et des compétences**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Près de 4 000 agents composent aujourd'hui les effectifs de la Région Bretagne, répartis sur l'ensemble des sites et lycées bretons. En appui des élus régionaux, ils permettent la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques régionales.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, responsabilité sociale de l'employeur, dialogue social ; communication interne ; système d'information des ressources humaines) ;
- satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières (gestion paie carrière, mobilité et recrutement)
- développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité : entre autres points, devenant autorité de gestion des Fonds européens, la Région devra renforcer l'expertise en ce domaine ;
- optimiser les conditions et l'environnement de travail : l'enquête réalisée en 2013 et le plan d'action seront les marqueurs du chantier ouvert sur l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail ;

- assurer le bon fonctionnement des assemblées (formation et déplacements des élus du Conseil régional, des conseillers du CESER, contribution à l'activité des groupes politiques).

Le Président du Conseil régional propose sur le programme 9011 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 185 k€ sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 185 k€ sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6,589 M€, et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 6,782 M€, répartis sur plusieurs chapitres.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Les objectifs poursuivis par le Conseil régional doivent permettre de répondre aux besoins de la Région et de ses presque 4000 agents, qu'il s'agisse de formation, de conditions de travail, de gestion de carrière...

L'enquête interne menée en 2013, constituera certainement un socle porteur au travers du plan d'actions qui sera décliné.

### **9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées**

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour un peu moins de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 119 conseillers du CESER.

En 2014, la Région poursuivra son objectif de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de personnel, tout en maintenant des règles de rémunération et d'évolution de carrière attractives, afin d'attirer et de conserver en Région les compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Cette maîtrise est toutefois contrainte par la revalorisation des carrières des agents de catégorie C et de certains grades de catégorie B, l'augmentation des cotisations de retraites, l'augmentation mécanique des salaires (GVT) et la fin de la journée de carence ; elle passe donc essentiellement par des mesures de redéploiement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale. Il s'agit des agents des services (880 agents + 11 emplois d'avenir + 15 apprentis) ; des lycées (2300 + 15 apprentis) ; des agents des ports et des voies navigables (225 + 8 emplois d'avenir) ; de l'inventaire (19 + 2 apprentis) ;
- assurer la rémunération des collaborateurs des groupes politiques et l'indemnisation des membres des assemblées.

Au titre de ce programme, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 149,03 M€, réparti comme suit :

- 49,845 M€ sur le chapitre 930 ;

- 86,36 M€ sur le chapitre 932 ;
- 1,163 M€ sur le chapitre 933 ;
- 10,92 M€ sur le chapitre 938 ;
- 0,742 M€ sur le chapitre 944.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

En 2014, le budget progressera de 2,7 % en atteignant 149 M€ vs 145 M€, marquant un ralentissement par rapport aux dernières années, lesquelles avaient supporté les transferts successifs des personnels liés aux nouvelles compétences du Conseil régional.

En 2014, notons que le dispositif national de revalorisation des carrières concernera 3000 agents en Bretagne, et que cinq postes seront créés pour répondre aux besoins découlant du transfert des fonds européens.

### **9020 - Ressources et expertises**

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Ce programme vise à fournir aux assemblées leurs moyens de fonctionnement, et de financer le recours à des expertises externes, sur des sujets présentant une technicité importante ou nécessitant un regard extérieur. A ce titre, ce programme vise à promouvoir l'évaluation des politiques publiques dans une optique d'aide à la décision.

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- développer la culture et la pratique de l'évaluation au Conseil régional : dans une recherche d'efficience, la Région Bretagne s'est engagée dans une démarche de performance reposant sur l'évaluation des politiques régionales. Des indicateurs sont ainsi définis et exploités lors de la présentation du budget, comme du compte administratif grâce aux rapports d'analyse par programme. L'élaboration des programmes européens pour la période 2014-2020 prévoit la mise en place de dispositifs d'évaluation permanente des résultats. Une enveloppe sera réservée sur ce programme aux travaux d'évaluation nécessitant une prestation externe ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées : ce programme permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats des assemblées. Il intègre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service de la documentation, chargé de la veille documentaire et de la diffusion des informations disponibles ;
- diffuser l'expertise : il s'agit là de permettre la mobilisation de moyens d'expertise et d'ingénierie financière complémentaire à celles des services.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1,125 M€, et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1,125 M€ sur le chapitre 930.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le développement de la culture d'évaluation va dans le sens d'une plus grande efficacité, et son caractère indispensable sera encore mis en évidence avec les nouvelles délégations européennes.

Le CESER encourage le Conseil régional sur cette voie et, à son niveau, espère constater l'intégration de cette culture au travers de l'utilisation d'indicateurs pertinents susceptibles de lui être fournis. Leur insuffisance, soulignée à différentes reprises au cours des dernières années, nuit à la qualité de l'information fournie. Un souci plus large de transparence permettrait au CESER d'étayer ses avis sur la définition, puis l'évaluation des politiques régionales.

Par ailleurs, le CESER valide l'appel à expertise, quand il se justifie, en réponse au niveau de technicité des sujets traités.

### **9021 - Service de la dette**

#### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

La crise financière de 2008 a fortement affecté les conditions de gestion de la dette et de la trésorerie de la Région. Elle s'est traduite par une restriction de l'offre et par une forte augmentation des marges bancaires, en partie compensée par la baisse des indices financiers. C'est dans ce contexte que la Région doit faire face à d'importantes dépenses d'infrastructures et doit donc recourir de façon importante à l'emprunt. Ce fort besoin de financement a été anticipé par la collectivité, que ce soit par la maîtrise et le faible niveau d'endettement des années passées, ou par la contractualisation d'enveloppes importantes auprès de la Caisse des dépôts et de la Banque européenne d'investissement pour un total de 715 M€ dont 190 M€ ont déjà été débloqués.

L'ensemble du besoin prévisionnel à moyen terme n'est pour autant pas sécurisé, et la Région pourrait dès 2014 chercher de nouvelles sources de financement en se tournant vers l'emprunt obligataire.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions :
  - prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette ;
  - assurer dans les délais le règlement des échéances ;
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant :
  - évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource ;
  - optimiser les conditions financières des contrats de l'encours ;
- sécuriser l'encours :

- préserver l'indépendance financière lors des choix de financement ;
- limiter le risque de taux ;
- optimiser la trésorerie :
  - limiter la trésorerie excédentaire ;
  - optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie.

Le Président du Conseil régional propose :

- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 42 M€ sur le chapitre 923 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 11 M€ sur le chapitre 943 ;
- de reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Avec la montée en puissance du financement Bretagne Grande Vitesse (BGV), l'encours de la dette a connu une forte progression en 2013, atteignant 435 M€ au 31 décembre vs 339 M€ fin 2012 (+ 96 M€). Dans ces conditions, le service de la dette connaîtra une augmentation sensible.

Dans un contexte financier qui se détend, mais dans lequel les taux restent encore supérieurs à ceux d'avant-crise, la Région ne mobilise que les financements contractualisés avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui lui offrent des bonifications de marge importantes, au regard des conditions offertes par ailleurs. En 2013, la Région a ainsi obtenu une marge moyenne de 0,61 %, à comparer à des propositions bancaires à 1,79 % en moyenne.

D'autre part, en ce qui concerne les encours, une gestion active de la dette est judicieusement assurée afin d'alléger les charges, en fonction des opportunités du marché.

Si la Région s'emploie à limiter sa dépendance face à un ou plusieurs établissements bancaires, les parts détenues par la CDC et la BEI pourraient représenter près des deux tiers de l'encours. A ses yeux, un recours éventuel à l'emprunt obligataire constituerait un moyen de diversification.

Afin de limiter le risque de taux, la Région répartit son exposition en trois parts égales : taux fixe / taux variable / part « libre » pour profiter des opportunités du marché. Au total, la part à taux variable devenue majoritaire a fait l'objet d'arbitrages à taux fixe fin 2013, pour porter cette part à taux fixe à environ 40 %, et sécuriser l'encours global.

Enfin, la Région s'attache à maintenir une « trésorerie zéro », à limiter les excédents ponctuels en utilisant les lignes revolving adaptées, et à limiter le recours aux crédits de trésorerie pour faire face aux décalages entre paiements et encaissements.

Le CESER soutient la politique suivie en matière de gestion de la dette, dont le poids va occuper une place de plus en plus importante au cours des prochaines années, en accompagnement des grands travaux engagés en Bretagne.

## 9023 - Mouvements financiers divers

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce rapport agrège diverses inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71, et contribuent à l'image sincère et fidèle des variations qui influent sur le patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Enfin, il contient des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- permettre l'exécution de crédits divers non ventilables ;
- donner une image sincère et fidèle des modifications du patrimoine de la collectivité :
  - en ajustant les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances :
    - par la comptabilisation par le jeu des amortissements de la dépréciation des biens, en vue de pourvoir au renouvellement des immobilisations atteintes par l'obsolescence ;
    - par la reprise des subventions d'équipement transférables au résultat ;
    - par la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées. Procédure facultative que la Région, comme l'an dernier, ne souhaite pas mettre en œuvre ;
  - en enregistrant les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région.
- mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Il est proposé :

- d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :
  - une autorisation de programme de 1 M€ au chapitre 950 ;
  - une autorisation d'engagement de 1 M€ au chapitre 952 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1M€ sur le chapitre 943 « Opérations financières » ;
- d'inscrire les mouvements d'ordre suivants (dépenses / recettes) :
  - amortissement des immobilisations, pour 177, 99 M€;
  - reprise des subventions, pour 21,76 M€ ;
  - avances sur travaux versées à des tiers, pour 50 M€;
- de donner délégation à la commission permanente pour l'affectation de cette autorisation d'engagement.

## **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Ces propositions n'appellent pas de remarque particulière.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants  
Abstentions : 7 (Solidaires- FO)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES**



## INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

### **Mission VI - Pour une exemplarité environnementale**

### **Programme 611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne**

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

La régionalisation de la politique de l'eau en Bretagne est depuis longtemps au cœur des discussions, que ce soit en terme d'organisation territoriale qu'en terme d'actions à conduire. La reconnaissance récente du rôle du Conseil régional sur cette thématique va se traduire par la mise en place d'une Conférence régionale de l'eau, lieu de débat autour du futur PRE « plan régional de l'eau » ; ce « PRE » devant être élaboré avec les financeurs et les acteurs de la gestion intégrée de l'eau, en particulier les SAGE et les structures de BV.

Il est indispensable que toutes ces réflexions soient harmonisées et articulées entre les différentes échelles de territoire. On peut alors comprendre la proposition du Conseil régional de jouer un rôle central dans la coordination, tout en soulignant le rôle important de l'Etat dans ce dispositif.

Toutefois, nous ne pouvons manquer d'exprimer certaines interrogations et certaines réserves concernant les points suivants.

Une organisation optimale pour valoriser les ressources disponibles, en lien avec la baisse des moyens financiers.

Ce point nécessitera une bonne connaissance des ressources existant au niveau local et la décision du Conseil régional de réaliser une cartographie des moyens disponibles nous paraît fort intéressante. Mais il est nécessaire qu'elle soit le plus exhaustive possible et que les choix retenus soient réalisés sur la base de critères partagés par tous les acteurs concernés. Ainsi le rôle des chambres d'agriculture dans leur action quotidienne de recherche de référence et de développement devra être reconnu et pris en compte.

Pour autant, une efficacité optimale des euros engagés ne pourra être obtenue que par une analyse partagée et sans concession de la pertinence et de l'efficacité des actions engagées par les différents acteurs (collectivités, bureaux d'études, moyens humains des SAGE, bassins versants ouverts aux MAE, etc.) sur l'état des eaux et des milieux aquatiques. A cet égard, une simplification des processus décisionnels et une hiérarchisation des lieux de discussion ne peuvent qu'amplifier et consolider cette démarche.

Une définition régionale de la politique de l'eau

Il nous semble indispensable que la politique de l'eau soit élaborée au niveau régional, en particulier avec les acteurs institutionnels et économiques.

Il est inconcevable que sous couvert d'objectifs de « qualité de l'eau » s'engage une rediscussion du modèle agricole local dans chaque territoire d'eau, sans associer les acteurs économiques des différents maillons des filières agricoles.

Alors, la proposition d'une gouvernance régionale portée par le Conseil régional aura toute sa justification

Toutefois, nous affirmons qu'une politique sectorielle comme l'agriculture régionale, ne peut pas être élaborée dans le cadre imposé par une politique de l'eau régionale. Par contre, nous partageons l'importance d'intégrer les problématiques environnementales dans la politique agricole régionale.

Il faut d'ailleurs souligner les résultats probants obtenus par les différents acteurs en terme de qualité de l'eau, en particulier par la mise en place d'actions agricoles réglementaires et contractuelles combinant des programmes d'investissements matériels et immatériels conséquents (mise aux normes, résorption, expérimentation et conseils sur les changements de pratiques, etc ).

Une adaptation des instances de gouvernance locale en accordant leur juste place aux acteurs économiques compte tenu de leur contribution à la vitalité économique et à la qualité de vie de leur territoire.

Il n'est en effet pas acceptable que les principaux acteurs d'un territoire que sont en particulier les agriculteurs aient si peu de place dans les prises de décisions. Tout en sachant qu'ils seront les premiers concernés.

En conséquence, il nous semble ainsi nécessaire de rééquilibrer la représentation des acteurs économiques dans les instances de décision et de reconnaître la primauté de la démocratie représentative, élus locaux comme élus professionnels, dans les orientations de la CLE, sur la démocratie participative. Cette dernière a toutefois l'intérêt d'apporter des éclairages complémentaires bénéfiques à la discussion et à la réflexion.

Nous ajoutons que les élus doivent prendre toute leur place dans la rédaction des documents d'orientation de la politique afin d'affirmer pleinement leur rôle et leur engagement.

En conclusion, je rappelle que les objectifs de la politique de l'eau régionale, politique adossée au SDAGE Loire Bretagne, doivent être cohérents avec les autres politiques sectorielles (PAC, PRAD en particulier) et devront prendre en compte les enjeux économiques.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Patrick CARÉ (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Ce budget primitif est présenté à un moment tout particulier de l'Histoire de notre région, marquée par des suppressions d'emplois importantes dans l'industrie agroalimentaire, le refus d'une écotaxe qualifiée, dans la présentation de son budget, d'« absurde », par le Conseil régional, et plus globalement par le rejet d'impôts, de taxes et de cotisations sociales excessifs affectant la compétitivité de nos productions, une réglementation trop lourde et des règles européennes mal conçues générant des distorsions de concurrence. Ce mouvement a fortement interpellé l'exécutif qui a impulsé la rédaction puis la signature du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Ce Pacte d'avenir avec ses qualités et ses insuffisances ne garantit en rien l'avenir économique et social de la Bretagne. Comme nous l'avons dit lors des deux conférences sociales des 6 et 22 novembre, l'avenir de l'économie bretonne dépend avant tout de mesures nationales permettant de redonner de la compétitivité à nos entreprises de production. Nous avons, à cette occasion, rappelé les analyses et préconisations du rapport Gallois et appelé à passer à une nouvelle étape dans la politique gouvernementale en faveur de la compétitivité.

Les vœux du Président de la République et son discours introductif à sa conférence de presse du 14 janvier dernier ont permis la réaffirmation d'une politique de l'offre afin, je cite « de produire plus et mieux », en réduisant les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les facteurs de production et notamment sur le travail. Le Président de la République a corrélativement annoncé une baisse de la dépense publique de 4 %, soit 45 milliards d'euros.

Depuis de nombreuses années, nous appelons les pouvoirs publics à engager une telle politique de baisse de la dépense publique, de baisse du déficit public et de baisse des prélèvements obligatoires. Cette orientation, déjà mise en œuvre avec succès dans nombre de pays, comme les pays scandinaves, l'Allemagne, le Canada, étant désormais acquise, nous demandons au Conseil régional d'accompagner cette impulsion gouvernementale.

Ceci suppose de privilégier les dépenses d'investissement sur les dépenses de fonctionnement, ce que fait le Conseil régional avec une augmentation de 8 % des premières et de 1,22 % des secondes, pour lesquelles nous aurions préféré une baisse. Nous souhaitons également un soutien fort, et pas forcément dispendieux, à la politique de recherche et d'innovation via la SRDE2I, autre aspect de la politique de l'offre et l'abandon de l'exercice de compétences non obligatoires.

Le conseil régional regrette de ne pouvoir disposer d'une fiscalité propre aux ressources dynamiques, ce qui signifie en d'autres termes que le Conseil régional souhaiterait prélever plus sur les agents économiques. Une telle approche est en contradiction avec celle du Président de la République qui veut prélever moins sur l'économie afin de favoriser l'emploi.

Nous demandons donc aux collectivités locales en général, et au Conseil régional en particulier, de bien veiller à accompagner la politique voulue et affirmée par le chef de l'Etat en concourant activement à la baisse de la dépense publique et en concourant tout aussi activement à la baisse de la pression fiscale sur les entreprises et les ménages. Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Union des entreprises (UE) - MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Le budget 2014 du Conseil régional est élaboré dans un contexte préoccupant quant à la situation de nos finances publiques. Notre endettement public est prévu, à fin 2014, à un niveau record de 95,1 % du PIB, soit 1 950 milliards d'euros de dette, notre déficit public pour 2013 devrait s'établir à 4,1 % du PIB, soit plus de 82 milliards d'euros. Ainsi, l'endettement public de la France aura augmenté en 2013 du PIB de la Bretagne, ce qui est considérable. Pour que tout le monde comprenne bien, la richesse créée par l'ensemble de l'économie bretonne est égale à l'accroissement de la dette publique française sur la même période !

Rappelons également que les collectivités locales représentent 20 % de la dépense publique et il est logique qu'elles concourent à l'indispensable effort de baisse de la dépense publique voulu par le Président de la République.

Dans un tel contexte, nous comprenons que l'Etat réduise ses dotations aux collectivités locales, ce qui doit amener ces dernières à des arbitrages entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement mais aussi à des arbitrages entre ses différentes dépenses de fonctionnement. Il s'agit là d'une tendance lourde, de fond, auxquelles doivent se préparer l'ensemble des collectivités locales, comme les y incitent d'ailleurs la Cour des Comptes.

Concernant les ressources, nous relevons que les recettes de la contribution sur la valeur ajoutée, créée après la suppression opportune de la taxe professionnelle, ont connu une progression importante, et même surprenante, de 7,5 % en 2013 sachant que pour 2014 il est annoncé une baisse de 2,4 %. Ces variations, assez importantes compte tenu du caractère très stable de la valeur ajoutée produite par les entreprises sur la séquence 2013 – 2014, semblent s'expliquer par des raisons techniques liées notamment à des problématiques d'encaissement par l'Etat.

Quant aux crédits globalisés de l'Etat destinés au Conseil régional, à périmètre identique, ils sont annoncés en contraction de 13 % en 2014.

Plus globalement, nous attendons du Conseil régional qu'il revisite en permanence, comme l'Etat, ses politiques, ses budgets, grâce aux arbitrages les plus pertinents afin de gagner en efficacité tout en réduisant ses besoins de recettes. Il s'agit là d'une démarche indispensable pour espérer conjuguer le financement des infrastructures de transport, portuaires et numériques auxquelles sont attachés les bretons tout en accompagnant la baisse de la dépense publique, de l'endettement public, des déficits publics et la réduction des prélèvements obligatoires voulues par le Président de la République.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Les 3 pages d'introduction et de présentation de la mission II appellent de notre part plusieurs commentaires. En effet, le Conseil régional revient, à la faveur de ce texte introductif, sur les difficultés de l'économie bretonne mises en lumière à l'automne dernier et indique que les solutions sont complexes.

Nous contestons cette affirmation. Les solutions ne sont pas complexes, elles demandent simplement du courage politique.

Cela fait des années que nous tirons le signal d'alarme, notamment dans cette enceinte, et on a peu voulu nous écouter.

Le Conseil régional écrit toutefois, je cite, que « la faiblesse des marges depuis plusieurs années a fortement réduit la capacité des entreprises à investir et dégradé leur compétitivité face à leurs concurrents internationaux ». Là, en effet, est la cause majeure de nos difficultés : nos entreprises sont confrontées à des impôts, taxes et cotisations sociales qui créent des distorsions de concurrence fatales qui détruisent des emplois.

Nombreux sont ceux qui veulent nier cette réalité car cette dernière induit en conséquence la nécessité de réduire la dépense publique gage selon eux d'une plus grande égalité sociale. Mais lorsque ce niveau de dépense publique est tel que les prélèvements obligatoires atteignent un niveau tel qu'il détruit des emplois, ce niveau de dépense publique devient une cause de délitement social, de pauvreté et d'exclusion. A tel point que le Président de la République lui-même, confronté au principe de réalité, valide cette analyse et s'engage enfin dans la baisse de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises.

Certes, il existe d'autres causes, comme le niveau trop élevé de l'euro, l'extrême complexité législative et réglementaire. Prenons par exemple, le niveau de l'euro. Oui, il est trop élevé et le Président de la BCE en convient, mais il n'exonère pas la France de sa propre responsabilité en matière de perte de compétitivité puisque la France perd depuis 15 ans des parts de marché à l'export au profit des autres pays de la zone euro.

Dans ce document présentant la Mission II, le Conseil régional évoque, je cite, « les mutations économiques ». Il ne s'agit pas de mutation mais de déclin, déclin que nous devons enrayer.

Nos entreprises ont toujours dû s'adapter aux évolutions, qu'il s'agisse de la mécanisation, de l'automatisation, de la robotisation, de l'internationalisation des échanges, etc. S'il y a certes des ruptures technologiques, le tissu économique a toujours été confronté à un continuum d'évolution.

Les difficultés que nous éprouvons aujourd'hui en France sont dues à un déni de réalité.

Alors que l'économie s'internationalisait, que les transports et internet rendaient les exportations et les importations plus aisées, que les réformes économiques libérales engagées par le parti communiste chinois dans les années 70 portaient leur fruit dans les années 90 et

2000 challengeant les économies développées, que nous passions à l'euro, nous privant de fait de pouvoir procéder à des dévaluations compétitives, privant la BCE des mêmes facilités que les autres banques nationales, nous avons refusé de voir ces évolutions et d'adapter notre modèle.

Nous avons, à la place, augmenté notre niveau de dépense publique, aujourd'hui de 57 % du PIB, laissé filer notre endettement public passé de 20 à 95 % du PIB en 24 ans, augmenté nos prélèvements obligatoires sur les entreprises quand les autres pays les baissaient, passé le temps de travail hebdomadaire de 39 H à 35 H payées 39, etc.

En figeant, voire en dégradant les performances de notre système de production, nous avons privé notre pays des moyens de lutter dans cette économie de marché de plus en plus mondialisée et concurrentielle. Quand les populations des pays qui se sont adaptés voient la mondialisation comme une opportunité, les salariés, les exploitants agricoles, les chefs d'entreprise français et donc bretons, la craignent car ils savent que les décisions politiques n'ont pas été prises pour rendre notre appareil productif plus compétitif.

Les orientations prises et annoncées par le Président de la République constituent une amorce de réponse qui va dans le bon sens et que le Conseil régional, dans ses documents introductifs à sa politique économique, se doit de relayer.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme Valérie FRIBOLLE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux au sujet de la version 2 du programme opérationnel FEDER-FSE.

Le poids des financements européens sur le développement des projets dans nos territoires est majeur, et il l'est d'autant plus dans un contexte connu de tous de tensions sur les ressources publiques.

La volonté de concentration des fonds, de recherche d'une plus grande efficacité dans l'action publique et d'un effet de levier maximal de l'engagement européen va ainsi dans le bon sens. A ce titre, les acteurs économiques soutiennent la convergence forte des priorités d'affectation des fonds européens et de la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

Ce souci d'efficacité ne doit cependant pas conduire à omettre de larges pans de notre tissu économique. Nous soulignons à nouveau l'absence d'un secteur de poids et d'avenir pour notre économie que sont les services, et notamment les services à l'entreprise. Ce secteur représente plus de 130 000 emplois en Bretagne et contribue pleinement à l'efficacité de notre tissu productif notamment par ses activités de conseil et d'ingénierie auprès des entreprises industrielles.

Par ailleurs, dans son autosaisine « Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne » parue en Juin 2012, le CESER s'était emparé de la question de la qualité et de l'efficacité de la gestion des fonds européens. Il est aujourd'hui l'heure de mettre en pratique les préconisations et recommandations que nous avons collectivement proposées : associer davantage les acteurs locaux à l'élaboration et au suivi des programmes opérationnels, Alléger, dans le strict respect des règles européennes, les contraintes pesant sur les bénéficiaires par le biais d'une simplification des procédures

Enfin, il nous semble important de souligner que cette nouvelle version de Projet de Programme Opérationnel ne marque d'inflexion significative suite au Pacte d'Avenir, qui se voulait être « un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. »

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux bretons sur le projet de budget primitif 2014 concernant la mission III, relative à la formation tout au long de la vie permettant une sécurisation des parcours professionnels.

Nous saluons le maintien de l'effort budgétaire du Conseil Régional en matière de formation professionnelle initiale et continue. La situation économique régionale et nationale doit conduire à recentrer cette offre de formation vers les secteurs professionnels et les métiers qui recrutent à court et moyen terme, avec l'objectif d'une insertion durable, tout particulièrement des publics les plus en difficultés.

Je tiens cependant à rappeler que toute politique en faveur de l'emploi doit être soutenue par une activité économique dynamique et en croissance. Or, les perspectives économiques bretonnes et nationales, ne nous incitent pas à l'optimisme. L'emploi ne se décrète pas. Seule l'activité économique permet la création d'emplois durables.

Le Plan de Mobilisation pour l'Emploi, initié en 2013, devrait être reconduit en 2014 avec 500 nouvelles places dans le programme des formations de la Région Bretagne, pour un montant de 3,6 millions d'euros. Il nous paraît indispensable que les partenaires sociaux, et tout particulièrement les organisations patronales, soient consultés sur les choix de formation qui seront proposés.

Dans le cadre d'une gestion efficace de l'achat de formation, nous appelons à la recherche d'une offre de formation réactive et adaptée aux compétences requises par les entreprises à court et moyen termes. Pour cela, le diagnostic des besoins en compétences par secteurs d'activité et par territoire, doit être partagé. La complémentarité de l'offre de formation avec les autres prescripteurs, tel Pôle Emploi, doit également entrer dans le champ de la concertation.

Nous tenons à rappeler que cette méthode de diagnostic partagé est un des volets importants de l'Accord National Interprofessionnel relatif à la formation professionnelle, signé le 13 décembre dernier. N'hésitons pas à anticiper dès aujourd'hui les préconisations de concertation pour mieux préparer les réformes à venir ! Ainsi, une commission tripartite composée de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux pourrait utilement être consultée en amont, tant sur l'orientation que sur la définition de l'offre de formation initiale et continue, la relation emploi-formation ou la prospective et les mutations économiques.

La concertation sera également un levier de réussite du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), dont l'expérimentation est en cours en Bretagne. Nous confirmons notre engagement aux côtés de la Région et de l'ensemble des acteurs de l'orientation pour œuvrer au développement d'un SPRO de qualité, au service des parcours des utilisateurs et en adéquation avec les besoins des entreprises.

Enfin, le budget présenté prévoit la poursuite des financements d'accompagnement des mutations économiques. Plusieurs opérations de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Sectorielle ont déjà été lancées pour accompagner les entreprises dans l'anticipation de leurs besoins en emplois et compétences. C'est une démarche importante, que nous soutenons. Toutefois, la multiplication des GPEC, qu'elles soient sectorielles ou territoriales ou parfois les deux, nous interroge. Nous appelons les services de la Région et de l'Etat à veiller à la cohérence des objectifs de l'ensemble des GPEC lancées sur le territoire. Par ailleurs, les résultats de chacune d'entre elles doivent faire l'objet d'une communication régulière et transparente, permettant aux entreprises concernées de s'appropriier ces démarches.

Forts de ces convictions, nous partageons la volonté affichée de la Région pour une méthode de travail et de concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux autour d'objectifs ciblés, en faveur de l'emploi dans les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de M. Emmanuel THAUNIER (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du budget primitif pour 2014.

La Bretagne n'échappe pas au contexte de crise, 2013 fut une année difficile où notre région a connu une détérioration de sa situation économique et sociale. Ce constat est rappelé en introduction au budget primitif 2014.

Le projet de budget primitif 2014 s'élève à 1 milliard 391 millions 500 mille euros soit une augmentation de 4,2% par rapport au budget primitif 2013.

Cette hausse ne nous semble pas acceptable dans le contexte actuel des finances publiques qui nécessite collectivement de maintenir au même niveau voire de baisser les budgets des établissements publics et des collectivités. Si nous notons avec satisfaction la poursuite des investissements de la Région Bretagne, nous considérons que cet effort doit être accompagné d'une réduction des dépenses de fonctionnement, alors que ceux-ci augmentent de 1,22% pour l'exercice 2014. D'autres régions parviennent dans leur budget primitif 2014 à stabiliser ou à diminuer les dépenses.

Les acteurs économiques soutiennent la priorité donnée à l'investissement au sein de ce budget et en particulier sur la réalisation d'infrastructures de transports. Ces dernières constituent des sources de compétitivité pour les entreprises bretonnes sur lesquelles nous sommes mobilisés depuis de nombreuses années.

Nous retenons en particulier une allocation de ressources importante pour la confirmation des investissements ferroviaires et la réalisation du projet Bretagne à Grande Vitesse.

De même, le Conseil régional présente une accélération des engagements pour la réalisation de la RN 164, projet inscrit également dans le pacte d'avenir qu'on nous promet depuis 40 ans. Que cette fois, il aboutisse !

Le budget de la Région accorde aussi des ressources importantes sur le projet Bretagne Très Haut Débit relatif à l'aménagement numérique. Les acteurs économiques s'accordent sur l'idée que l'accessibilité numérique, au même titre que l'accessibilité physique précédemment évoquée, est indispensable à l'attractivité de notre région et à la compétitivité de nos entreprises. La disponibilité de débits élevés pour les télécommunications constitue une opportunité de création de nouveaux services et de développement de nouvelles activités, dynamisant l'activité économique et l'emploi en Bretagne.

Enfin, dans un contexte de renchérissement des coûts de transports, les acteurs économiques notent avec satisfaction l'aide financière qui sera apportée par le Conseil régional en faveur de l'accessibilité ferroviaire et plus particulièrement à la redynamisation du transport de marchandises par le fer.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Dominique LECOMTE  
(Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)**

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Les acteurs patronaux font le constat d'un contexte législatif défavorable au développement de l'apprentissage tant par une diminution des aides apportées aux employeurs d'apprentis que par la raréfaction de la taxe d'apprentissage. D'un côté, l'Etat affiche un objectif d'augmentation du nombre d'apprentis et de l'autre, il réduit les financements incitant les entreprises à l'embauche d'apprentis et les dotations aux CFA. Ces perspectives vont créer dans un bref délai des déséquilibres budgétaires importants pour les CFA.

Dans le même temps, la Région Bretagne affiche une baisse de 34% des Autorisations d'Engagement dans le programme 452, passant de 62,2 millions d'euros à 41 millions d'euros. La justification par l'absence de consommation des crédits 2013 ne suffit pas à expliquer une telle réduction, alors que la formation par l'apprentissage est une priorité affichée par l'Etat et la Région.

Nous demandons au Conseil régional de maintenir son effort en faveur de l'apprentissage eu égard aux résultats de ces formations en matière d'insertion professionnelle des jeunes et comme réponse aux qualifications requises dans les entreprises.

Par ailleurs, nous émettons des réserves sur la suppression de l'aide à l'assiduité qui risque de générer un accroissement de l'absentéisme chez les apprentis.

Nous demandons que cette prime soit tout simplement maintenue.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Dominique LECOMTE  
(Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)**

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Les acteurs patronaux font le constat d'un contexte législatif défavorable au développement de l'apprentissage tant par une diminution des aides apportées aux employeurs d'apprentis que par la raréfaction de la taxe d'apprentissage. D'un côté, l'Etat affiche un objectif d'augmentation du nombre d'apprentis et de l'autre, il réduit les financements incitant les entreprises à l'embauche d'apprentis et les dotations aux CFA. Ces perspectives vont créer dans un bref délai des déséquilibres budgétaires importants pour les CFA.

Dans le même temps, la Région Bretagne affiche une baisse de 34% des Autorisations d'Engagement dans le programme 452, passant de 62,2 millions d'euros à 41 millions d'euros. La justification par l'absence de consommation des crédits 2013 ne suffit pas à expliquer une telle réduction, alors que la formation par l'apprentissage est une priorité affichée par l'Etat et la Région.

Nous demandons au Conseil régional de maintenir son effort en faveur de l'apprentissage eu égard aux résultats de ces formations en matière d'insertion professionnelle des jeunes et comme réponse aux qualifications requises dans les entreprises.

Par ailleurs, nous émettons des réserves sur la suppression de l'aide à l'assiduité qui risque de générer un accroissement de l'absentéisme chez les apprentis.

Nous demandons que cette prime soit tout simplement maintenue.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Didier LUCAS**  
**(Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne)**

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

Le Conseil régional a pour ambition de créer une gouvernance régionale de la politique de l'eau. La réussite d'une telle adaptation au niveau territorial dépend de la prise en compte de la réalité économique.

Les agriculteurs bretons souffrent économiquement. Leur manque de compétitivité est en partie dû aux distorsions de concurrence, qu'ils subissent du fait d'une sur-transposition française des directives européennes, d'une mise en œuvre des règles complexifiée à l'extrême par l'administration et de contrôles trop nombreux et tatillons. Les agriculteurs bretons souffrent également du manque de reconnaissance des efforts qu'ils fournissent, et ce malgré l'amélioration significative de la qualité de l'eau prouvé par les chiffres officiels.

Un « plan régional de l'eau » doit permettre de « corriger » les inadaptations d'une politique nationale de l'eau. Aujourd'hui, sous prétexte d'adaptation régionale, les mesures environnementales sont renforcées en Bretagne. Au lieu de favoriser l'agronomie, des règles complexes sont créées, entraînant pour les entrepreneurs agricoles de la complexité administrative, des coûts supplémentaires et des entraves à la production.

Nous attendons d'une expérimentation bretonne en matière de politique de l'eau des mesures réellement adaptées au territoire, aux progrès environnementaux déjà réalisés et aux contraintes économiques existantes.

L'expérimentation régionale doit aussi avoir pour but une réelle simplification administrative. Nous attendons la mise en œuvre réelle des annonces politiques de 2013, notamment l'aboutissement de la réforme ZES/ZAC et la simplification de la mise à jour des plans d'épandage. Ce qui se passe sur le dossier du régime enregistrement pour les élevages n'est pourtant pas un bon signe. Son applicabilité dans notre région pourrait être détournée par un basculement automatique en régime autorisation des élevages situés dans les « zones à enjeux ». Autant dire que les éleveurs bretons ou une grande partie d'entre eux n'en bénéficieraient pas, alors qu'il ne s'agit que d'une simplification administrative et en aucun cas d'un recul environnemental !

En conclusion et en résumé, nous pourrions être favorables à une gouvernance de l'eau au niveau régional à condition qu'elle ne soit pas synonyme de contraintes supplémentaires pour les agriculteurs, mais au contraire qu'elle apporte pragmatisme, simplification et cohérence entre économie et écologie.

Je vous remercie de votre attention.

## INTERVENTION de Mme Emmanuelle TOURILLON (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

### **Promotion des contrats d'apprentissage**

Je m'exprime au nom des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Nous avons lu avec attention votre budget primitif et nous portons une attention toute particulière au programme 452, qui a pour objectif de promouvoir les contrats d'apprentissage et de faciliter leur déroulement.

Nous prenons acte des nouvelles dispositions qui seront mises en place en termes de primes aux employeurs d'apprentis pour les contrats qui débiteront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nous remercions le Conseil régional d'avoir respecté son engagement de maintien des primes pour les entreprises de 11 à 20 salariés et de les soutenir de la même façon que les entreprises de 10 salariés et moins.

Si nous comprenons la nécessité de faire des choix dans cette période de forte tension budgétaire pour tous les acteurs économiques, nous ne pouvons néanmoins que nous inquiéter de l'avenir de l'apprentissage avec des primes réduites.

Ces primes restent pour les petites entreprises un véritable levier alors que le manque à gagner sera de 2000 à 3000 € par contrat. C'est significatif à l'heure où les artisans sont déjà fortement impactés par d'autres réformes et nous craignons là encore un effet négatif sur la formation et l'emploi des jeunes à l'heure où le gouvernement nous confirme sa volonté de développer et soutenir l'apprentissage.

Vous avez fait le choix d'élargir le champ d'application de la prime d'Etat, de maintenir les primes à la mixité qui ne concernent cependant que 5 % des contrats.

Concernant la mise en place de la prime à l'insertion, nous vous confirmons notre proposition de travailler avec vous sur ses modalités et ses critères.

Si nous partageons en effet pleinement votre volonté de développer pour les jeunes des emplois durables et savons que cela passe par des poursuites de formation, des contrats à durée indéterminée dans l'entreprise d'accueil ou dans une entreprise différente pour favoriser des expériences diversifiées et ainsi plus enrichissantes, nous espérons que les conditions d'application de cette prime à l'insertion autoriseront cette diversité de situations, toutes aussi constructives les unes que les autres.

Enfin, nous avons tous noté que les réformes qui touchent l'apprentissage ne sont pas terminées ; celle de la taxe d'apprentissage est en effet en cours de discussion. Nous devons profiter des réflexions ainsi engagées pour nous retrouver et définir ensemble une politique régionale de l'apprentissage ambitieuse. Vous pouvez compter sur l'engagement fort de l'artisanat sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE  
(lue par Mme Armina KNIBBE)  
(Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives  
pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)  
et Interbio Bretagne (IBB))**

**Mission II**

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité

Sur le programme 225, nous nous félicitons de l'attention portée à l'innovation sociale. Nous constatons parfois la difficulté de certains projets d'être soutenus en raison de la diversité de leurs orientations. Ces projets allient production agricole et valorisation avec par exemple un volet accueil, ou transformation, ou vente directe qui relèvent de l'économie sociale et solidaire. Considérés comme relevant de l'agriculture par les lignes ESS, considérés pas assez agricoles pour les lignes de celles-ci, ils se retrouvent sans ligne budgétaire affectée, mettant en difficulté ces projets innovants

Ces projets contribuent à revitaliser les territoires ruraux. Le soutien à des actions en faveur de ces territoires gagne à être engagé de façon continue, de manière soutenue afin de ne pas être confronté à l'agrandissement d'un écart entre les territoires, que la crise révèle plus vivement.

Au sujet des orientations stratégiques, il importe d'encourager l'ensemble des acteurs à en être partie prenante, les grandes institutions en place ayant parfois démontré les limites de leurs interventions. Nous signalons ainsi l'intérêt des propositions portées par les associations environnementalistes dans leur projet de pacte d'avenir écologique et solidaire.

En ce qui concerne la méthanisation, ce procédé a sa place dans l'évolution dans la mesure où il s'inscrit dans le respect des règles environnementales, de l'équilibre de l'ensemble des élevages et du développement harmonieux du territoire. Les unités de proximité "à la ferme" sont plus efficaces dans leur bilan énergétique global et mieux acceptées par le voisinage.. Les projets aboutis sont ceux qui resteront en cohérence avec le milieu dans lequel ils seront implantés, sans induire quelque déséquilibre que ce soit, tant au niveau des productions locales, de l'équilibre économique et de l'environnement.

**INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE  
(lue par Mme Armina KNIBBE)  
(FR CIVAM et IBB)**

**Mission IX**

**Pour le développement des actions européennes et internationales**

Nous nous félicitons que les français continuent de soutenir l'action des associations et des collectivités pour la solidarité internationale.

Pourtant, ce soutien reste fragile, dans la situation de crise actuelle. La Bretagne a toujours été en pointe dans ce domaine, et il est fondamental que le message envoyé par les collectivités reste positif, pour ne pas alimenter un désintérêt possible. En termes budgétaires, nous constatons le transfert du programme 225 vers le programme 901 : nous serons attentifs à ce que ce nouveau cadrage ne conduise pas à la réduction de l'engagement de la région sur la solidarité internationale.

## INTERVENTION de M. Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale)

J'interviens au nom de la coordination rurale.

Tout d'abord, nous contestons le « mauvais » état écologique des eaux en Bretagne : en effet, la recrudescence des saumons dans nos rivières montre bien, comme le rappelait à une époque l'APPSB, que ce phénomène est le meilleur indicateur de l'état écologique des milieux aquatiques.

Il devient dès lors inutile voir néfaste pour l'économie de maintenir une pression devenue insoutenable sur les acteurs économiques et notamment les agriculteurs directement visés.

Le phénomène des algues vertes est la résultante de sources multifactorielles et il ne saurait être fait grief aux seuls agriculteurs qui ont déjà largement pris leur part de responsabilités.

Toute cette stratégie est fondée sur une méconnaissance des bienfaits des nitrates, alors que, reconnu par de nombreux scientifiques et professeurs de médecine de renom international. N'oublions pas que c'est de l'argent public qui est dépensé et que cela coûte de plus en plus cher au contribuable.

Une erreur d'appréciation que nous paierons tous au prix fort : fermeture d'entreprises, avec son lot de chômeurs et de désespérance, alors que dans le même temps, d'autres pays européens s'exonèrent de ces contraintes en obtenant les dérogations nécessaires à leur développement économique et progressent dans la réduction du chômage.

Merci.

## INTERVENTION de M. Henri DAUCE (confédération paysanne de Bretagne)

Je voudrais intervenir sur le programme 231 : favoriser le développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne et notamment sur la poursuite du programme Breizh bocage. On peut lire dans l'avis du CESER que je cite : « La mise en œuvre de mesures de protection forte, aboutissant à une sanctuarisation d'espaces ou d'éléments du paysage n'est en fait pas la méthode la plus efficace de protection. En revanche, un engagement volontaire permet d'assurer non seulement le maintien de l'élément à protéger, mais également son entretien ». Cette affirmation interroge.

Car le Conseil régional a bien identifié que, je cite : « Le bocage ne représente pas nécessairement une priorité pour les agriculteurs ».

Je voudrais à ce propos citer en préambule un extrait d'un article de l'économiste Philippe Legoffe d'Agrocampus, beaucoup plus explicite sur le sujet, je cite : « Le bocage est arrivé jusqu'à nous parce qu'il avait des fonctions privées marchandes. Puis, les fonctions du bocage sont devenues principalement publiques et la question légitime que se posent les agriculteurs est pourquoi produire un bien non commercialisable dont les non-agriculteurs profitent en passant clandestin ? Dans les zones de grandes cultures, le coût d'entretien et le manque à gagner privés liés au maintien du bocage ne sont compensés par aucun avantage privé. Ceci explique la destruction du bocage dans ces zones, sauf à accepter une rentabilité plus faible. Pour des milieux difficiles faiblement productifs, l'augmentation des coûts du travail fait que l'exploitation devient non rentable, ce qui entraîne l'abandon du bocage. Le maintien du bocage dépend de l'évolution du rapport entre les coûts et les bénéfices privés correspondants. Cette évolution n'est pas favorable et le maintien ne peut être que précaire en l'absence de politiques adaptées ».

Fin de citation

La logique économique est implacable et la sensibilité environnementale n'est pas toujours au rendez-vous. Nous pensons que c'est à partir d'un tel constat qu'il convient de se poser la question : Comment poursuivre et rendre plus efficace l'action régionale en faveur du bocage ?

Le bocage aujourd'hui en Bretagne c'est un linéaire de 183 000 kms de haies et talus en baisse continue de 1 % par an, soit près de 2 000 kms qui disparaissent chaque année. Ce chiffre est à rapprocher des 5 000 kms replantés ou rénovés aujourd'hui dans le cadre du programme Breizh bocage échelonné sur 7 ans et qui arrive à échéance. Si 80 % du territoire breton est concerné par ce programme c'est bien en définitive le nombre de kms de haie plantées, rapporté au coût du programme, qui permettra d'évaluer sa pertinence. Il resterait à apprécier ensuite l'aspect qualitatif du programme vis à vis des enjeux eau, biodiversité, érosion, carbone, paysage etc. L'enjeu on le voit dépasse de loin la simple problématique du classement, et de la sanctuarisation, évoquée par l'avis du CESER, mais réside bel et bien dans la capacité régionale à faire émerger un projet d'avenir autour du bocage, s'inscrivant totalement dans les objectifs de l'agroécologie.

Concernant le classement des haies subventionnées, nous pensons que effectivement ce n'est pas ainsi qu'on créera une dynamique permettant non seulement de planter mais aussi de rénover un bocage dans bien des cas vieillissant, parce que non renouvelé et non valorisé. Mais en même temps il paraît difficilement concevable que, étant donné les sommes investies dans le programme de rénovation, celui-ci ne soit pas suivi d'un contrôle du devenir du

linéaire des haies subventionnées. Il en va du nécessaire contrôle de la bonne utilisation des fonds publics. Mais pour éviter la sanctuarisation et la rigidité évoquées par l'avis du CESER est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer un système de compensation environnementale s'appliquant à un agriculteur souhaitant modifier ce linéaire subventionné, plutôt qu'un classement définitif qui risque d'anéantir chez les agriculteurs toute velléité de replantation ?

On ne pourra créer une dynamique durable qu'à partir d'un panel de mesures incluant réglementation, contractualisation, aides agroenvironnementales à repenser, mais aussi valorisation énergétique ou en bois d'œuvre des haies anciennes ou nouvelles, et ce avec l'aide de collectivités territoriales, qu'il serait souhaitable de voir aussi soucieuse de valoriser les haies que de les classer. Le bocage ne sera définitivement sauvé que le jour où il sera réintégré durablement dans les logiques de production agricole.

D'ailleurs, si certains voient dans la méthanisation une production d'énergie facteur de diversification pour l'agriculture, n'oublions pas que ce sont les aides à l'investissement mais aussi un prix de rachat subventionné de l'énergie produite qui lui confère une viabilité économique.

Pourquoi ne pas envisager une démarche équivalente pour développer une véritable filière économique autour du bois bocager ? Pour des exploitations de taille moyennes qui refusent l'industrialisation mais s'interrogent sur leur avenir, une politique volontariste bocagère alliant valorisation économique et aide à la création d'aménités environnementales pourrait renforcer dans ces exploitations cette autonomie évoquée par ailleurs. Elle renforcerait ainsi leur durabilité et ce pour le plus grand bénéfice de nos territoires.

Je vous remercie.



## INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires de Bretagne)

### **POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE MODERNISER LES AEROPORTS A VOCATION REGIONALE**

Nous le répétons, comme tous ceux qui manifesteront le samedi 22 mars prochain, le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, grand projet inutile et imposé, constitue un énorme gâchis tant financier et environnemental qu'humain et social.

Est-il raisonnable de déclarer en 2008 l'utilité publique d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes et de n'examiner qu'en 2012 ses impacts environnementaux ? Il faut aussi admettre l'expertise contradictoire, les citoyens ne peuvent plus accepter d'être consultés seulement pour la forme alors que le projet est, au fond, déjà décidé.

La mise en place de trois commissions, en fin d'année 2012, avait fait naître l'espoir d'un débat objectif. Hélas, il n'en a rien été ! La Commission du dialogue avait fort sagement demandé que soit expertisée l'hypothèse d'un maintien de l'aéroport actuel. Or ces études complémentaires qui devaient être contradictoires ont été menées par les services de l'État, à la fois juge et partie. Comment s'étonner dès lors qu'elles répondent à la commande qui leur a été faite : justifier à nouveau le projet de Notre-Dame-des-Landes ? La contre-expertise portée par les opposants (pilotes, personnalités du monde aéronautique, bureaux d'études, élus et citoyens), bien que reconnue comme sérieuse, a été balayée d'un revers de main, sans débat réel et sans arguments recevables. L'État prétendra certes qu'il a discuté, voire qu'il a écouté. Mais dans une démocratie éclairée, il ne suffit pas d'écouter, il faut aussi entendre et surtout vouloir rechercher la vérité. Il est temps de mettre en cohérence les discours et les actes. On ne peut à la fois parler d'économies nécessaires et gaspiller l'argent public pour un nouvel équipement d'utilité discutable et discutée, à l'heure du réchauffement climatique et alors que l'ère des énergies fossiles bon marché semble bel et bien révolue.

Il y a trop d'aéroports en France, régions et villes renoncent à subventionner toute une série de lignes aériennes. Condamner l'aéroport actuel de Nantes tout en le gardant pour l'entreprise Airbus relève de la plus insigne mauvaise foi et d'un irréalisme préoccupant. Les professionnels savent parfaitement qu'un nouvel aéroport ne créera pas de nouvelles lignes aériennes, ni ne saurait modifier la stratégie des compagnies.

On ne peut pas non plus affirmer d'un côté la nécessité de préserver les terres agricoles, les zones humides et la biodiversité et de l'autre déstabiliser un bassin agricole exemplaire, détruire un bocage patrimonial, artificialiser une vaste zone humide dont la richesse faunistique et floristique est reconnue et dont la destruction ne pourrait être « compensée », comme l'a précisé le rapport scientifique rendu au printemps 2012. On ne peut demander aux autres (collectivités, citoyens) de respecter la loi sur l'eau et la bafouer soi-même. La réalisation de cet aéroport créera un précédent grave pour l'environnement et la protection des zones humides dans notre pays !

Destruction de 1 600 hectares de terres agricoles et de bocage

Réduction de la production maraîchère de proximité, de la production agricole et de la biodiversité.

zones humides artificialisées ne pouvant être compensées en taille équivalente sur le même bassin versant comme le prévoit la loi.

La zone de construction est contraire à la loi sur l'eau et à la directive cadre européenne.

Il n'est pas inutile de rappeler ici, qu'un cabinet de conseil hollandais spécialisé dans les questions environnementales alerte sur les risques de déficit du projet de 90 à 600 millions ; le coût initial de 561 millions est pris en charge pour 130,5 millions d'euros par l'État et 115,5 millions par les collectivités territoriales. Déjà plus de 29 millions ont été versés par notre Région. Ce cabinet conseil conclut que l'optimisation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique apparaît bien plus adaptée que la construction d'un nouvel aéroport.

Comment peut-on accepter que l'austérité généralisée soit imposée à la majorité de la population, et que les financements publics sans limite soient accordés aux grandes entreprises et à leurs grands projets coûteux et inutiles ?

Pour toutes ces raisons, l'union Régionale Solidaires de Bretagne tient à rappeler, une fois de plus au sein de cette enceinte, son opposition au projet d'implantation d'un aéroport à Notre Dame des Landes et s'étonne que dans un contexte d'économie budgétaire drastique le Gouvernement et les collectivités territoriales impliquées dans ce projet, comme l'est notre région puissent gaspiller des centaines de millions d'euros pour construire un aéroport dont ils ne peuvent démontrer sérieusement ni l'utilité économique ni l'utilité sociale ?

Pour l'Union Régionale Solidaires, la région Bretagne doit cesser de soutenir financièrement ce projet d'implantation d'aéroport à Notre Dame des Landes, projet qui doit être abandonné.

Je vous remercie.



## INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale solidaires de Bretagne)

Pour ce qui est de l'analyse de la crise que nous traversons et des orientations politiques redéfinies par le Président de la République lors de ces vœux, dans lesquelles doit malheureusement s'inscrire la Région Bretagne nous dirons pour aller à l'essentiel que :

- Réduire à tous prix la dépenses publique, appliquer des plans d'austérité drastiques à tous les niveaux, c'est à coup sûr ajouter de la crise à la crise, tuer la demande sans être assurer que la politique de l'offre relance l'économie.

- Baisser le prix du travail, diminuer les prestations, augmenter les cadeaux fiscaux aux possédants et aux entreprises ne relancera pas l'économie, surtout si les profits continuent à s'investir ailleurs.

Seule une politique rompant avec le tout marché, la logique du profit et se donnant les moyens financiers publics de réorientation de l'économie, soucieuse des impératifs écologiques, peut arrêter les régressions sociales imposées lors des crises successives et contribuer à relocaliser les productions. Seule une politique de répartition et de redistribution des richesses en faveur des couches moyennes et populaires et de réduction du temps de travail, peut éradiquer le chômage et redonner des ressources budgétaires pour satisfaire les besoins sociaux fondamentaux et le développement des services publics.

Seule une politique européenne fondée sur des critères de convergences sociaux et fiscaux, de contrôle des capitaux, de sortie de l'emprise des marchés financiers et de grands projets économiques écologiquement compatibles peut ouvrir la voie à une France et une Europe Solidaire. Pour reprendre la formule d'un membre éminent qui siégeait il y a peu dans notre assemblée nous concluons en disant : « La solidarité ou le chaos ».

Chaque année lorsque nous débattons des orientations budgétaires de la région dans cette assemblée, nous tenons à rappeler que ce sont les politiques néolibérales appliquées depuis 2008 pour sortir de la crise qui nous y enfoncent chaque jour un peu plus.

Elles s'avèrent inefficaces et dangereuses pour tous, apportant de la crise à la crise, proposant des remèdes pires que le mal et malheureusement notre Région n'échappera pas à cette spirale récessive.

Pas besoin d'être expert en économie pour s'en apercevoir. Tous les plans d'austérité qui ont été imposés dans les pays en voie de développement dans les années 70, les ont plongés dans la misère, comme ils plongent aujourd'hui aussi dans la misère nombre de pays européens comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne en attendant que d'autres y tombent.

Les conséquences de tout cela sont évidemment dramatiques. En obligeant les gouvernements, les collectivités territoriales à supprimer des emplois de fonctionnaires, à baisser les salaires, et à diminuer les prestations sociales, ces politiques suicidaires font s'écrouler la demande intérieure de deux à trois fois plus vite que prévu. Pour Solidaires, et nous tenons à le réaffirmer avec insistance, les causes profondes de la crise économique et sociale mondiale que nous connaissons proviennent essentiellement d'une répartition inégalitaire des richesses.

D'un accaparement illégitime et scandaleux des richesses produites par une minorité de rentiers

C'est cette minorité qui aujourd'hui veut nous faire croire que la perte de compétitivité de notre économie serait du au coût du travail est trop élevé et que pour se sortir de la crise il suffirait de promouvoir la « servitude volontaire » pour les salariés et de donner plus de liberté et de protection aux employeurs. Evidemment avec ou sans accord social ceci est une totale mystification.

Nous le répétons le véritable problème est bien le coût exagéré du capital, c'est lui qui est un obstacle au développement économique de notre pays, comme des pays européens.

Le vrai problème c'est bien la part des bénéfices versée aux actionnaires, qui a augmenté bien plus vite que les salaires et qui a atteint désormais des sommets inégalés depuis trente ans.

Aujourd'hui le coût du capital est supérieur aux investissements productifs. Sur cent euros de richesse créée par les travailleurs, 25 euros partent en dividendes pour les actionnaires alors que la part des salaires a baissé de 10 points depuis 1980 et est proportionnellement similaire au niveau de 1960, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale

Contrairement au discours dominant, le principal obstacle à la compétitivité des entreprises françaises n'est ni le coût du travail ni la protection sociale accordée à tous ceux qui vivent de leur travail, ni le niveau d'imposition des sociétés qui n'a cessé de diminuer durant les 15 dernières années et qui cerise sur le gâteau, vont se voir attribuer cette années 20 milliards de crédit d'impôts.

En réalité, la part astronomique des bénéfices versés en dividendes aux actionnaires constitue un frein au développement économique. Le rendement boursier se fait bien au détriment des investissements, lesquels seraient pourtant créateurs d'emplois dans un contexte de crise économique et sociale généralisée, où le taux de chômage atteint un niveau record (près de 5 millions sont aujourd'hui au chômage et 10 millions de personnes sont en situation de précarité) et où la perte du pouvoir d'achat frappe de plein fouet les catégories les plus vulnérables de la société et affecte même les classes moyennes.

Je vous remercie.



## **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014**

### **INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT)**

Le budget primitif de la Région nous est présenté dans un cadre budgétaire sombre. En effet comme le souligne l'avis du CESER : « la Région ne dispose plus de vraie marge de manœuvre fiscale, le CESER constate la baisse des ressources hors emprunt : la plupart des lignes de recettes s'affichent en recul sur 2013. L'effet de ciseau est accentué spécialement par les crédits de l'État diminués de 58 M€, soit - 13% par rapport à 2013. Principale composante de ces crédits, la Dotation globale de fonctionnement affiche un recul de 3,5 %, les contreparties accordées à la Région au titre de la fiscalité sans pouvoir de taux ne compensant que partiellement cette situation ».

La CGT déplore la volonté du gouvernement de se placer dans un objectif de réduction des dépenses publiques, contraignant les collectivités locales. En effet, la hausse du chômage, l'absence de croissance, la paupérisation d'un nombre croissant de nos concitoyens, la baisse des carnets de commande des entreprises, la situation catastrophique d'un large pan des secteurs non marchand nécessitent une autre ambition. La concordance des politiques d'austérité européenne n'aura pour seule conséquence que de nous entraîner tous dans une dépression généralisée.

Les deux économistes en chef du FMI ont récemment reconnu que le modèle mathématique sur lequel reposaient ses politiques d'austérité imposés aux pays en difficulté était faux et pas d'un peu. Le coefficient multiplicateur utilisé pour justifier les plans d'austérité était largement sous évalué, se basant sur des hypothèses d'économie en croissance. Or ce modèle ne s'applique plus lorsqu'il y a crise. Au lieu d'une réduction de 0,5 point, une réduction des dépenses publiques d'un point de PIB entraînerait entre 0,9 et 1,7 point de contraction du PIB. En clair, l'impact de l'austérité serait, selon les cas, de deux à trois fois plus important que prévu. Lorsque l'on sait que l'objectif est de 60 milliards d'économie cette année, la multiplication fait froid dans le dos. La seule solution actuellement pour sortir de la spirale de l'endettement n'est pas de se serrer la ceinture jusqu'à en mourir mais bien de relancer la machine.

Dans ce contexte la CGT entend favorablement les priorités d'investissements que s'est fixée la région dans le cadre de ce budget primitif.

Depuis plusieurs années, la CGT n'a cessé de demander plus d'efficience dans la dépense publique et une révision de la fiscalité locale. Nous ne pouvons plus pour les années à venir, nous contenter comme le fait l'avis du CESER « d'approuver la volonté exprimée de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau ne dépassant pas celui de l'inflation,

et insister sur la nécessaire adaptation des priorités et interventions dans les domaines où l'Exécutif peut encore exercer des arbitrages ». D'une part c'est déjà ce que fait la Région et d'autre part de quoi parlons-nous en fait ? Quelles sont les politiques que nous visons ?

Cela mérite confrontation et débat car dans un budget public, peut-on se pencher sous l'angle des chiffres que comportent les deux rubriques, recettes et dépenses, sans se poser la question sur la nature des choix de société qui déterminent leur évolution ? Il y a bien un problème de recettes qui découle d'une insuffisante création de richesses dans notre pays.

L'impôt est loin d'être neutre économiquement. Il peut largement influencer sur ce que l'on produit, sur la manière de produire, sur l'accès des personnes à un vrai travail. Revaloriser l'impôt, lui donner du sens et renforcer le système productif sont aussi des choix.

Du côté des dépenses, la prise en charge par la puissance publique des exonérations de cotisations sociales, instaurées au nom de l'emploi et de la lutte contre le chômage des personnes non qualifiées, coûte 30 milliards d'euros par an au budget de l'Etat, sans audit, sans résultat probant en terme de créations d'emplois, ni en terme de réduction du chômage, des personnes non qualifiées.

En revanche elle produit plusieurs effets néfastes : trappe à bas salaires, décloisonnement, moindre formation professionnelle et exonérations qui vont essentiellement aux groupes de la grande distribution et du nettoyage qui n'en ont pas besoin.

L'Inspection Générale des Finances a montré que beaucoup de ces dispositifs n'atteignent pas leur but. Gabriel COLLETIS, un Universitaire Expert en politique industrielle, estime que 80 % des aides sont inutiles et constituent plutôt des effets d'aubaine.

Il ne s'agit pas de condamner toute aide aux entreprises, mais de les recalibrer en les dirigeant vers des formations élevant le niveau de qualification et de rémunération, vers la recherche, vers l'innovation, l'objectif étant de favoriser une meilleure adéquation entre la qualification de l'emploi et celle de la personne qui exerce cet emploi.

Alors que le budget régional de Bretagne dépend à 57 % des dotations de l'Etat, que celui-ci impute les dotations de 1,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales, gouvernement et collectivités territoriales doivent, de toute urgence s'atteler à rendre plus efficaces les aides publiques apportées aux différents secteurs économique. Au final, il y a là, 200 milliards d'euros et il serait temps de se pencher sur leur réelle efficacité.

Cela ne peut se faire sans doter la collectivité de moyen d'évaluation de l'action qu'elle développe.

Concernant la présentation du budget, nous considérons que le regroupement traditionnel des dépenses publiques en deux catégories : dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement est un découpage arbitraire qui prête à débat.

Toutefois l'approche libérale et sa traduction administrative, c'est-à-dire une approche comptable des dépenses publiques, occultent totalement ces considérations.

Il s'agit là de quelques réflexions que la CGT verse au débat du CESER dans le prolongement de l'avis qu'elle votera.



INTERVENTION de Mme Corine FERREIRA  
pour M. Patrice BOUDET  
(Comité régional CGT de Bretagne)

L'intitulé de cette mission «Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'emplois de qualité » indique une réelle volonté de la Région de s'investir dans l'économie bretonne, ce que la CGT ne peut que partager et apprécier.

Cependant, si on y voit clairement ces orientations se traduire par des investissements, des aides financières ou encore des missions d'appui dans certains cas, il nous est plus difficile d'en mesurer l'impact sur la création d'emploi notamment

La CGT appuie l'avis du CESER quand il note à plusieurs reprises ce manquement. Dans une période de raréfaction des deniers publics, que nous dénonçons par ailleurs, il serait intéressant de mieux mesurer les effets attendus et réalisés d'une politique publique tournée vers l'emploi en termes de création et de qualité.

Faut-il rappeler que la mission II représente 8 % du budget régional (10 % en 2013) et que ne pas connaître au moins globalement les résultats sur des objectifs bien définis pose question.

Si on y ajoute la mission III avec 10 % du Budget Primitif, on atteint près du cinquième des dépenses régionales. Le moins qu'on puisse dire est que ce ne sont pas des dépenses à la marge !

Bien conscients que cette mesure des résultats n'est pas facile à réaliser, elle est néanmoins indispensable si on veut la mettre au service d'une économie dynamique dans laquelle les hommes ont une place prépondérante.

A l'heure où l'actualité politique, économique et sociale appelle une mobilisation sans précédent, où nombre de pactes de confiance, de responsabilité, de compétitivité, de croissance ou encore d'avenir pour la Bretagne, mobilisent et mobiliseront des milliards d'euros publics, toutes ces dispositions, que l'on partage ou pas, ne peuvent se faire sans en mesurer, en amont et en aval, les impacts sur l'emploi.

Dans cette période où la question de l'impôt, sa légitimité, son montant est contesté par bon nombre et notamment par ceux qui en sont les premiers bénéficiaires, il y a lieu d'être à l'offensive.

C'est pourquoi la CGT pense, comme de nombreux avis du CESER, que des indicateurs de réalisation liés aux objectifs quantifiés seraient de nature à donner de la lisibilité à l'action publique. Ensuite, chacun serait à même d'en apprécier la portée sans sombrer comme trop souvent dans des analyses simplistes favorisant le populisme....

Pour la CGT, mesurer les retombées en termes d'emplois reste une nécessité et une obligation à toute politique publique s'inscrivant dans cet objectif.



## INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (CGT)

Comme le Conseil Régional, nous faisons le constat de la détérioration de l'emploi sur la Bretagne, avec une proportion de chômage qui a continué d'augmenter en 2013.

Dans ces conditions le Conseil Régional de Bretagne ne doit pas se contenter d'intentions, mais investir les moyens nécessaires pour inverser la tendance actuelle. La formation est un des moyens fondamentaux du retour à l'emploi tout comme un acteur incontournable d'une politique de formation continue des salariés notamment dans le cadre des GPEC en général. C'est pourquoi nous pensons que le budget de la mission 3, quasi identique à celui de 2013, risque de ne pas être à la hauteur des besoins de 2014, et amène à des changements de répartition dans les différents programmes de la mission et des orientations d'attribution des budgets qui risquent de mettre en danger certains programmes de formation et publics.

Ainsi, sur le programme 313, La CGT s'interroge sur le remplacement d'une rémunération par une bourse pour les jeunes bénéficiaires de moins de 26 ans de prestations POP (plateforme d'orientation professionnelle) et PPI (Prestation préparatoire à l'insertion). Les missions locales, qui accompagnent les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont recours à ces dispositifs et les rémunérations actuelles permettent de travailler autant le projet professionnel du jeune que son autonomie (accès au permis, au logement etc..) En quoi cette bourse sera-t-elle plus souple, plus adaptée que les rémunérations actuelles ? Nous n'avons, dans le programme aucune idée des montants et des modalités d'attributions lesquels seront décidés en commission permanente.

Alors que le Conseil Régional rappelle que la formation de la jeunesse est une priorité de ses orientations, nous rappelons que l'accompagnement, entre autre financier de cette politique, notamment en direction des populations les plus fragilisées mérite des moyens à la mesure des ambitions affichées. Dans ce contexte il est bon de souligner le rôle essentiel que jouent les Missions Locales et d'attirer l'attention de la Région sur la nécessité d'une dotation financière à la hauteur des missions qui leur sont imparties.

Par ailleurs la baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration nous semble inquiétant, car la prévision à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois et donc de stagiaires prévus en 2014 ne confirme pas cette tendance.

Concernant le budget, 314 en forte diminution depuis 2 ans, nous nous interrogeons sur le réel investissement du conseil régional en matière d'ingénierie pédagogique, pourtant essentiel pour l'avenir car il représente l'engagement à terme. Il ne faudrait pas que la logique comptable prenne le pas sur le nécessaire investissement dans la formation et la recherche.

La Bretagne a mis en place le SPRO en septembre 2013, s'inscrivant ainsi dans l'expérimentation nationale. Pour la CGT, la priorité doit être donnée à la professionnalisation des acteurs de l'orientation, à la création d'un guichet unique de la formation professionnelle permettant d'avoir la bonne information et la bonne orientation et à une répartition

géographique plus homogène des lieux d'accueil pour rendre l'offre de formation plus accessible.

En ce qui concerne les programmes 311 et 312, Nous continuons à penser, que la réponse aux besoins de formation des demandeurs d'emplois, passe par un véritable service public de la formation financé, non pas sur un engagement client fournisseur avec les appels d'offres, mais sur une véritable délégation, auprès des opérateurs historiques et reconnus du service public de la formation continue tels les Greta, le Cnam, les universités, les CFPPA, les CREPS et l'AFPA.

En ce sens, nous réitérons notre demande émise en 2013, d' un audit sur les effets des appels d'offre lesquels, nous le rappelons une fois encore, sont incompatibles avec l'exigence de continuité du service rendu car ils rendent impossible toute pérennité, toute durabilité, et toute continuité d'un véritable service d'intérêt général.



**INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS  
(lue par Mme Claudine CORNIL)  
(Comité régional CGT de Bretagne)**

**Mission VII**

Le pacte d'avenir reconnaît la vitalité des pratiques culturelles dans notre région. Celle-ci est à mettre au crédit du Conseil régional de Bretagne qui, depuis des années, a fait le pari de développer ce secteur en actionnant les partenariats avec les professionnels, les territoires et les services de l'Etat dans le but de diversifier l'offre de culture au plus près des habitants.

Alors que l'on peut mesurer les effets bénéfiques de cette politique non seulement pour ce qui est du dynamisme breton en matière de création artistique mais aussi en termes d'image pour la Bretagne, la CGT se demande, tout comme le CESER, quels moyens financiers et humains subsisteront pour accompagner et développer sa mise en œuvre.

En effet, la loi de décentralisation (dite MAPAM) entérine le désengagement de l'Etat, le transfert de ses compétences aux collectivités territoriales et la fragilisation voir la disparition des DRAC.

Cette loi vient en contradiction avec l'engagement du candidat Hollande en janvier 2012 qui déclarait, entre autre : « La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable,... Ce n'est pas un luxe dont, en période de disette, il faudrait se débarrasser. La culture, c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous ».

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler que les retombées économiques du secteur culturel génèrent près de 6 % du PIB et même si la culture et son apport à la société ne sont pas réductibles à cette seule donnée comptable, il est néanmoins vrai que le secteur produit aussi des richesses matérielles et représente près de 700 000 emplois ce qui, dans la période, est loin d'être un chiffre négligeable.

Aujourd'hui, les artistes et techniciens intermittents du spectacle revendiquent une meilleure prise en compte par l'UNEDIC de leur statut -injustement pointé du doigt par l'Assemblée Nationale- et nécessaire à l'exercice de professions de plus en plus précaires. Alors que tous les budgets de la culture sont à la baisse, la CGT s'interroge sur la volonté réelle du gouvernement de contribuer au développement de la diversité culturelle dans les territoires et la capacité des collectivités territoriales à tenir leurs engagements.

## INTERVENTION de Mme Jacqueline PALIN (Comité régional olympique et sportif (CROS))

J'interviens sur les programmes 751 et 811

### sur le programme 751 « développer le sport en région »

Je m'exprime ici en tant que présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne représentant l'ensemble du mouvement sportif breton soit près de 1 million de licenciés , 9000 clubs 85 ligues et comités régionaux ,250 comités départementaux .

J'ai bien entendu le rapport de la commission Qualité de vie culture et Solidarités et je souhaite apporter quelques réflexions et commentaires partagés par mes collègues du CROS de Bretagne .

Le programme 751 dans ses 3 objectifs est identique à celui présenté depuis plusieurs années et d'une façon générale concernant l'exécutif régional il n'y a guère d'augmentation.

Nous déplorons toujours un manque d'engagement pour les ligues et comités régionaux têtes de réseaux en phase avec la géographie couverte par l'exécutif régional, même si nous apprécions la promesse d'aider ceux-ci à améliorer ou construire leur siège régional .  
Cela éloigne sans doute la construction d'une maison des ligues et des comités régionaux comme il y a désormais dans les 4 départements bretons des maisons des sports départementales

Nous apprécions la pérennisation du Campus de l'excellence sportif et en son sein la création d'un CFA des métiers des sports indispensable pour une meilleure professionnalisation de l'encadrement pour certaines disciplines dans un premier temps et ensuite pour faire face au désengagement des bénévoles et de l'exigence des adhérents des clubs devenus consommateurs .

Nous nous posons toujours la question du maintien du dispositif du chèque sport qui devait aider le mouvement sportif à augmenter ses effectifs dans les catégories d'âge concernées , ce qui n'est pas le cas et nous attendons toujours une évaluation de ce dispositif , évaluation confrontée avec le mouvement sportif .

D'une manière générale à la lecture de ce programme, tous objectifs examinés, il nous semble que la part réservée au sport de haut niveau , au sport de l'excellence paraît trop importante par rapport à celui du plus grand nombre ;cela est d'autant plus regrettable que l'Etat de son côté se consacre lui aussi plus au sport de haut niveau qu'au sport pour tous , mettant ainsi les « acteurs amateurs » dans la difficulté . Loin de nous de mépriser le sport de haut niveau nous ne l'avons jamais opposé au sport pour tous mais lorsqu'on construit un édifice il faut d'abord bien s'occuper des fondations .Au sujet de l'investissement pour le haut niveau nous aimerions d'ailleurs connaître celui fait près de l'équipe professionnelle de cyclisme Bretagne Seche ;

En reconnaissant encore l'effort fait par le conseil régional et encore une fois sans jamais opposer le sport de masse à celui de haut niveau nous pensons qu'il est temps désormais de

réfléchir à une nouvelle distribution des aides afin que le sport amateur ne se désespère pas lui qui depuis quelques temps déjà ,y compris la structure que je représente, licencie du personnel .

### Sur le Programme 811 révéler et valoriser le patrimoine

J'ai bien entendu le rapport de la commission .

Dans ce programme 811 il est fait allusion page 8 paragraphe 1- 2 à l'émergence de sujets nouveaux (patrimoine des sports )qui sont autant d'occasions de faire émerger de nouvelles orientations innovantes pour une politique patrimoniale forte .

Le mouvement sportif se réjouit de cette initiative : c'est une forme de reconnaissance et de prise en considération de son passé au même titre que la culture .

Le mouvement sportif breton plus que centenaire entrera ainsi dans l'histoire du patrimoine breton

Je vous remercie de votre attention .



## INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Lors du débat sur les orientations budgétaires, la FSU avait déjà critiqué le choix gouvernemental de réduire les dotations aux collectivités locales au nom de la lutte contre les déficits publics. Les dotations de l'Etat subiront dans le budget de la Région Bretagne une diminution de 13% en 2014, diminution qualifiée par euphémisme de « minoration » dans le texte du projet de BP. Le ralliement du Président de la République à la politique de l'offre se traduit par la volonté de réduire massivement les emplois dans les collectivités locales. Les collectivités locales, qui n'auraient pas compris que pour lutter contre le chômage, il faut supprimer des emplois seront soumises à un « bonus – malus ». Nous avons donc toutes les raisons d'être inquiets quant à l'avenir des dotations de l'Etat et les perspectives budgétaires pluriannuelles envisagées par la Région vont être sérieusement affectées par l'adhésion du gouvernement aux thèses néolibérales. Le conseil régional qui sait parfois exprimer un désaccord avec le gouvernement (comme, par exemple, sur le thème de la décentralisation) serait bien inspiré, aux yeux de la FSU, de résister à une politique qui s'annonce dévastatrice pour les capacités d'action de la Région.

Le choix volontariste de développer les investissements publics est un bon choix et l'annonce de la décision de construire (enfin !) un lycée public dans le bassin de Ploërmel est une bonne nouvelle. Pour autant, cette décision n'épuise pas les réponses nécessaires à apporter, au niveau régional, à la pression de la démographie lycéenne. La FSU se retrouve totalement dans l'avis du CESER sur cette problématique tant dans l'avis relatif au programme 421 de la mission IV du projet de BP que celui qui porte sur le bordereau spécifique du nouveau lycée de Ploërmel. La FSU insiste à nouveau sur l'urgence de la situation dans le bassin rennais, les lycées de ce secteur verront leur capacité d'accueil saturée dès la rentrée prochaine et le blocage sera total à la rentrée 2019 de l'avis même du DASEN 35. Pour la FSU, tergiverser plus longtemps, c'est-à-dire accepter d'aller « dans le mur », serait totalement irresponsable. Il faut absolument que la décision de construire un nouveau lycée public à Rennes soit prise cette année. Puisque tel n'est pas le cas dans ce projet de BP, rien n'empêche de prendre cette décision à l'occasion de la DM1 du printemps prochain. La FSU est bien décidée à mener la bataille pour qu'il en soit ainsi. Si l'argument des contraintes budgétaires nous est opposé, la FSU à quelques idées sur des économies budgétaires possibles, elle est prête à en faire part au conseil régional si besoin.

L'avis du CESER a raison d'alerter sur deux indicateurs qui sont considérés comme stables dans les prévisions régionales d'effectifs lycéens pour la prochaine décennie alors qu'ils varient déjà. Le premier est relatif au partage public/privé, le positionnement officiel considère comme un dogme le partage 60/40 alors que dans le bassin rennais, pour les lycées, nous approchons déjà les 70% des effectifs lycéens dans le public. Pour la FSU, les autorités ont l'obligation républicaine de mettre le service public d'éducation en capacité de répondre à la totalité de la croissance de la démographie scolaire attendue. L'autre indicateur porte sur le taux de passage des élèves de 3<sup>ème</sup> en seconde, aujourd'hui il se situe à 70% et est considéré dans les prévisions rectorales comme invariable. Une telle hypothèse est en contradiction avec l'objectif d'élévation du niveau de qualification pourtant inscrit comme un des axes du CPRDF.

En contradiction, aussi, avec cet objectif, la volonté de favoriser l'apprentissage c'est-à-dire non pas seulement d'améliorer la qualité de la formation offerte aux apprentis, ce qui est une bonne orientation, mais d'augmenter le nombre d'apprentis. Comment prétendre, à la fois, faire sortir le plus tôt possible le maximum de jeunes vers la vie active et accroître la part de jeunes accédants aux études supérieures ? Pour sortir de cette contradiction, il fallait faire un choix, le projet de BP en fait un et, pour la FSU, ce n'est pas le bon.

Concernant les autres programmes de la mission IV, la FSU se retrouve dans l'avis du CESER même si elle reste dubitative sur les fonds accordés à l'enseignement privé. Pour l'enseignement supérieur, la situation reste très incertaine alors que des échéances importantes approches. La FSU invite la Région à être plus offensive pour éviter une structuration interrégionale de la CUE qui rendrait caduque son schéma ESR et qui ferait obstacle à l'émergence d'une organisation cohérente d'une ESPE académique.

La FSU réitère son désaccord sur l'expérimentation du SPRO présentée comme une des priorités de la mission III. Les « compétences respectives » de l'Etat et de la Région telles que prévues par la Loi (l'Etat conservant sous sa responsabilité l'orientation des élèves et des étudiants) peuvent devenir, du fait de l'expérimentation, une « compétence partagée » avec la Région comme « chef de file » : c'est bien l'inquiétude de la FSU. Inquiétude renforcée par l'idée d'ouvrir le SPRO à d'autres organismes intervenants y compris privés. Concernant le rapport d'Alcanéa Conseil remis à la Région, la FSU souhaiterait savoir quelles conclusions en a été tirées et quel fut le coût de cette externalisation de la réflexion.

La FSU est indignée par l'évolution du programme 313 et partage les remarques faites par l'avis du CESER. En effet, les stagiaires se dirigeant vers les prestations d'orientation professionnelle (POP) ou vers le contrat d'accès à la qualification (CAQ) ne bénéficieront plus d'une rémunération mais d'une bourse avec toutes les conséquences négatives liées à ce changement. Voilà une décision qui ne contribue pas à rendre crédible le volet social du Pacte d'avenir. Certes, la Région n'est pas la seule à envoyer un tel signal négatif puisque le Rectorat d'académie vient de décider de supprimer des postes de professeurs des écoles dans trois départements dont le Finistère ; chacun sait ici comment ce territoire est affecté par la crise de l'agroalimentaire. Volet social du Pacte d'avenir : c'est vraiment mal parti !

#### Avenant campus excellence sportive

Concernant la programme 751 et l'avenant au campus d'excellence sportive de Dinard, la FSU tient à rappeler que l'Etat est partenaire à 30% de ce GIP, ce qui ne l'a pas empêché de réduire le nombre de ses propres personnels. La FSU regrette que ce campus privilégie, pour avoir les mains libres, les détachements et les contractuels aux personnels sous statut. La FSU précise que le règlement intérieur du Campus ne peut déroger aux règles inhérentes au statut des fonctionnaires d'Etat mis à disposition.

La FSU s'interroge sur le départ de Rennes-Métropole et de la ville de Rennes lors de la dernière AG du GIP, c'est l'insuffisance de la concertation au sein du GIP qui en serait la cause.

Le GIP devait passer à durée indéterminée mais ce qui est prévu est un seul renouvellement de 3 ans : l'inquiétude reste donc entière quant à la pérennité du Campus.

La FSU relaie le souhait des personnels qui considèrent que leur avenir passe surtout par un retour du campus dans le réseau national des CREPS. Ceci devrait être possible à l'occasion de la nouvelle étape de décentralisation qui prévoit un transfert des CREPS aux Régions.



## INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (CFDT)

La région Bretagne s'est engagée dans un pacte d'avenir avec l'Etat pour faire face à une situation économique et sociale dégradée. Ce pacte formalise l'engagement des signataires à mettre en cohérence les politiques publiques et donc les outils et financements respectifs pour soutenir le développement économique social et environnemental et ce dans un contexte de fortes mutations et de crise majeure de certains secteurs.

Cadre d'action, ce pacte doit se concrétiser par des projets identifiables, une gouvernance structurée entre les différents périmètres de mise en œuvre et une visibilité des fonds mobilisés qu'ils relèvent des politiques habituelles ou de l'exception. Cela n'est pas clairement précisé dans ce budget primitif.

Néanmoins, la CFDT note avec satisfaction que malgré des contraintes fortes, ce budget doit pouvoir permettre la réalisation des objectifs affichés par le Conseil régional.

La CFDT approuve les objectifs de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui visent à la fois à traiter l'urgence des difficultés économiques de certaines entreprises ou filières et à préparer l'avenir. Ces enjeux essentiels sont complémentaires pour soutenir l'économie et créer les emplois dont la Bretagne a vraiment besoin.

Pour que cette stratégie se concrétise, l'articulation entre le niveau régional et le niveau local est fondamentale. Au niveau local, les acteurs et les organismes en charge du développement économique sont nombreux, éclatés et peu coordonnés. L'action économique locale reste ainsi souvent marquée par la concurrence, les redondances. Elle est peu lisible pour les entreprises.

Pour la CFDT, les entreprises ce sont les salariés tout autant que les chefs d'entreprises. Dans les territoires, la place des représentants de salariés dans les multiples organismes de développement reste encore très faible voire inexistante. Les conseils de développement ne sont pas – loin s'en faut – associés de manière systématique à la définition et au suivi des politiques économiques locales.

La réussite du SRDE2I sera conditionnée par la mise en œuvre de projets concrets sur les territoires en clarifiant les partenariats et les lieux de gouvernance, intégrant, comme le propose le Conseil régional : l'Etat, la région et les partenaires sociaux. La nouvelle

contractualisation avec les pays est aussi une opportunité pour être exigeant sur cette structuration.

### **Concernant les budgets relatifs à la formation :**

Si le budget de la mission IV a légèrement augmenté en 2014, la CFDT s'inquiète cependant de son adéquation avec les besoins futurs prévisibles :

- construction incontournable d'un nouveau lycée public dans la région rennaise,
- charges d'entretien et de réparation des lycées existants qui devraient progresser vu le vieillissement du parc immobilier,
- maintenance informatique, nouvelle compétence régionale.

La sécurisation des parcours professionnels est une priorité qui se concrétise par des aides au parcours des différents publics : jeunes demandeurs d'emploi inscrits en préparation à l'emploi, stagiaires des formations sanitaires et sociales, apprentis notamment pour les aides aux déplacements etc...

La région fait le choix légitime de soutenir les parcours qualifiants. Pour autant, au regard des multiples dispositifs avec lesquels ces aides s'articulent, les évolutions qui apparaissent dans le cadre du budget primitif mériteraient une mise à plat et une concertation avec les différents financeurs et les partenaires sociaux ; ceci afin de permettre d'accompagner le plus grand nombre. Par exemple, concernant les jeunes demandeurs d'emploi inscrits en préparation à l'emploi, la transformation de leur indemnisation en bourse (dont le montant sera déterminé en commission permanente) peut, si elle n'est plus suffisante, modifier la capacité matérielle des jeunes à s'engager.

Les aides accordées aux apprentis, notamment pour leurs déplacements, sont aujourd'hui forfaitaires quelles que soient les distances à parcourir, et pourraient par contre être adaptées à la réalité des situations.

Ces deux exemples pour étayer l'attente de la CFDT quant à la mise en place d'un groupe de travail au sein du CCREFP sur l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes.

La région est volontariste pour développer des outils en faveur du développement des compétences des jeunes et des salariés privés d'emploi. Pour autant les partenariats sont à renforcer. Une mise à plat est nécessaire pour identifier clairement les différents dispositifs existants, les compétences et responsabilités des financeurs. Aucun ne doit être exonéré de ses responsabilités. C'est à partir d'un diagnostic partagé que pourront se construire de réels complémentarités et pourquoi pas, de nouveaux partenariats. La CFDT soutiendra la région dans son initiative de développer le dialogue social tant au niveau régional que territorial.

La CFDT sera particulièrement exigeante quant à la mise en place de l'instance quadripartite prévue par la réforme de la formation. Cette dernière devra se construire en cohérence avec l'instance prévue dans le cadre du pacte d'avenir.

## INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne)

Programme 611 : Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Intervention : marie pascale Deleume pour EAU et RIVIERES de BRETAGNE et BRETAGNE VIVANTE et les Fédérations Bretonnes de Pêche et de protection du Milieu Aquatique.

Devant le constat du dernier contentieux DCE pour « programmes d'actions insuffisantes », l'articulation des politiques publiques pour la reconquête de l'eau est une nécessité urgente . La demande renouvelée du Conseil Régional de s'engager dans un « plan Régional de l'Eau » avec la première « feuille de route » nous amène à faire d'ore et déjà quelques réflexions :

-Sur les plans d'actions algues vertes il reste encore de gros efforts à fournir. Les engagements au delà de 2015 devront être renforcés .

Les premiers résultats font surtout état d'amélioration de la couverture hivernale, et de l'optimisation de la fertilisation azotée, ce qui est déjà notable, mais pas d'augmentation de la surface en herbe, ni de conversion Bio , alors que de nombreux résultats (notamment le projet Acassya de Trégor-Lannion et les analyses de reliquats fin d'année menés sur plus de 7000 parcelles) montrent l'importance écologique que revêt cette production pour la fixation des reliquats et contre le lessivage d'azote.

-Nous attirons l'attention du Conseil Régional sur le 5eme PADN en insistant sur le risque qu'il y a à communiquer sur une BGA (balance globale azotée) à 50 Kg/ha/an qui amènera forcément de la confusion avec le plan prévisionnel de fumure qui se doit d'être équilibré. Si cette BGA est considérée comme seuil, elle risque de faire régresser la situation ( BGA bretonne à 36 Kg (enquête du SRISE de 2010) et anéantir les efforts entrepris par la Région depuis plus de 20ans. C'est pourquoi, par anticipation, nous proposons une écoconditionalité des aides maîtrisées par la région , notamment par la formation et l'information , pour tous les agriculteurs . Formation et compréhension des bases de l'agro écologie, des services rendus par la nature, du cycle de l'eau en lien avec le plan de fumure et des impacts des pratiques agricoles réelles ( parfois éloignées du plan de fumure prévisionnel) .

Nous soutenons le Conseil Régional quand il souhaite justement que les compétences et refences locales soient mobilisées notamment à travers le CRESEB. Nous rappelons que, selon un rapport de la cour des comptes de 2010 , dépolluer l'eau ( nitrates et pesticides) coutent 2,5 fois plus chère qu 'aider les agriculteurs à éviter les pollutions.

-Dans le cadre du projet Régional de gestion de la politique de l'eau , nous saluons la volonté du Conseil Régional de travailler à un consensus pour une efficacité optimum, et les associations souhaitent en être pleinement acteurs. A ce titre il sera important de renforcer le fonctionnement des CLE et de veiller au bon équilibre des représentations, sans pression . Pour leur membres, voir pour les autres acteurs, nous proposons , là aussi , l'élaboration d'un programme de formation pour permettre la constitution d'une base culturelle commune sur tous les enjeux écologiques et économiques à la fois pour les différents usages et secteurs d'activités , la reconquête et la préservation de la ressource. Nous appuyons la nécessité de mettre en cohérence les SAGE avec tous les autres schémas d'aménagements , et, par soucis d'efficacité les décisions des CODERST devraient aussi en tenir compte, en donnant priorité au SAGE.

## INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante - SEPNB)

Au nom des associations Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne

### Programme 231

Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Nos associations soutiennent le programme proposé et souhaitent apporter quelques compléments. Dans le *I.1. Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants*, nous ne pouvons qu'encourager la recherche. Dans ce cadre le projet PROFIL a sûrement tout son intérêt mais si l'on souhaite une « Milk Valley » il faudra que ceci se fasse en relation avec les capacités épuratoires du territoire. Nous sommes obligés de rappeler que si la qualité de l'eau en termes de nitrates s'améliore doucement en Bretagne, la seule exception se situe dans la zone laitière du Sud Ille et Vilaine. Par ailleurs nous rappelons qu'il existe déjà de nombreuses références scientifiques locales peu vulgarisées, ignorées voir dévalorisées... D'où l'importance du chapitre suivant *I.2. favoriser la diffusion et la communication vers des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement*. Dans ce but il serait particulièrement utile d'apporter un vrai soutien aux structures déjà porteuses de bonnes pratiques telles que les réseaux de l'agriculture biologique et de l'agriculture durable. Il serait nécessaire de développer l'offre de formation continue pour les agriculteurs en intégrant les connaissances agro-écologiques et environnementales comme un principe vital pour la durabilité des systèmes de production. Par exemple, au lieu de faire payer les journées techniques, il faudrait plutôt inciter financièrement les agriculteurs (actuellement seul un crédit d'impôt de 40h /an est financé) pour leur participation. C'est à un véritable plan de formation continue qu'il faudrait penser, notamment au moment des MAEC ou autres actions volontaires. Par ailleurs il est clair que le programme de MAEC sera de première importance pour *contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles (I.3.)*. Nous pensons que les MAEC, notamment sur les systèmes fourragers doivent être renforcées et peut-être avec deux niveaux pour inciter à un retour à l'herbe plus massif, gage de résistance économique, de qualité de l'eau, et comme étape de transition supplémentaire vers des systèmes BIO ou Herbe.

Pour favoriser l'accroissement de l'autonomie dans l'objectif II, nous nous réjouissons de la volonté de mettre en œuvre le Plan Protéines Grand Ouest. Ceci nous paraît essentiel et devrait s'accompagner d'un indicateur sur la diminution des importations de soja d'Amérique, importations dont nous rappelons qu'elles représentent un poids pour la balance commerciale, une fragilisation économique des exploitations et en plus un apport d'azote supplémentaire pour la Bretagne, voire de pesticides contenus dans les OGM round up ready. Quand sur un ensemble de bassins versants comprenant plus de 12000 ha de SAU, l'autonomie alimentaire de l'ensemble des cheptels de ce territoire est inférieure à 19 %, il est clair que la situation économique est fragile et qu'il faut retrouver un meilleur ratio de lien au sol, seul vrai gage d'une relative autonomie et d'une certaine résilience aux aléas auxquels est soumise l'agriculture. Le développement de systèmes herbagers va dans le bon sens. Il pourrait être utile d'engager un programme d'encouragement à la certification « haute valeur environnementale » (HVE) qui est fondée plus particulièrement sur l'autonomie et la réduction des intrants.

Si, bien évidemment, nous soutenons le programme Breizh Bocage, nous sommes obligés de rappeler que le bilan haies et talus reste malgré tout négatif. Aussi y a t il lieu de sécuriser les investissements réalisés lors de ce programme et mettre véritablement l'accent sur la sensibilisation et la formation permettant d'approcher les haies et talus comme des facteurs de durabilité des exploitations. Sans aller jusqu'au classement dans les PLU il faut veiller à ce que ces éléments soient bien répertoriés, et il faut réfléchir à un système de transmission de l'information lors des changements de main. Les récents épisodes d'inondations qui ont touché notre région vient nous appeler opportunément l'intérêt de conserver un maillage bocager de haies et de talus.

Sans parler de la transmission traitée à l'occasion du programme 232, il est essentiel de conserver les surfaces liées à l'agriculture malgré les besoins en développement urbain liés à la croissance démographique. Le problème du foncier agricole est capital dans plusieurs secteurs. Pour les conversions à des systèmes plus herbagés le regroupement de terres est souvent crucial. Le problème de la constitution de réserves foncières dépasse la problématique des territoires à algues vertes. En périphérie des agglomérations le maraîchage représente un véritable enjeu et demande à pouvoir transformer des exploitations de taille moyenne en des surfaces plus petites adaptées à cette activité. Ceci fait écho également à la volonté en périphéries urbaines de développer les circuits courts.

## INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne vivante - SEPNB)

### Programme 232

#### Améliorer la performance environnementale des filières de production agricoles et agroalimentaires

Nos associations soutiennent le programme proposé et souhaitent insister sur quelques points. Le renouvellement des générations représente un enjeu capital pour la région, à l'heure où l'on prévoit que près de 40 % des exploitations changeront de main dans les 15 ans qui viennent. Le maintien d'exploitations de taille moyenne est essentiel pour la conservation d'une certaine biodiversité basée sur un maillage bocager, l'entretien des infrastructures écologiques (haies, talus, mares, bosquets, ...) et une bonne variété de cultures. Pour la modernisation des outils de production il faudra veiller à ce que cela ne se fasse pas au prix d'un endettement excessif des exploitations et que le retour sur investissement soit suffisamment rapide afin de ne pas mettre en difficulté les filières.

L'objectif III *Développer l'agriculture biologique et herbagère* ne relève pas d'une économie de niche comme nous l'entendons dire trop souvent. Nous rappelons l'objectif national d'atteindre 20 % des surfaces agricoles en Bio d'ici à 2020 ( 3,9 % pour la Bretagne en 2012) qui appelle à réellement porter l'effort sur cet objectif. Le renforcement et le soutien de l'organisation territoriale de cette filière représente une vraie priorité. Il s'agit à la fois d'un marché qui reste en croissance même pendant la crise, mais aussi de l'équilibre écologique de l'ensemble du territoire breton, de la qualité de nos eaux, de notre air et de nos paysages.

L'objectif IV. *Développer le lien entre les citoyens, les territoires et l'agriculture* passe effectivement par le soutien des filières de production de qualité et le développement des circuits courts et des filières de diversification. Sans doute serait-il souhaitable d'avoir un objectif à moyen terme sur les productions sous signe de qualité (AOC, IGP, ...) qui donne de la reconnaissance non seulement aux producteurs mais également à tout le territoire concerné. La qualité des rivières, notamment sur le plan piscicole, contribue également à la réputation des territoires ruraux et à la fierté des citoyens.

Il est satisfaisant de noter que 15 Pays bretons se sont engagés dans la structuration de l'offre et le développement de la consommation de produits locaux. Il est à noter que dans ce domaine la restauration collective peut représenter un levier important dans l'équilibre des filières de production dans les territoires.

Nous sommes persuadés que le précédent objectif est un facteur important pour le cinquième objectif V. *Développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire*. Il est plus facile de développer la valeur ajoutée quand on travaille déjà avec la réputation de terroirs et de produits de qualité, quand la consommation locale est là pour témoigner et faire la promotion des produits servant de base aux industries de transformation. La conquête des marchés se fait sur la réputation des produits dans leur territoire d'origine. Le maintien et le développement de notre industrie agroalimentaire ne relèvent pas que des investissements matériels, notamment ils doivent s'appuyer sur la qualité et la compétence du personnel et donc de l'investissement social. La tentation peut être forte de continuer la course aux volumes et d'orienter les investissements plus sur l'hyper mécanisation que sur les hommes. L'exemple de l'Allemagne dans le domaine de la mécanique et de la machine outil reste à méditer, leur

conquête des marchés s'est faite sur le haut niveau de qualité, sur le haut de gamme et non sur les volumes. La population européenne n'attend pas essentiellement du poulet dit standard, et la consommation des produits carnés s'oriente vers une diminution quantitative accompagnée d'un accroissement qualitatif.



## INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (CFE-CGC)

Le projet qui nous est soumis s'articule naturellement autour des orientations précédemment définies et sur lesquelles nous avons eu l'occasion de nous exprimer. Nous redisons donc notre approbation aux principales perspectives qui nous sont annoncées quand elles s'inscrivent dans cet enjeu – largement partagé par les acteurs en cause de l'économie régionale – d'un **développement** soutenu, socialement équilibré et favorisant l'**emploi** des principales filières bretonnes affectées par les difficultés traversées l'an dernier.

La **CFE CGC** souhaite cependant que la Région n'en reste pas – comme c'est trop souvent le cas de celles prises au niveau national – aux décisions de court terme.

Ce budget est bien sûr et par définition annuel, nous souhaitons qu'il engage des actions puissantes d'**effet de levier** à moyen et long terme pour participer à ce réel retournement attendu de l'évolution économique régionale.

Les missions en cause ont été souvent évoquées, nous réitérons notre vœu qu'elles mobilisent l'ensemble des acteurs - salariés, chefs d'entreprises et collectivités locales – pour qu'ils travaillent ensemble à ce renouveau.

La **CFE CGC** est bien consciente que les moyens financiers de la Région sont à cet égard limités, mais nous saluons - même s'il nous paraît encore perfectible – le caractère exceptionnel dans le contexte actuel du niveau des **investissements** prévus. Qu'il s'agisse du ferroviaire, du portuaire ou du numérique, ils mériteront d'être poursuivis sans retard car leur effet de levier doit être redit à un triple niveau :

D'abord **financier** bien évidemment : en mettant en œuvre la collaboration d'institutions bancaires maintenant spécifiquement vouées au développement régional, la Région conserve une marge de manœuvre appréciable dans sa capacité d'endettement pour investir,

Ensuite **social** par les répercussions sur l'emploi actuel et prévisible : nous savons que les entreprises dont les projets peuvent être soutenus conservent ou accroissent leurs effectifs,

Enfin, une **communication** adaptée, interconnectée territorialement, pour que la région fasse connaître ses ambitions et donne envie qu'on vienne y habiter, y lancer une activité ou participer à ses projets

Il nous semble que le contexte est désormais favorable à cette ambition, il n'est que de relever pour s'en convaincre les aspects souvent positifs en force de proposition de certains débats récents en marge de ce « **pacte d'avenir** » qu'il faudra élargir par de véritables objectifs relayés à court, moyen et long terme

La **CFE CGC** estiment que les cadres et salariés ne peuvent que souscrire à ces missions du budget régional qui doivent notamment favoriser la transmission d'entreprises, le développement durable et les transitions indispensables des secteurs agro alimentaires et industriels dominants. Ces initiatives se doivent de renforcer l'identité bretonne non pas à titre conservatoire en fonction du passé mais dans un élan global et solidaire: qui doit conditionner l'avenir.

## INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Le conseil régional affiche une attitude volontariste en matière de soutien à l'innovation et à la recherche et développement. Nous nous en réjouissons car il s'agit d'un sujet majeur pour notre avenir.

Les statistiques montrent que notre effort privé de recherche et développement est de 1,2 % de notre valeur ajoutée quand il est d'1,8 % en Allemagne. Il faudrait donc que cet effort progresse de 50 % en France pour atteindre le niveau allemand sachant que nous sommes avec l'Allemagne en concurrence sur 85 % de nos produits industriels, concurrence d'autant plus féroce que nous avons la même monnaie.

L'examen plus approfondi des chiffres montre que l'effort de R et D des entreprises françaises rapporté à leur excédent brut d'exploitation est le même que celui des entreprises allemandes, de l'ordre de 8 %. Les entreprises françaises n'ont donc en rien délaissé la R et D, seulement elles ont ajusté leur effort de R et D à leur capacité contributive c'est-à-dire à leur marge. En conséquence, il est impératif de reconstituer la marge des entreprises françaises afin que l'effort de R et D de nos entreprises françaises rejoigne en niveau celui des entreprises allemandes.

En ce qui concerne plus précisément la Bretagne, nous demandons au Conseil régional et à BDI, compte tenu de leur volontarisme, de veiller à la meilleure synergie et la meilleure efficacité possible entre toutes les structures d'accompagnement de l'innovation et de prendre, si nécessaire, toute mesure d'optimisation et de rationalisation.

Pour une entreprise, l'innovation produit n'a de sens que si elle donne lieu à commercialisation. Cela suppose une approche marketing et commerciale auprès des clients potentiels et il apparaît que notre éloignement de l'Île de France où se situent les principaux partenaires du B to B et des pays étrangers constitue un handicap. Aussi convient-il de s'interroger sur la meilleure façon d'accompagner les entreprises innovantes dans la commercialisation et le marketing associés à leurs innovations afin que l'innovation se transforme in fine en emplois.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND  
(Union des entreprises (UE) - MEDEF Bretagne)**

Programme 513 intitulé "Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant ".

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur le programme 513 intitulé "Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant ".

La Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 confie l'organisation des services réguliers et à la demande, aux Autorités Organisatrices de Transport (AOT) que sont les collectivités. Ainsi aujourd'hui, l'essentiel de l'activité du transport routier de voyageurs, lignes régulières et services scolaires, relève de la compétence des Conseil Généraux, qui en délèguent par convention l'exécution aux opérateurs de transport.

Le programme « 513 » concerne les lignes d'intérêt régional, qui sont de la compétence du Conseil Régional.

Dans l'attente des évolutions issues de la réforme territoriale en cours jusqu'à présent qualifié d'acte III de la décentralisation, les opérateurs de transport routier de voyageurs se tiennent prêts et disponibles pour s'adapter à toute évolution du modèle actuel de transports, tous modes confondus, et contribuer à l'élaboration d'une offre qui réponde aux besoins de mobilité durable de la population et des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**  
**« DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL A LA  
COMMISSION PERMANENTE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Rapporteur général : M. Martial WESLY

## **AVIS DU CESER SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL A LA COMMISSION PERMANENTE**

### **1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Conformément à l'article L.4221-5 du code général des collectivités territoriales, sous couvert de délibérations successives, le Conseil régional a confié à la Commission permanente un ensemble de délégations.

La motivation des délégations à la Commission permanente est en principe d'assurer la continuité des fonctions de l'organe délibérant de la Région, et d'apporter de la souplesse au fonctionnement de l'institution.

Il apparaît nécessaire de faire évoluer la présentation de ces délégations, en vue de répondre à un triple objectif de simplification, d'harmonisation et d'homogénéité, quel que soit le programme concerné.

Il est proposé d'adopter une présentation par bloc de compétences ou d'intervention de la collectivité régionale (à l'instar des modèles de délibérations adoptés par l'essentiel des Régions et des Départements) en les déconnectant de la présentation par programme.

Cette évolution n'emporte pas de modification substantielle des délégations pré-existantes et n'empêcheront pas, comme précédemment, l'intervention de l'assemblée plénière sur les matières déléguées lorsqu'elle l'estimera nécessaire, puisque accordées « *dans l'intervalle des sessions plénières du conseil régional* ».

Les délégations qui sont proposées pour la durée du mandat consistent donc pour l'essentiel en une synthèse des délégations existantes, regroupées par nature de décision.

### **2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Dans le principe, le CESER approuve les délégations données à la Commission permanente du Conseil régional, dans un cadre strictement nécessaire au fonctionnement de l'institution entre ses sessions.

Les propositions renforcent les pouvoirs de la Commission permanente, également complétés par une mise à niveau des délégations en place.

Le CESER note :

- la difficulté de fixer un seuil à certaines délégations, compte tenu de la nature des opérations concernées, qui serait susceptible de retarder la prise de décision ;
- qu'il n'est pas dans les missions de l'assemblée plénière d'effectuer un contrôle de la Commission permanente, laquelle réunit les représentants de l'ensemble des groupes politiques ;
- que le fonctionnement normal du Conseil régional amène la Commission permanente à traiter l'ensemble des décisions budgétaires.

Ces précisions étant données, le CESER souhaite que les décisions et motivations de la Commission permanente lui soient transmises régulièrement, pour disposer ainsi d'une meilleure visibilité de l'ensemble des décisions du Conseil régional et éclairer ses avis.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :  
COMMUNICATIONS ECRITES :**



**INTERVENTION de M. Joël DEVOULON  
(Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)**



Le bordereau qui nous est présenté liste les délégations qui sont données à la commission permanente. La CFDT est en accord avec les observations faites dans le rapport du CESER. En effet, les délégations ne permettent pas aux membres du CESER d'avoir une vue d'ensemble et un suivi des décisions du Conseil Régional.

Lorsque qu'un programme regroupe plusieurs axes, la répartition des crédits entre les différents axes est souvent faite par la commission permanente, par délégation et ne nous permet donc pas d'avoir une lisibilité sur les crédits affectés à chaque sous-programme. Par exemple pour le programme 751 – développer le sport en région - la répartition entre les crédits affectés au sport pour tous et ceux affectés à la consolidation du sport de haut niveau ou du rayonnement du sport n'est pas indiquée.

Les règles d'attribution d'un grand nombre d'aides du Conseil Régional sont, elles aussi, fixées par la commission permanente, ce qui ne permet pas au CESER de donner son avis sur les critères choisis par le Conseil régional. Cela est le cas par exemple pour les aides à la formation (chèque formation, chèque validation, chèque force ...) qui sont attribuées sur la base des modalités qui sont votées en Commission permanente.

Nous souhaiterions également, comme le souligne le CESER dans ses observations, que chaque rapporteur de programme puisse avoir rapidement accès aux informations sur les crédits engagés par la commission permanente et ce afin qu'il puisse suivre l'exécution du budget régional. En effet, sur le site Kelenn, les actes administratifs (publiés souvent dans des délais très longs) et les relevés de décisions de la commission permanente ne permettent pas de connaître les motivations, les décisions et les attributions effectuées par le conseil régional.



**DOSSIERS DE L'EXECUTIF REGIONAL**  
**«DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL AU**  
**PRESIDENT»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**  
**DE BRETAGNE**

**SESSION DU 27 JANVIER 2014**



## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**





Conseil économique, social  
et environnemental

Session de janvier 2014

Rapporteur général : M. Martial WESLY

**AVIS DU CESER SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL AU  
PRESIDENT**

**1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional**

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil régional a confié au Président un ensemble de délégations pour la durée de son mandat.

Il est proposé d'adapter ces délégations, en les complétant par deux dispositions :

- pouvoir d'intenter au nom de la Région les actions en justice, ou de défendre la Région dans les actions intentées contre elle à tout stade de la procédure, et ce, pour tout litige et devant toute juridiction. Le Président pourra se faire assister, le cas échéant, par l'avocat de son choix.

En application de la loi, le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil régional de l'exercice de cette compétence.

- saisir, pour avis, la Commission consultative des services publics locaux.

En application de la loi, le Président informe le Conseil régional des actes pris dans le cadre de cette délégation.

**2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional**

Le CESER n'émet pas de remarque particulière concernant cette demande de délégation complémentaire.

**Cet avis du CESER  
a été adopté en séance plénière  
à l'unanimité des votants**

**PAS DE DEMANDE D'INTERVENTION EN SEANCE SUR CET AVIS DU CESER.**